



MALI

juin 2016

CINQUIÈME REVUE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE PROROGATION, D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE MALI

Dans le contexte de la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de prorogation, d'augmentation de l'accès et de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 8 juin 2016, suite à des entretiens avec les autorités maliennes sur l'évolution et les politiques économiques qui sous-tendent l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit, qui se sont achevés le 19 avril 2016. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 25 mai 2016.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Mali.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention* envoyée au FMI par les autorités du Mali

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités du Mali*

Protocole d'accord technique*

* Également inclus dans le Rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Communiqué de presse no.16/271
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 9 juin 2016

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue au titre de la FEC pour le Mali, approuve un décaissement de 26,9 millions de dollars, augmente l'accès et proroge l'accord

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a aujourd'hui achevé la cinquième revue de la performance du Mali dans le cadre d'un programme économique soutenu par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).¹ La décision permet le décaissement de 19 millions de DTS (environ 26,9 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 41 millions de DTS (environ 58,1 millions de dollars).

En outre, le Conseil d'administration a approuvé la demande des autorités pour une prorogation d'un an de l'accord FEC au 17 décembre 2017 et une augmentation de l'accès de 60 millions de DTS pour 2016 à 2017. Le financement et le temps additionnels aideront à renforcer les efforts du pays pour mettre en œuvre l'accord de paix, à répondre aux besoins connexes de balance des paiements et à maintenir la continuité du programme. Cela portera l'accès total du Mali dans le cadre de l'accord actuel à 98 millions de DTS (environ 138,8 millions de dollars). Le Conseil d'administration a également approuvé une demande de modification des critères de réalisation pour juin 2016 relatifs aux recettes fiscales brutes et au financement du gouvernement.

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord au titre de la FEC pour le Mali le 18 décembre 2013 pour l'équivalent de 30 millions de DTS (environ 42,5 millions de dollars à l'époque, [voir le Communiqué de presse no. 13/524](#)).²

À la suite de la discussion du Conseil d'administration, M. Min Zhu, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante:

« Les autorités maliennes continuent de faire des progrès dans la mise en œuvre de leur programme économique. La croissance est robuste et l'inflation reste faible, même si les conditions en matière de sécurité continuent de poser des difficultés.

¹ Les accords au titre de la [FEC](#) sont des accords de prêt qui apportent un accompagnement soutenu sous la forme d'un programme à moyen ou à long terme dans les cas de problèmes prolongés de balance des paiements.

² Pour plus de détails au sujet de la FEC et des perspectives économiques plus générales du Mali, voir www.imf.org/mali.

« La récente augmentation sensible des recettes fiscales reflète les efforts déployés par les autorités pour améliorer le civisme fiscal et élargir l'assiette de l'impôt. Un défi majeur pour l'avenir serait de soutenir la croissance des recettes fiscales, ce qui est nécessaire pour aider à financer les dépenses publiques prioritaires tout en maintenant les finances publiques sur une base solide. Le programme des autorités intègre plusieurs mesures visant à renforcer davantage l'administration fiscale. L'amélioration de l'efficacité des contrôles fiscaux, la réduction des exonérations, et la réforme du système d'intéressement pour les inspecteurs des impôts seront des éléments importants.

« Le programme budgétaire pour 2016 permet un déficit global plus élevé, notamment pour tenir compte des besoins liés à la paix. Les autorités se sont engagées à une consolidation fiscale progressive, conformément à leurs engagements pour respecter les critères de l'UEMOA à moyen terme. Cela aidera à assurer que la charge de la dette publique du Mali reste gérable. D'autres améliorations de la gestion des finances publiques sont nécessaires pour soutenir la discipline budgétaire. Dans ce contexte, il est important que les autorités mettent entièrement en œuvre le Compte unique du Trésor, complètent la réforme du code des marchés publics et améliorent la situation financière de la compagnie d'électricité.

« La décentralisation fiscale est au cœur de l'accord de paix, et l'approche progressive des autorités est appropriée. Le processus devrait avancer en tandem avec l'amélioration des capacités administratives et d'absorption au niveau régional. Les initiatives du gouvernement visant à renforcer les mécanismes d'audit et de contrôle pour les régions afin de favoriser la transparence et la responsabilisation sont également importantes à cet égard.

« Les efforts pour remédier aux faiblesses du secteur financier continuent. Parmi les priorités figurent le renforcement du bilan de la banque de l'habitat restructurée, la réforme du secteur de la micro-finance, et la modernisation du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. »

MALI

25 mai 2016

CINQUIÈME REVUE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE PROROGATION, D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS ET DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION

THEMES PRINCIPAUX

Contexte. La situation politique a continué à se stabiliser après la signature de l'accord de paix en juin 2015. Toutefois, les conditions en matière de sécurité restent fragiles car les groupes djihadistes, qui n'étaient pas parties à l'accord, continuent de perpétrer des attaques terroristes contre les civils et à mener une guérilla contre les forces des Nations Unies et du Mali. Sur le plan macroéconomique, la reprise s'est poursuivie en 2015, avec une forte croissance du PIB, une faible inflation et un renforcement de la position budgétaire. Les perspectives à court terme sont positives, à savoir une croissance toujours robuste du produit intérieur brut (PIB), mais elles sont soumises à des risques importants principalement en raison de la fragilité de la situation sécuritaire.

Résultats du programme et programme budgétaire 2016. Globalement, la mise en œuvre du programme a été bonne en 2015. Tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour la cinquième revue ont été observés, en général avec de grandes marges. La forte croissance des recettes a permis une réduction du déficit budgétaire global plus importante que ne le prévoyait le programme. Deux repères structurels sur trois ont été respectés (dont un avec du retard) et des progrès ont été réalisés pour respecter le troisième. Des progrès ont aussi été accomplis dans d'autres domaines de la réforme structurelle. Comme envisagé au moment de la quatrième revue, les autorités ont révisé leur programme budgétaire pour 2016 afin de tenir compte de l'augmentation des dépenses de mise en œuvre de l'accord de paix. Le programme révisé proposé pour 2016 se caractérise par un déficit budgétaire plus élevé. Cette augmentation du déficit sera financée principalement par un recours au marché intérieur et régional, mais aussi par une contribution du FMI.

Demande d'une prorogation du programme et d'une augmentation de l'accès. Les autorités demandent une prorogation d'un an de l'accord actuel au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) jusqu'en décembre 2017. Elles demandent également une augmentation de l'accès aux ressources du FMI pour aider à satisfaire les besoins de balance des paiements imputables aux dépenses additionnelles, essentiellement liées à la paix. Avec la prorogation d'un an du programme, l'augmentation de l'accès serait équivalente à 60 millions de DTS (32 % de la quote-part), ce qui porterait l'accès de l'accord au titre de la FEC à 98 millions de DTS (52,5 % pour cent de la quote-part).

Approuvé par
**Roger Nord (AFR) et
Peter Allum (SPR)**

Équipe de la mission : Lisandro Abrego (Chef de mission), Jemma Dridi, Sébastien Walker (tous du Département Afrique), Moussé Sow (Département des finances publiques), Abdoulaye Tall (Représentant résident du FMI) et Bakary Traoré (Économiste local du FMI à Bamako).
Dates de la mission: 4–19 avril. La mission a rencontré M. Boubou Cissé, Ministre de l'économie et des finances ; M. Konzo Traoré, Directeur national, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et d'autres hauts fonctionnaires de l'État.

TABLE DES MATIERES

RÉCENTE ÉVOLUTION, PERSPECTIVES ET RISQUES	4
RESULTATS DU PROGRAMME	7
ENTRETIENS DE POLITIQUE ECONOMIQUE	8
A. Politique budgétaire et réformes	8
B. Réformes du secteur financier	12
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	12
ASSISTANCE TECHNIQUE	13
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	14
ENCADRÉ	
1. Nouvelle base des comptes nationaux	6
TABLEAUX	
1. Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2013–20	16
2. Comptes Nationaux, 2013–16	17
3. Opérations Budgétaires Consolidées des Administrations Publiques, 2013–20 (en milliards de francs CFA)	18
4. Opérations Financières Consolidées de l'Administration Centrale, 2015 (en milliards de francs CFA)	19
5. Opérations Budgétaires Consolidées des Administrations Publiques, 2013–20 (en pourcentage du PIB)	20
6. Opérations Financières Consolidées de l'Administration Centrale, 2016 (en milliards de francs CFA)	21
7. Balance des Paiements, 2013–21	22
8. Situation Monétaire, 2013–20	23
9. Indicateurs de Solidité Financière du Secteur Bancaire, 2008–15	24
10. Calendrier des Décaissements au Titre de l'Accord FEC, 2013–16	25
11. Indicateurs de la Capacité de Remboursement du FMI, 2015–22	26

ANNEXE

1. Lettre d'Intention_____	27
Pièce joint I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières _____	29
Pièce joint II. Protocole d'accord technique_____	60

RÉCENTE ÉVOLUTION, PERSPECTIVES ET RISQUES

1. La situation politique du Mali a continué à se stabiliser depuis la signature d'un accord de paix en juin 2015, mais les conditions en matière de sécurité restent fragiles. L'accord de paix entre le gouvernement et un certain nombre de groupes rebelles fait intervenir une décentralisation accrue, y compris la mise en œuvre de projets de développement régionaux, notamment dans le nord du pays. Le gouvernement a préparé une stratégie pour assurer une mise en œuvre effective de ces projets. La situation sécuritaire reste fragile toutefois, car les groupes djihadistes, qui n'ont pas participé aux négociations de paix, continuent d'attaquer les forces des Nations Unies et du Mali (particulièrement au Nord) et à mener des attaques terroristes. De nombreux civils ont été tués en 2015 dans des attaques terroristes à Bamako (mars et novembre) et Sévaré (août) par des groupes liés à Al-Qaeda dans le Maghreb islamique.

2. En dépit de conditions sécuritaires difficiles, la reprise économique a gardé son élan, bien que la position extérieure se soit affaiblie. La croissance du PIB réel a atteint 6 % en 2015, soutenue par le secteur agricole dynamique. L'augmentation des surfaces cultivées et une pluviométrie favorable ont dopé la croissance de l'agriculture qui a atteint 12 %. L'inflation est restée faible (1%), malgré la dépréciation du FCFA par rapport au dollar, grâce à une bonne récolte et à la chute des prix internationaux du pétrole. Au niveau du secteur extérieur, le déficit du compte courant s'est creusé pour atteindre 5 % du PIB en 2015,¹ car l'impact positif de la baisse des prix du pétrole et de l'augmentation des volumes d'exportation d'or a été plus que neutralisé par une hausse brutale des importations associées à des investissements publics et une consommation privée accrus. Au plan budgétaire, la forte croissance des recettes fiscales a permis une réduction du déficit global à 1,75 % du PIB, malgré une progression importante des dépenses d'investissement (voir paragraphe 7).

3. Les perspectives à court terme sont en général favorables. Bien que la croissance du PIB devrait, d'après les projections, baisser en 2016 — en raison d'un ralentissement de la croissance de la production agricole — elle resterait robuste à 5,3 %, toujours au-dessus de sa moyenne historique sur le long terme (environ 4,5%), alors que l'économie continue sa reprise après la crise de 2012–13. L'amélioration des termes de l'échange et l'impulsion budgétaire devraient appuyer la croissance du PIB. D'après les projections, l'inflation devrait se maintenir à 1% sur la base d'une croissance normale de la production alimentaire et du faible niveau de l'inflation mondiale. Le déficit du compte extérieur courant devrait, d'après les projections, se creuser pour atteindre 6,5% du PIB en raison de la forte croissance soutenue des importations associée à un déficit budgétaire plus élevé et à de nouvelles augmentations des investissements publics (paragraphe 12), mais aussi de la poursuite de

¹ Ce chiffre et les autres ratios du PIB mentionnés dans ce rapport, y compris ceux qui figurent dans les tableaux, sont calculés à partir des nouveaux comptes nationaux. Ils montrent une révision à la hausse du PIB nominal d'environ 20 %, ce qui a un impact significatif, entre autres, sur les principaux ratios budgétaires. Voir l'Encadré 1 pour de plus amples détails.

la politique monétaire accommodante de la banque centrale régionale (BCEAO).² Les entrées d'investissements directs étrangers (IDE) étant en baisse, les réserves du Mali à la BCEAO continueraient à s'affaiblir, puis amorceraient une reprise à moyen terme alors que la croissance des importations marquerait le pas suite au rééquilibrage des finances publiques.

4. Ces perspectives présentent des risques baissiers. Des revers enregistrés dans l'amélioration de la sécurité, surtout à Bamako, seraient susceptibles d'entamer la confiance des consommateurs et des entreprises et de faire dérailler la reprise économique, tout en affectant potentiellement les finances publiques. La production agricole reste vulnérable aux conditions climatiques néfastes. La forte dépendance vis-à-vis des exportations d'or et de coton expose la balance des paiements du Mali aux fluctuations des prix internationaux des matières premières.

5. Les conditions monétaires appuient toujours l'activité économique. En 2015, les banques commerciales ont continué à tirer parti de la politique accommodante de la BCEAO et ont eu recours au financement à une échelle qui a rendu leur position nette auprès de cette institution négative. Elles ont pu faire progresser la croissance du crédit à hauteur de 20 % et appuyer la reprise économique. D'après les projections, la croissance du crédit devrait ralentir en 2016, mais resterait robuste à 10 %, soutenue par la politique monétaire toujours accommodante de la BCEAO.

Tableau 1 du texte. Mali: Principaux indicateurs économiques, 2014–21

	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021
	Est.	Est.	Prog.	Prog. Rev.	Proj.				
	(en pour cent du PIB, sauf mention contraire)								
Croissance du PIB réel	7.0	6.0	5.4	5.3	5.2	4.8	4.7	4.7	4.7
Hausse des prix à la consommation (moyenne)	0.9	1.4	2.8	1.0	1.3	1.7	2.1	2.4	2.5
Hausse des prix à la consommation (fin de période)	1.2	1.0	1.0	1.0	1.5	1.9	2.2	2.5	2.5
Recettes	14.9	16.4	16.7	16.8	17.2	17.7	18.1	18.2	18.2
<i>dont</i> : recettes fiscales	12.5	14.0	14.7	14.8	15.2	15.7	16.0	16.1	16.1
Dons	2.2	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Total des dépenses et prêts nets	20.0	20.9	21.5	23.1	23.2	23.3	23.1	23.1	23.1
Solde global (base ordonnancements)	-2.9	-1.8	-2.8	-4.3	-4.0	-3.6	-3.0	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse)	-2.4	-3.2	-3.0	-4.3	-3.9	-3.6	-3.1	-3.0	-2.8
Solde budgétaire de base ¹	-1.2	0.5	-0.7	-2.0	-1.5	-0.9	0.0	0.0	0.0
Dettes publiques totales	27.3	31.3	30.0	30.4	31.1	32.1	33.3	34.0	35.0
Solde des transactions courantes (y.c. transferts officiels)	-4.7	-5.1	-3.3	-6.5	-6.7	-6.9	-6.8	-6.7	-6.5
Balance globale des paiements	-2.5	-1.6	0.1	-1.3	-0.4	-0.3	0.0	0.1	0.2

Sources: autorités maliennes; et projections et estimations des services du FMI

¹ Défini au Tableau 3, note de bas de page 3.

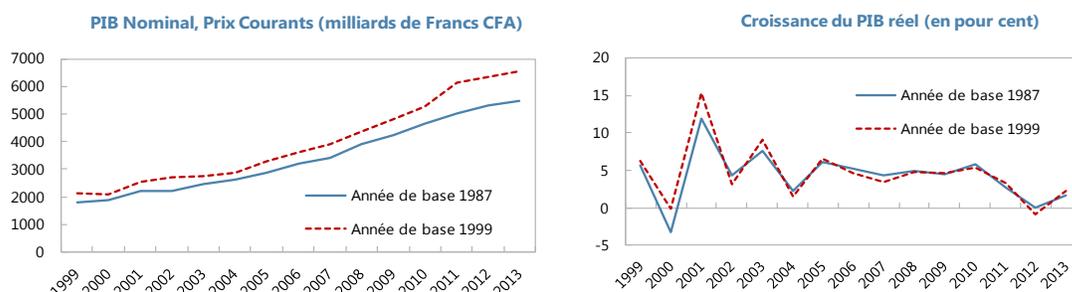
6. Les indicateurs de solidité financière des banques ont continué de s'améliorer, mais les prêts non productifs restent élevés. Les banques ont renforcé leurs fonds propres en 2015, lesquels sont bien supérieurs au minimum régional obligatoire (8 %). La rentabilité des banques s'est également améliorée. Les prêts non productifs ont continué à baisser, mais ils restent encore élevés à 14,5 % du total des prêts et ne sont pas complètement provisionnés (66,5 %). Une part importante des prêts non productifs remonte à plus d'une décennie et est concentrée dans la Banque de

² Voir [Rapport pays du FMI N° 16/96](#), Union économique et monétaire ouest africaine — Rapport des services du FMI pour les politiques communes des pays membres (mars 2016).

l'habitat du Mali (BHM) qui vient de fusionner avec une autre banque dans le cadre des efforts des autorités destinés à réduire les risques du secteur financier (paragraphe 10).

Encadré 1. Mali: Nouvelle base des comptes nationaux

En 2015, l'Institut national de la statistique du mali (INSTAT) a établi une nouvelle base pour les statistiques des comptes nationaux, ce qui a débouché sur une révision à la hausse du PIB nominal d'environ 20 %. Les nouvelles données reflètent les améliorations apportées aux méthodologies d'élaboration et aux sources de données. Les nouveaux comptes nationaux du Mali sont maintenant plus proches du *Système des comptes nationaux des Nations Unies de 1993*. Dans le cadre de cet exercice, l'année de base est passée de 1987 à 1999.¹ Les nouvelles données saisissent mieux les changements qui se sont produits dans la composition sectorielle de l'économie ces dernières décennies et font un meilleur usage des sources qui n'avaient pas été utilisées jusqu'à présent. La nouvelle série des comptes nationaux produite par l'INSTAT couvre la période 1999–2013 à laquelle l'INSTAT a ajouté des chiffres provisoires et estimés pour 2014 et 2015, respectivement.



Source: autorités maliennes.

Le niveau plus élevé du PIB nominal a un effet non négligeable sur les principaux indicateurs extérieurs et budgétaires, sans pour autant modifier l'évaluation fondamentale des politiques.

Les ratios de la dette extérieure et publique au PIB sont inférieurs de 5-6 points de pourcentage, ce qui signifie que le niveau d'endettement demeure modéré. Les recettes fiscales sont inférieures d'environ 2,5 % du PIB, ce qui souligne la nécessité de poursuivre les efforts de réforme pour mobiliser davantage de recettes. Le revenu par habitant s'est amélioré mais reste faible.

	2011		2012		2013		2014		2015	
	Ancien	Nouveau								
(En pour cent du PIB)										
Finances Publiques										
Recettes (dons inclus)	20.9	17.1	17.4	14.6	20.7	17.4	20.3	17.1	21.4	19.1
<i>dont</i> : Recettes Fiscales	14.4	11.9	14.2	11.9	14.7	12.3	14.9	12.5	16.2	14.0
Dépenses	23.2	19.0	16.7	14.0	21.7	18.2	21.9	18.4	23.0	19.2
Solde Global (dons inclus)	-4.1	-3.4	-1.1	-1.0	-2.8	-2.4	-3.4	-2.9	-3.1	-1.8
Solde Global (dons exclus)	-8.0	-6.6	-1.4	-1.2	-6.2	-5.2	-6.0	-5.1	-5.9	-4.5
Secteur Externe										
Solde Courant (dons inclus)	-6.1	-5.1	-2.6	-2.2	-3.4	-2.9	-5.5	-4.7	-3.3	-5.1
Dette Publique										
Intérieure	4.7	3.9	4.3	3.6	5.8	4.9	7.4	6.3	8.4	7.2
Extérieure	25.8	20.1	25.4	21.8	24.8	21.5	29.2	21.0	34.2	24.1
PIB Nominal (milliards, Francs CFA)	5038	6124	5328	6352	5490	6544	5987	7114	6572	7748
PIB Nominal (milliards, dollars)	10.7	13.0	10.4	12.4	11.1	13.2	12.1	14.4	11.1	13.1
PIB par habitant (dollars)	741	901	703	838	726	866	768	913	682	804

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

^{1/}L'INSTAT a commencé à passer à l'année de base 2015 et passera au SCN 2008 d'ici 2017.

RESULTATS DU PROGRAMME

7. Tous les critères de réalisation de la fin de décembre 2015 et les objectifs indicatifs ont été respectés, généralement avec de grandes marges (MPEF, paragraphe 6 et Tableau 1). Les recettes fiscales ont progressé de 1,75 % du PIB (0,3 % du PIB au-dessus de l'objectif du programme), ce qui a permis une réduction du déficit budgétaire global (base ordonnancements) à 1,75% du PIB au lieu de 2,1% du PIB dans le cadre du programme. Le critère de réalisation relatif au financement de l'État par les banques et les marchés financiers a aussi été respecté avec une grande marge. Les critères de réalisation continus relatifs aux arriérés de paiement extérieurs et à la nouvelle dette extérieure contractée et garantie par l'État à des conditions non concessionnelles ont aussi été respectés³. L'objectif indicatif relatif au solde budgétaire de base a été confortablement atteint, entraînant un excédent du solde budgétaire de base de 0,5 % du PIB ; l'allégement de la dette de la part de la France a également contribué à ce résultat. L'objectif indicatif sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté a également été observé.

8. Deux des trois repères structurels fixés pour la cinquième revue du programme ont été satisfaits, dont un avec du retard (MPEF, paragraphe 7 et Tableau 3). L'agence de supervision du secteur public a réalisé un second audit de conformité des contrats revêtus des sceaux de «secret défense» ou «intérêts essentiels de l'État» pour la période d'août à décembre 2015. Ces contrats s'élevaient à 257 milliards de FCFA en 2015. En avril 2016, les autorités ont achevé la préparation d'un rapport sur la mise en œuvre des recommandations d'AFRITAC en vue de renforcer la qualité de la base de données de la dette publique et ont adopté un plan d'action pour poursuivre la mise en œuvre de ces recommandations. Des progrès ont été réalisés en vue de mettre en œuvre le repère qui prévoit que le Ministre des finances nomme les directeurs financiers dans les ministères dépensiers, suite à l'adoption par le Conseil des ministres en mars 2016 d'un décret conférant au Ministre des finances le pouvoir de procéder à ces nominations. Le repère devrait être respecté d'ici fin juin 2016.

9. Des progrès ont aussi été accomplis dans la mise en œuvre des autres réformes budgétaires structurelles liées aux finances publiques. Les autorités ont pris des mesures pour faire avancer le processus de réduction des exonérations fiscales qui ont fait intervenir la réalisation d'un audit des exonérations accordées sur la période 2013–15 et du processus qui a conduit à leur octroi, de même que la publication d'informations sur leurs conditions et leurs bénéficiaires (MPEF, paragraphe 16). Les autorités ont aussi poursuivi leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale qui ont débouché sur une augmentation du nombre d'audits et l'élargissement de l'assiette de l'impôt, ce qui a soutenu la croissance des recettes (MPEF, paragraphe 22). Le gouvernement est également en train de simplifier la législation fiscale en vue d'alléger la charge administrative à la fois pour le secteur privé et la direction des impôts (MPEF, paragraphe 18). Des progrès ont aussi été réalisés en vue de moderniser les codes minier et pétrolier afin de les rapprocher des normes internationales et d'accroître la transparence dans ces secteurs. Sur ce dernier point, les contrats

³ Le Mali n'a pas d'arriérés en cours envers les créanciers extérieurs.

miniers et pétroliers ont été publiés, de même que les études de faisabilité relatives aux compagnies minières en activité (MPEF, paragraphe 18). Des mesures ont été prises pour poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques, notamment dans les domaines de la passation des marchés et de la préparation et de l'exécution du budget (MPEF, paragraphes 28–31 et 33).

10. La restructuration de la BHM a été lancée. La BHM a fusionné avec la Banque malienne de solidarité (BMS), plus solide financièrement, en mars 2016 pour créer une nouvelle banque, la seconde banque la plus importante du pays (MPEF, paragraphe 50). La fusion a aussi fait intervenir une augmentation du capital de la nouvelle banque de 15 milliards de FCFA apportés par l'Autorité malienne de télécommunications, la Caisse malienne de sécurité sociale et la Caisse nationale d'assurance maladie. La part du capital du secteur public dans la banque a ainsi été portée à 66 %. La structure du capital de la nouvelle banque exclut également tous les actionnaires insolubles de la BHM. En vue de renforcer davantage le bilan de la nouvelle banque, eu égard aux prêts non productifs de la BHM, les autorités ont commencé à liquider les immobiliers utilisés comme garantie des prêts non productifs.

11. La nouvelle législation de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) a été approuvée par le Parlement en février 2016 (MPEF, paragraphe 52). La nouvelle loi suit les dispositions de l'UEMOA dans ce domaine mais n'est pas entièrement conforme à la norme du Groupe d'action financière (GAFI) ; c'est néanmoins un pas dans la bonne direction qui peut contribuer à améliorer la gouvernance dans le pays. Dans la mesure où l'UEMOA (qui a une législation de LBC/FT harmonisée pour la région) l'autorise, le gouvernement entend modifier cette législation pour la faire correspondre à la norme du GAFI. Il travaille également sur un plan d'action pour mettre en œuvre la nouvelle législation en tenant compte des recommandations de l'assistance technique du FMI pour améliorer la gouvernance.

ENTRETIENS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

A. Politique budgétaire et réformes

Le programme budgétaire pour 2016

12. Le programme révisé pour 2016 prévoit un relâchement budgétaire pour tenir compte des nouvelles dépenses et aider à mettre en œuvre la stratégie de développement régional, notamment dans le nord du pays (MPEF, paragraphes 8 et 12). Faire des progrès dans la mise en œuvre de cette stratégie est un engagement clé du gouvernement en vertu de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali de juin 2015 (APRM). Au moment de la quatrième revue du programme, il a été convenu que les autorités prépareraient une loi de finances rectificative pour 2016 — reposant sur les résultats de la conférence de Paris d'octobre 2015 et sur une évaluation des besoins du Nord — pour prévoir les nouvelles dépenses et aider à mettre en œuvre la stratégie régionale de

développement.⁴ Le programme révisé repose sur la loi de finances rectificative et incorpore des dépenses supplémentaires équivalentes à environ 1,5 % du PIB, qui sont principalement allouées aux projets d'investissement.⁵ Il cible un déficit global de 4,25 % du PIB (au lieu de 2,75 % du PIB dans le programme d'origine), ce qui correspond à un déficit du solde budgétaire de base d'environ 1,5 % du PIB (0,75 % du PIB dans le programme d'origine). Une partie des dépenses d'investissement supplémentaires étant temporaires et la croissance des recettes fiscales devant rester robuste dans les années à venir, le déficit budgétaire devrait commencer à baisser en 2017 et converger à 3 % pour cent du PIB d'ici 2019, comme l'exigent les engagements pris au sein de l'UEMOA. Cela permettrait au gouvernement de maintenir la dette publique à un niveau modéré et soutenable tout en maîtrisant le déficit du compte extérieur courant dans le contexte d'un affaiblissement des termes de l'échange et de la baisse des exportations d'or.

13. L'augmentation du déficit budgétaire de 2016 serait couverte principalement par un financement intérieur et régional accru. Les autorités ont indiqué que la conférence de Paris d'octobre 2015 n'a pas débouché sur un financement extérieur additionnel pour le Mali. Il semble que les bailleurs de fonds n'ont pas considéré que la conférence était destinée à recueillir de nouveaux engagements, mais qu'elle était plutôt une occasion d'étudier plus en détail la stratégie de développement régional des autorités, de même que les politiques pour la mettre en œuvre, et de réaffirmer leur soutien au pays. Pour financer les dépenses supplémentaires, les autorités entendent avoir recours aux marchés financiers intérieur et régional pour un montant équivalent à 0,8 % du PIB. Elles estiment pouvoir couvrir les besoins restants moyennant un recours accru aux ressources du FMI et sollicitent une augmentation de l'accès (paragraphe 22). Le Mali pourrait ainsi satisfaire les besoins de financement extérieur concomitants plus importants imputables à la faiblesse du compte courant.

Réformes structurelles

14. Les autorités continueront de mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer l'administration fiscale pour soutenir la croissance des recettes (MPEF, paragraphes 15–19, 21–22). Elles continueront de s'efforcer d'accroître la couverture et l'efficacité des audits fiscaux et d'élargir l'assiette de l'impôt. Elles entendent réduire les exonérations fiscales à un minimum, à commencer par les exonérations discrétionnaires. Une série de mesures sont également en cours de mise en œuvre pour accroître le recouvrement des recettes à la douane. Celles-ci incluent le recours accru au renseignement fiscal, l'amélioration des systèmes d'information, une meilleure gestion des ressources et d'autres mesures destinées à réduire la fraude. En outre, les autorités adopteront des mesures en vue de renforcer le respect du paiement des impôts sur les revenus de location. Elles prennent des mesures pour améliorer l'efficacité du recouvrement de la TVA, notamment en

⁴ [Rapport pays du FMI N° 15/339](#), pages 15–16.

⁵ Le budget révisé reste conforme au Cadre stratégique du Mali pour la reprise économique et le développement durable. Suite aux résultats de l'évaluation des besoins pour le Nord, le budget prévoit un total de 169 milliards de FCFA (2 % du PIB) de dépenses pour appuyer la mise en œuvre de l'APRM, dont 126 milliards de FCFA sont alloués aux investissements dans les transports, l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

identifiant les nouveaux contribuables à l'aide de déclarations d'impôt simplifiées pour les entreprises et en évitant l'accumulation de crédits de TVA, en élargissant la campagne d'audits sélectifs de ces crédits et en simplifiant le processus de remboursement de la TVA.

15. Il est essentiel de réformer le système d'intéressement des inspecteurs des impôts et des douanes pour moderniser l'administration fiscale (MPEF, paragraphe 20). Dans le cadre du système actuel, l'intéressement des inspecteurs des impôts comprend une prime pour les recettes fiscales totales lorsque l'objectif de recettes est atteint ainsi que le partage des pénalités imposées aux contribuables. Ces deux composantes ont été relevées en décembre 2015 — l'intéressement de 0,6 % à 0,9 % et la part des pénalités de 28 à 45 %. Bien que le montant global de ces intéressements soit peu important relativement à la taille de l'économie (0,14 % du PIB en 2015), il représente une part importante du revenu de leurs bénéficiaires. Les services du FMI ont rappelé que le partage des pénalités, en particulier, avaient des effets pervers susceptibles de décourager de bonnes pratiques d'administration fiscale et de compliquer la gestion des ressources humaines. Le système d'intéressement profite à la fois au personnel de l'administration fiscale mais aussi aux autres membres du personnel du Ministère des finances, selon une formule de répartition qui est restée quelque peu opaque. Actuellement, le paiement de l'intéressement se fait en espèces, n'est pas imposable et à ce jour, et n'est pas clairement comptabilisé dans les comptes budgétaires.

16. Les autorités ont indiqué qu'elles étaient prêtes à réformer ce système. Comme première étape de ce processus, elles publieront davantage d'informations sur la répartition des paiements d'intéressement entre les membres du personnel du Ministère des finances, comptabiliseront ces dépenses de manière adéquate dans les comptes budgétaires et mettront fin à la pratique du versement de ces paiements en espèces. Les autorités ont aussi déclaré qu'elles étaient prêtes à réformer le système d'intéressement lui-même et ont demandé l'assistance technique du FMI pour réaliser une étude approfondie du système et formuler des propositions spécifiques de réformes, dans le cadre d'efforts plus généraux destinés à améliorer la gestion des ressources humaines à la direction des impôts. Les autorités ne sont pas encore prêtes à imposer le revenu de ces intéressements, et avancent que d'autres pays de la région exonèrent également ce revenu ; elles précisent aussi que l'élimination des exonérations pourrait entraîner des demandes pour que le même traitement soit appliqué à d'autres fonctionnaires (par exemple, les députés et les militaires).

17. Les autorités entendent également réformer le mécanisme de détermination des prix intérieurs des produits pétroliers (MPEF, paragraphe 17 et Tableau 3). Dans le cadre du système actuel de détermination des prix, l'ampleur de la répercussion des prix internationaux des produits pétroliers sur les consommateurs est discrétionnaire, les autorités ajustant les droits d'accise sur les produits pétroliers pour limiter les variations des prix intérieurs. Ce mécanisme a permis au gouvernement de conserver la plupart des gains provenant de la récente baisse des prix du pétrole et d'éliminer de fait les subventions aux produits pétroliers. Les autorités entendent réformer ce système en passant à un mécanisme automatique de détermination des prix qui protégera les recettes liées au pétrole des fluctuations des prix internationaux, tout en garantissant une répercussion accrue des variations des prix internationaux des produits pétroliers sur les prix

intérieurs de ces produits. Cela est important pour protéger les recettes de cette source lorsque le cycle actuel s'inversera et que les prix internationaux du pétrole recommenceront à augmenter, mais aussi pour imposer et déterminer les prix des produits pétroliers de manière adéquate.

18. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la décentralisation budgétaire, une composante clé de l'accord de paix (MPEF, paragraphe 13). Ce dernier envisage de donner à certaines régions, notamment au Nord, une autonomie politique et administrative plus importante pour remédier aux griefs historiques. Dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de la décentralisation, le gouvernement entend accroître la part des ressources et des responsabilités transférées aux collectivités locales, créer de nouvelles régions administratives, renforcer les capacités des collectivités locales à exécuter leur budget et améliorer la contribution de la taxation locale au financement des collectivités locales. Comme l'envisage l'APRM, l'administration centrale transfèrera 30 % des recettes budgétaires aux gouvernements infranationaux d'ici 2018. La loi de finances rectificative de 2016 relève les transferts aux collectivités locales à 16,7 % des recettes budgétaires, au lieu de 12 % en 2015.⁶ Cette décision suit la création de deux nouvelles régions dans la partie septentrionale du pays l'année dernière et s'accompagnera d'un transfert des responsabilités de dépenses aux collectivités locales. Le budget prévoit également des ressources pour le financement de projets de développement régionaux dans plusieurs secteurs (voir note de bas de page 5) et augmente la part des dépenses déconcentrés estimée par les autorités à plus de 20 % en 2016. Les autorités ont réitéré leur intention de mettre progressivement en œuvre la décentralisation, compte tenu de la capacité administrative limitée de nombreuses collectivités locales. Elles ont également indiqué que l'administration centrale améliorerait les mécanismes d'audit et de contrôle des collectivités locales en vue de renforcer la responsabilisation et d'assurer que les ressources sont utilisées à bon escient. Des efforts à cet égard sont appuyés par la Banque mondiale.

19. Les autorités continueront à mettre en œuvre les mesures destinées à renforcer la gestion des finances publiques. Elles achèveront la transition vers le Compte unique du Trésor (CUT), notamment en transférant les dépôts des établissements publics et administratifs (EPA) vers le CUT, tout en renforçant la supervision de ces entités par l'État (MPEF, paragraphes 41–42 et Tableau 3). Avec l'assistance de la Banque mondiale, le gouvernement achèvera la réforme du code de passation des marchés lancée en 2015 moyennant un amendement destiné à limiter le risque d'interprétation erronée de la disposition sur les offres spontanées (MPEF, paragraphe 31). Les autorités ont aussi préparé un plan destiné à apurer les arriérés de la société d'électricité nationale (EDM) en 2016 et, avec le soutien de la Banque mondiale, ont adopté des mesures en vue de renforcer les finances de l'EDM et d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés par la société (MPEF, paragraphe 51).

⁶ Les autorités prévoient d'atteindre l'objectif de 30 % en partie en réaffectant aux régions des services actuellement «décentralisés».

B. Réformes du secteur financier

20. Les autorités travaillent sur le renforcement de la nouvelle banque créée par la fusion de la BHM et de la BMS, de même que du secteur du microcrédit. Elles considèrent que la fusion BHM-BMS est un moyen de consolider la stabilité du secteur financier et de réduire les risques budgétaires imputables aux faiblesses de l'ancienne BHM. Elles travaillent actuellement sur le renforcement du bilan de la nouvelle banque, ce qui devrait contribuer à rendre cette institution attrayante pour les investisseurs privés potentiels et faciliter le désengagement de l'État à terme. Les autorités ont expliqué que l'injection de nouveaux capitaux dans la nouvelle banque, même s'ils viennent de l'État, constitue une première étape dans le processus de renforcement de la banque qui s'accompagne de l'assainissement de son bilan. En réponse aux préoccupations formulées par les services du FMI à propos de l'utilisation des fonds de sécurité sociale pour l'injection de capital, elles ont indiqué que la nouvelle banque était solide, ce qui assurait la sûreté des investissements des caisses de sécurité sociale. Les autorités, qui ont commencé par la liquidation des avoirs immobiliers utilisés comme garantie pour les prêts devenus improductifs, travaillent à présent sur la formulation d'une stratégie destinée à réduire les prêts improductifs non garantis. Avec le soutien de la Banque mondiale, le gouvernement a également mis en œuvre un plan d'action exhaustif en vue de réformer le secteur du microcrédit ; il inclut, entre autres, l'audit des institutions et le renforcement de la supervision dans ce secteur (MPEF, paragraphe 50).

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

21. Les autorités demandent une prorogation d'un an de l'accord au titre de la FEC, jusqu'au 17 décembre 2017. La prorogation les aidera à continuer à répondre de manière adéquate aux besoins qui découlent de la mise en œuvre de l'accord de paix et du processus de décentralisation — notamment en catalysant le soutien budgétaire extérieur — tout en maintenant la discipline budgétaire et en faisant progresser leur programme de réformes. En outre, les fragilités économiques et sociales du Mali soulignent l'importance du maintien de la continuité du programme.

22. Les autorités demandent également une augmentation de l'accès. Elles sollicitent une augmentation de l'accès d'un montant équivalant à 60 millions de DTS, également réparti sur la période 2016–17. Cette augmentation porterait l'accès du Mali dans le cadre de l'accord en cours à un total de 98 millions de DTS, soit 52,5 % de la quote-part. Cette augmentation aidera à satisfaire les besoins de financement de l'État et de la balance des paiements imputables principalement à l'exécution de dépenses liées à l'accord de paix. Le Mali devra faire face à un problème persistant de balance des paiements en raison des déficits relativement élevés du compte courant (du fait de l'affaiblissement des termes de l'échange et de la baisse des exportations d'or). Le rééquilibrage des finances publiques et le resserrement de la politique monétaire permettraient de maîtriser le déficit du compte courant, mais celui-ci resterait élevé. Les services du FMI ont vivement conseillé aux autorités de satisfaire dans la mesure du possible les besoins de l'accord de paix et d'autres besoins, notamment ceux qui ont trait à la sécurité, avec des dons et des prêts hautement concessionnels.

Les autorités ont indiqué que les plans du financement de l'État correspondaient globalement à cette orientation. Tout en reconnaissant le soutien important déjà offert par les bailleurs au Mali sur le plan de la sécurité, elles estiment que les bailleurs pourraient canaliser les ressources budgétaires vers la satisfaction des besoins en matière de sécurité.⁷

23. La capacité du Mali à rembourser le FMI est adéquate. L'endettement extérieur et public du Mali est relativement bas et les obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif, mesurées par rapport aux réserves officielles et aux exportations de biens et de services, sont modestes. De même, l'augmentation demandée de l'accès n'aurait pas d'effet important sur la capacité du Mali à rembourser le FMI. Le crédit en cours du FMI progresserait à 82 % de la quote-part en 2017, avant de commencer à baisser à moins de 50 % à moyen terme.

24. Les modalités du programme dans le cadre de la prorogation proposée de l'accord seraient les mêmes que dans l'accord en cours. Les objectifs indicatifs trimestriels et les critères de réalisation semestriels ainsi que les revues continueront d'être utilisés pour suivre la mise en œuvre du programme. Les critères de réalisation et les repères structurels sont actuellement proposés jusqu'à fin décembre 2016. Compte tenu de la révision du programme budgétaire, les autorités demandent également une modification des critères de réalisation pour fin juin sur le financement de l'État et les recettes fiscales brutes.

25. Le programme reste soumis à plusieurs risques. Une détérioration des conditions en matière de sécurité aurait vraisemblablement des effets macroéconomiques, y compris une baisse de la croissance du PIB et des recettes fiscales, et une augmentation des dépenses sécuritaires. De nouveaux revers en matière de gouvernance et l'absence de progrès dans la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques pourraient réduire ou retarder le soutien des donateurs. L'État aurait alors davantage de difficultés à consolider les bases de l'accord de paix de 2015. La dépendance accrue du financement intérieur et régional présente aussi un risque pour le programme, notamment si la BCEAO devait adopter une orientation monétaire moins accommodante. Pour protéger les programmes prioritaires sociaux et liés à la sécurité de tels événements, il est fortement recommandé que les autorités mettent au point des plans d'urgence en vue d'une nouvelle hiérarchisation des dépenses, en cas de besoin.

ASSISTANCE TECHNIQUE

26. Les services du FMI et les autorités ont abordé les priorités pour l'assistance technique pour l'exercice 2017. Celles-ci incluent un nouveau renforcement des capacités en matière de gestion des finances publiques, d'administration des recettes et de gestion de la dette, de même qu'un soutien à une future réforme du système d'intéressement des inspecteurs des impôts et une

⁷ Le soutien budgétaire des bailleurs en 2016–17 devrait s'établir en moyenne à 1 % du PIB et le soutien extérieur global à l'État à 4,5 % du PIB. Un volume important d'assistance militaire et sécuritaire est également fourni hors budget (notamment la France et les Nations Unies). Cette aide a été estimée à 6,5 % du PIB en 2015 et, d'après les projections, devrait grimper à 7 % en 2016.

amélioration de la gestion des ressources humaines par la direction des impôts. Les autorités ont aussi demandé une assistance technique pour préparer les comptes nationaux trimestriels. Les autorités sont aussi intéressées par une intensification de la formation pratique afin d'appuyer davantage le renforcement des capacités et la mise en œuvre des recommandations d'assistance technique. Bien qu'ils appuient les demandes d'assistance technique des autorités, les services du FMI soulignent l'importance du soutien politique, des effectifs du personnel et des autres ressources qui pourraient être nécessaires pour que l'assistance technique du FMI aie le plus grand impact possible.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

27. La reprise économique a maintenu son élan et les perspectives à court terme sont favorables. En 2015, la croissance a repris suite à de solides résultats dans le secteur agricole, tandis que l'inflation est restée maîtrisée. Les perspectives pour 2016 sont favorables, et la croissance ferme de la production est appuyée par l'amélioration des termes de l'échange et une forte croissance de la demande intérieure de même que par une inflation qui reste faible.

28. Les résultats du programme ont été bons en 2015. Tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour décembre ont été respectés, souvent avec de grandes marges, la plupart des repères structurels arrêtés pour la cinquième revue ont été mis en œuvre, quoiqu'avec quelques retards. Des progrès ont aussi été accomplis dans divers domaines des réformes structurelles, y compris l'administration fiscale, la gestion des finances publiques et le secteur financier. Il est essentiel que les résultats du programme restent solides pour maintenir la stabilité macroéconomique, accroître la crédibilité des politiques et continuer à améliorer les conditions de la croissance économique.

29. Le programme de 2016 offre une base adéquate pour la politique budgétaire dans le contexte de besoins urgents de dépenses. Le programme tente de ménager un espace pour les investissements publics du Mali, les besoins liés à la paix et à la sécurité et incorpore une augmentation importante mais réalisable de recettes fiscales. Les services du FMI estiment que l'aggravation du déficit en 2016 est temporaire et envisagent une réduction progressive de son niveau pour respecter les engagements envers l'UEMOA à moyen terme. Cela assurera que la dette publique reste gérable tout en préservant un espace pour les dépenses prioritaires en vue de satisfaire des besoins à la fois temporaires et structurels. Il sera indispensable pour atteindre ces objectifs que la forte croissance des recettes fiscales se poursuive.

30. Il est essentiel d'apporter de nouvelles améliorations à l'administration fiscale pour soutenir la croissance des recettes à moyen terme. Il est important de soutenir les récents efforts déployés en vue d'accroître le civisme fiscal et d'élargir l'assiette de l'impôt. Les services du FMI saluent les plans des autorités en vue d'élargir la couverture et l'efficacité des audits fiscaux tout en réduisant les exonérations fiscales discrétionnaires et les autres exonérations dont les justifications économiques sont insuffisantes. Il est aussi essentiel d'aller de l'avant avec les plans destinés à réformer le système d'intéressement des inspecteurs des impôts et des douanes, à commencer par des mesures pour accroître sa transparence et l'adoption d'autres bonnes pratiques, notamment

l'enregistrement de manière appropriée des dépenses qui leur sont liées dans les comptes budgétaires. L'adoption d'un mécanisme de détermination des prix moins discrétionnaire pour les produits pétroliers pourrait aider à préserver les recettes fiscales tout en assurant que le prix de ces produits soit déterminé de manière adéquate.

31. La démarche progressive des autorités pour mettre en œuvre une décentralisation budgétaire semble appropriée. La décentralisation est une composante clé de l'accord de paix de juin 2015 et il est important que le gouvernement continue ses avancées pour respecter cet engagement. En même temps, il serait nécessaire que le processus de décentralisation lui-même et le transfert de ressources aux gouvernements infranationaux se fassent progressivement et correspondent aux capacités d'absorption et d'administration des régions. La charge financière serait ainsi plus gérable pour l'administration centrale et la qualité et l'efficacité des dépenses au niveau régional se verraient préservées. Les initiatives du gouvernement en vue de renforcer les mécanismes d'audit et de contrôle pour les régions et d'encourager la transparence et la responsabilisation sont également un élément important.

32. Il est nécessaire de continuer à améliorer la gestion des finances publiques pour appuyer la discipline budgétaire. Les services du FMI saluent les engagements des autorités à achever la mise en œuvre du Compte unique du Trésor et à renforcer davantage le code de passation des marchés. Ils soutiennent également le plan des autorités qui consiste à apurer les arriérées de la société d'électricité cette année et à adopter des mesures pour renforcer ses finances.

33. Les récentes mesures des autorités destinées à remédier aux faiblesses du secteur financier sont les bienvenues. Le gouvernement a réalisé des progrès tangibles dans la restructuration de la BHM. Il serait important de continuer à renforcer le bilan de la nouvelle banque afin de la rendre attrayante à des investisseurs privés potentiels. Les services du FMI encouragent également les autorités à continuer à mettre en œuvre le plan d'action en vue de réformer le secteur du micro-crédit et de prendre des mesures pour renforcer davantage le cadre de la LBC/FT.

34. Les conditions en matière de sécurité fragiles continuent de présenter un risque pour les perspectives économiques à court terme et pour le programme. Les autorités sont face à une situation difficile dont la détérioration peut avoir des effets sur la croissance économique et les comptes budgétaires. Les risques proviennent également de la grande vulnérabilité du Mali aux mauvaises conditions climatiques et aux variations de l'environnement extérieur, compte tenu de sa forte dépendance de l'agriculture et de quelques produits d'exportation. Un recours relativement important au financement intérieur et régional présente également un risque pour le programme. Il serait important de constituer des marges de manœuvre budgétaire, notamment de mettre au point des plans pour une nouvelle hiérarchie des dépenses afin de réagir aux urgences que pourrait présenter des évolutions défavorables dans ces domaines.

35. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC. Ils appuient également la demande des autorités pour une augmentation de l'accès, une prorogation d'un an de l'accord jusqu'au 17 décembre 2017 de même que la modification des critères de réalisation pour fin juin 2016.

Tableau 1. Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2013–21

	2013	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021
	Est.	Est.	Est.	Prog. ¹	Prog. Rév.	Projections				
(variation annuelle en %)										
Comptes nationaux et prix										
PIB réel	2.3	7.0	6.0	5.4	5.3	5.2	4.8	4.7	4.7	4.7
Déflateur du PIB	0.7	1.6	2.8	2.4	1.9	0.9	0.1	-0.1	2.5	2.2
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.6	0.9	1.4	2.8	1.0	1.3	1.7	2.1	2.4	2.5
Indice des prix à la consommation (fin de période)	0.0	1.2	1.0	1.0	1.0	1.5	1.9	2.2	2.5	2.5
Secteur extérieur (variation en %)										
Termes de l'échange (détérioration -)	-17.7	8.0	2.1	-2.6	5.7	-0.2	-5.8	-4.7	-3.1	-1.4
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	0.6	1.8	-3.7
Monnaie et crédit (contribution à la croissance de M2)										
Crédit à l'État	-2.7	0.8	1.6	5.2	8.7	6.1	4.2	1.0	1.1	0.4
Crédit à l'économie	7.5	12.4	14.6	6.0	8.7	5.5	5.5	5.4	5.7	6.3
Masse monétaire au sens large (M2)	7.4	7.1	13.2	12.2	13.4	10.8	10.5	7.0	7.3	7.2
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Investissement et épargne										
Investissement intérieur brut	17.8	17.6	17.4	29.1	19.4	19.6	19.4	19.3	19.3	19.3
<i>dont : État</i>	6.0	6.5	7.3	7.7	9.3	9.5	9.3	9.2	9.2	9.2
Épargne nationale brute	14.9	12.9	12.3	25.8	12.9	12.9	12.5	12.5	12.7	12.8
<i>dont : État</i>	0.6	0.8	2.1	1.1	1.7	2.2	2.5	3.0	3.0	3.0
Épargne intérieure brute	10.5	9.0	10.3	15.8	11.9	12.0	11.2	11.1	11.4	11.5
Budget de l'administration centrale										
Recettes	14.5	14.9	16.4	16.7	16.8	17.2	17.7	18.1	18.2	18.2
Dons	2.8	2.2	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Total des dépenses et prêts nets	19.7	20.0	20.9	21.5	23.1	23.2	23.3	23.1	23.1	23.1
Solde global (base ordonnancement, dons inclus)	-2.4	-2.9	-1.8	-2.8	-4.3	-4.0	-3.6	-3.0	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.4	-2.4	-3.2	-3.0	-4.3	-3.9	-3.6	-3.1	-3.0	-2.8
Solde budgétaire de base (UEMOA def) ²	-0.7	-1.2	0.5	-0.7	-2.0	-1.5	-0.9	0.0	0.0	0.0
Secteur externe										
Solde courant, transferts officiels inclus	-2.9	-4.7	-5.1	-3.3	-6.5	-6.7	-6.9	-6.8	-6.7	-6.5
Solde courant, transferts officiels exclus	-12.4	-12.7	-13.4	-11.1	-15.1	-14.7	-14.3	-14.0	-13.3	-13.0
Exportations de biens et services (B&S)	24.9	22.5	21.4	20.8	19.9	19.4	17.7	17.4	16.7	16.1
Importations de B&S	39.9	38.0	36.9	34.2	36.5	35.5	34.1	33.5	32.0	30.9
Service de la dette en % des exportations de B&S	2.3	3.5	6.5	3.6	4.4	4.4	4.9	5.2	6.0	6.5
Dette extérieure (fin de période)	21.5	21.0	24.1	23.3	23.6	24.1	25.1	26.3	27.0	28.0
Pour mémoire:										
PIB nominal (milliards de FCFA)	6544	7114	7748	8312	8312	8820	9250	9672	10375	11103
Balance globale des paiements (millions de \$)	-174.5	-353.5	-209.8	7.6	-180.3	-64.9	-40.4	3.7	12.5	31.5
Dette publique (pour cent du PIB)	26.4	27.3	31.3	30.0	30.4	31.1	32.1	33.3	34.0	35.0
Dette intérieure (fin de période) ³	4.9	6.3	7.2	6.8	6.8	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Taux de change du \$ (fin de période)	478.7	532.0	603.1
Prix de l'or (en \$ par once, séance de Londres)	1411	1266	1160	1158	1219	1231	1234	1243	1255	1277
Prix du pétrole (brut, prix au comptant, en \$ par baril)	104	96	51	50	35	41	45	48	49	51

Sources: Les autorités maliennes et les estimations et prévisions des services du FMI

¹ Rapport pays du FMI No. 15/339. Mali -- Quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit.

² Le total des revenus, plus les dons budgétaires généraux, plus les revenus de l'allègement de la dette des PPTE, moins les dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital financé

³ Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations de l'État, bons du Trésor et autres créances.

Tableau 2. Comptes Nationaux, 2012–16

	2012	2013	2014	2015	2016
			Est.	Est.	Prog. Rév.
(Taux de croissance annuels, à prix constants)					
Secteur primaire	9.3	-3.7	8.7	7.6	5.3
Cultures	15.0	-9.9	15.3	12.1	7.6
Cultures vivrières	15.5	-11.6	13.8	16.1	7.8
Cultures industrielles et d'exportation	12.1	-0.8	22.6	-5.8	6.5
Élevage	4.6	0.8	5.0	4.4	3.6
Pêche, exploitation forestière	6.6	2.4	3.6	4.7	3.4
Activités extractives	17.6	-10.1	3.9	4.1	6.7
Secteur secondaire	-9.3	2.1	10.9	-1.1	5.1
Or (extraction et métallurgie/fonderie)	5.6	-1.1	-2.2	-5.3	-1.4
Industries manufacturières	2.8	1.4	16.4	-5.7	4.3
Agroalimentaire	-10.0	10.0	32.8	-11.0	6.0
Textile	26.4	-10.9	27.2	62.8	2.0
Electricité, gaz et eau	5.2	7.5	11.3	7.9	9.5
Bâtiments et travaux publics	-34.7	3.0	7.0	6.3	7.5
Secteur tertiaire	-2.6	7.0	5.2	7.4	6.0
Transports et télécommunications	8.3	10.5	7.4	10.6	8.3
Commerce	-7.7	5.9	3.4	4.3	5.8
Services financiers	15.6	1.8	4.0	6.0	3.4
Autres services non financiers	-1.0	6.6	4.6	6.4	4.3
Services non marchands	-7.2	0.7	6.2	10.4	4.3
Taxes indirectes	-5.3	4.4	1.0	10.7	2.8
PIB aux prix du marché	-0.8	2.3	7.0	6.0	5.3
National accounts	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Investissement intérieur brut	17.2	17.8	17.6	17.4	19.4
Épargne nationale brute	15.0	14.9	12.9	12.3	12.9
Solde extérieur courant (transferts officiels compris)	-2.2	-2.9	-4.7	-5.1	-6.5
<i>Pour mémoire:</i>					
PIB nominal (en milliards de FCFA)	6352	6544	7114	7748	8312
Déflateur du PIB (variation annuelle en %)	4.6	0.7	1.6	2.8	1.9
Sources: Les autorités maliennes et les estimations et prévisions des services du FMI.					
¹ Du PIB reel 2013.					
² Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Troisième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit.					

Tableau 3. Opérations Budgétaires Consolidées des Administrations Publiques, 2013–21
(en milliards de francs CFA)

	2013	2014	2015			2016		2017	2018	2019	2020	2021	
	Est.	Est.	Prog. ¹	Prog. Rév.	Est.	Prog. ¹	LFR Prog. Rév.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Recettes et dons	1,137.2	1,215.1	1,507.6	1,406.5	1,481.1	1,555.0	1,595.7	1,562.4	1,699.0	1,825.8	1,947.4	2,095.4	2,242.4
Recettes totales	951.2	1,057.6	1,224.3	1,219.0	1,273.4	1,387.0	1,428.6	1,395.3	1,520.8	1,638.8	1,751.9	1,885.7	2,022.5
Recettes budgétaires	842.7	940.8	1,119.3	1,114.0	1,134.2	1,282.0	1,323.6	1,290.3	1,409.4	1,522.0	1,629.7	1,754.7	1,882.2
Recettes fiscales	804.5	890.5	1,071.0	1,064.4	1,082.5	1,222.4	1,264.4	1,230.7	1,343.2	1,449.2	1,550.1	1,665.2	1,782.0
Impôts directs	258.1	324.0	330.6	349.9	330.8	390.9	390.9	390.2	434.5	488.2	520.5	553.8	599.9
dont : secteur or	71.0	56.2	51.2	51.2	46.0	63.5	231.7	63.5	67.6	69.8	73.3	74.2	76.6
Taxes indirectes	546.4	566.5	740.4	714.5	751.7	831.6	873.5	840.6	908.7	961.0	1,029.6	1,111.4	1,182.1
TVA	325.7	335.0	397.0	397.0	411.3	445.4	445.4	445.4	490.4	516.3	549.1	595.5	634.9
Accises sur produits pétroliers	22.3	27.8	71.5	71.5	93.1	86.9	97.9	97.9	95.7	101.3	111.6	122.1	129.6
Droits d'importation	111.8	115.5	139.5	134.8	141.8	155.1	155.1	169.2	182.5	199.8	213.0	228.5	255.5
Autres taxes indirectes	146.9	149.9	202.1	187.6	189.5	215.6	246.1	213.6	225.0	236.1	247.6	265.1	279.1
dont : secteur or	55.3	51.9	55.5	49.7	55.5	63.9	63.9	64.1	67.3	66.1	64.9	64.9	64.9
Remboursements de taxes	-60.3	-61.7	-69.7	-76.5	-84.0	-71.4	-71.0	-71.4	-71.6	-75.1	-78.6	-84.3	-90.2
Recettes non fiscales	38.2	50.2	48.2	50.4	51.7	70.3	59.2	59.6	66.2	72.7	79.7	89.4	100.2
dont : secteur or	17.4	7.2	9.0	12.0	0.0	8.3	8.3	8.3	9.1	9.8	10.8	11.6	11.8
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	116.8	105.0	105.0	139.2	105.0	105.0	111.4	116.9	122.2	131.1	140.3	140.3
Dons	186.0	157.5	283.3	187.5	207.7	168.0	167.0	167.1	178.3	187.0	195.5	209.7	219.9
Projets	56.6	61.6	92.6	34.6	98.1	83.2	92.0	88.3	92.6	96.9	103.9	111.2	111.2
Budget	120.1	96.0	148.3	110.4	67.1	84.7	75.1	75.1	89.9	94.3	98.6	105.8	108.7
dont : aide budgétaire générale	110.8	70.2	111.9	74.0	46.4	67.3	55.7	55.7	71.4	74.9	78.3	84.0	85.4
dont : aide budgétaire sectorielle	9.3	25.8	36.4	36.4	20.7	17.4	19.4	19.4	18.5	19.4	20.3	21.8	23.3
Annulation de dette monétaire française	0.0	0.0	42.5	42.5	42.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	1,292.4	1,419.9	1,712.0	1,567.8	1,622.3	1,785.5	1,919.6	1,919.6	2,050.5	2,156.5	2,236.0	2,401.5	2,570.3
Dépenses budgétaires	1,190.1	1,308.4	1,612.0	1,467.8	1,488.0	1,684.6	1,818.7	1,943.2	2,039.7	2,113.9	2,270.4	2,430.1	2,430.1
Dépenses courantes	800.5	848.1	985.9	985.9	922.0	1,045.4	1,045.9	1,108.2	1,177.7	1,220.2	1,311.2	1,406.0	1,406.0
Traitements et salaires	290.8	313.4	367.0	367.0	358.2	402.3	411.0	411.0	428.4	449.3	469.7	503.9	539.3
Biens et services	239.6	240.5	290.6	290.6	260.9	298.1	295.1	314.9	345.6	346.7	372.2	398.7	398.7
Transferts et subventions	237.7	252.4	276.7	276.7	257.0	290.0	283.7	283.7	313.0	326.7	342.9	368.4	395.0
Intérêts	32.4	41.7	51.6	51.6	45.9	55.0	56.1	56.1	51.9	56.1	60.8	66.7	73.1
dont : intérieurs	14.0	24.5	28.3	28.3	22.9	28.9	30.0	30.0	30.7	32.2	33.6	36.1	38.6
Dépenses en capital	389.6	460.3	626.1	524.5	566.0	639.3	772.8	772.8	835.0	861.9	893.7	959.2	1,024.1
Financement extérieur	161.0	190.5	310.5	208.9	281.1	252.6	280.5	280.5	306.4	340.5	387.8	427.2	458.6
Financement intérieur	228.6	269.8	315.6	315.6	284.9	386.7	492.3	492.3	528.6	521.4	505.9	532.0	565.4
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	116.8	105.0	105.0	139.2	105.0	105.0	111.4	116.9	122.2	131.1	140.3	140.3
Prêts nets	-6.2	-5.4	-5.0	-5.0	-4.9	-4.1	-4.1	-4.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-341.2	-362.3	-487.7	-348.8	-348.8	-398.5	-491.0	-524.3	-529.7	-517.7	-484.1	-515.7	-547.8
Solde budgétaire global (dons inclus)	-155.1	-204.7	-204.4	-161.3	-141.1	-230.5	-323.9	-357.2	-351.5	-330.7	-288.7	-306.1	-328.0
Variation des arriérés	6.0	-50.4	-48.8	-46.9	-37.2	-31.5	-21.2	-21.5	-7.6	-8.3	-8.3	-7.8	1.5
Intérieurs	7.5	-50.4	-48.8	-46.9	-37.2	-31.5	-21.2	-21.5	-7.6	-8.3	-8.3	-7.8	1.5
Extérieurs (intérêts)	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	-8.1	85.0	-67.7	-67.7	-69.8	9.1	19.3	19.3	15.1	3.1	0.1	6.4	17.2
Solde global (base caisse, dons inclus)	-157.2	-170.1	-320.9	-275.9	-248.1	-252.8	-325.9	-359.4	-344.0	-335.9	-296.9	-307.4	-309.3
Financement	157.3	175.6	320.9	275.9	248.7	252.9	326.0	359.5	344.0	335.9	296.9	307.4	309.3
Financement extérieur (net)	103.9	70.5	162.9	122.4	145.0	141.9	159.1	159.1	188.5	217.3	256.4	271.2	295.6
Prêts	134.7	119.5	243.6	203.1	225.2	182.6	199.8	199.8	232.1	262.6	306.4	339.8	365.2
Prêts projets	95.1	103.1	178.6	137.9	160.5	151.9	169.1	169.1	199.5	228.4	270.7	301.5	324.2
dont : prêts non-concessionnels	0.0	0.0	83.3	0.0	0.0	83.3	0.0	83.3	83.3	83.3	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	39.6	16.4	64.9	65.1	64.7	30.7	30.7	30.7	32.6	34.2	35.7	38.3	41.0
Amortissement	-42.9	-52.0	-97.5	-97.5	-97.5	-58.4	-58.4	-58.4	-61.5	-63.3	-67.0	-68.6	-69.5
Allègement de la dette	25.6	14.9	16.8	16.8	17.4	17.7	17.7	17.7	17.8	18.1	17.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	-13.5	-11.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	53.4	105.1	158.1	153.6	103.7	111.2	166.9	200.4	155.5	118.6	40.5	36.2	13.6
Système bancaire	-23.1	61.6	117.6	117.5	58.9	116.6	142.6	193.8	155.5	118.6	40.5	36.2	13.6
Banque centrale	-75.5	-65.8	-2.1	-2.1	23.0	0.1	0.9	25.5	21.7	-10.4	-56.5	-41.4	-27.5
Banques commerciales	29.4	80.3	119.7	119.6	7.9	116.6	141.7	168.3	133.8	129.0	87.0	77.6	41.1
Ajustement PNG pour différence de champ ²	-23.0	47.1	0.0	0.0	-28.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	55.1	0.0	-13.5	-13.5	-11.4	-17.5	-17.4	-17.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	21.4	43.5	54.0	49.6	56.2	12.0	41.7	24.1	0.0	10.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	-5.5	0.0	0.0	-0.6	-0.1	-0.2	-0.1	0.0	28.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>													
Solde budgétaire de base (déf. UEMOA) ³	-43.7	-86.7	-48.5	-49.0	38.5	-61.0	-137.1	-170.4	-134.1	-84.2	-1.0	-4.6	-3.8
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	143.6	115.4	115.7	112.9	101.5	135.8	0.0	135.8	140.8	146.8	150.1	150.8	153.3
Assistance extérieure (dons et prêts)	320.7	277.0	526.9	390.5	432.9	350.6	366.9	366.9	410.4	449.6	501.9	549.5	585.1
PIB nominal	6,544	7,114	7,748	7,748	7,748	8,312	8,312	8,312	8,820	9,250	9,672	10,375	11,103

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 15/339. Mali -- Quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit.

² Recettes (y compris les ressources provenant de l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE)) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

³ Le total des revenus, plus les dons budgétaires généraux, plus les revenus de l'allègement de la dette des PPTTE, moins les dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Opérations Financières Consolidées de l'Administration Centrale, 2015
(en milliards de francs CFA)

	Mars		Juin		Septembre		Décembre	
	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ²	Est.
Recettes et dons	312.6	320.0	691.3	727.3	1,060.8	1,070.0	1,406.5	1,481.1
Recettes totales	267.1	285.0	605.1	634.0	913.2	920.3	1,219.0	1,273.4
Recettes budgétaires	240.9	251.6	552.5	569.7	834.3	815.9	1,114.0	1,134.2
Recettes fiscales	228.6	247.1	525.7	529.6	794.2	774.2	1,064.4	1,082.5
Impôts directs	68.9	80.6	177.6	181.3	244.9	247.9	349.9	330.8
Taxes indirectes	159.6	176.7	348.1	348.3	549.3	576.7	714.5	751.7
TVA	94.6	95.7	191.2	203.5	298.5	303.7	397.0	411.3
Accises sur produits pétroliers	6.8	20.5	38.4	43.9	55.5	65.0	71.5	93.1
Droits d'importation	36.6	30.0	66.4	64.5	104.2	102.0	134.8	141.8
Autres taxes indirectes	43.6	30.5	90.6	74.5	147.8	106.1	187.6	189.5
Remboursements de taxes	-22.0	-10.2	-38.6	-38.1	-56.7	-50.5	-76.5	-84.0
Recettes non fiscales	12.3	4.7	26.8	40.0	40.1	41.7	50.4	51.7
Fonds spéciaux et budgets annexes	26.3	33.2	52.6	64.3	78.9	104.3	105.0	139.2
Dons	45.4	35.0	86.2	93.3	147.6	149.7	187.5	207.7
Projets	30.5	0.0	46.3	13.0	69.4	39.8	34.6	98.1
Budget	15.0	35.0	39.9	37.8	78.1	67.4	110.4	132.6
dont : aide budgétaire générale	6.9	14.3	19.3	17.2	45.5	46.7	74.0	46.4
dont : aide budgétaire sectorielle	8.1	20.7	20.7	20.7	32.7	20.7	36.4	20.7
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	435.2	220.9	856.1	561.1	1,284.4	989.4	1,567.8	1,622.3
Dépenses budgétaires	411.1	188.7	806.1	499.0	1,209.2	738.5	1,467.8	1,488.0
Dépenses courantes	253.1	171.8	516.2	389.5	757.0	634.5	985.9	922.0
Traitements et salaires	87.4	76.9	183.5	160.4	275.3	257.8	367.0	358.2
Biens et services	67.8	40.6	145.3	105.2	218.0	164.9	290.6	260.9
Transferts et subventions	88.7	41.6	161.9	101.5	225.4	179.7	276.7	257.0
Intérêts	9.1	12.7	25.4	22.3	38.4	32.1	51.6	45.9
dont: intérieures	3.3	7.9	14.2	12.0	21.2	16.4	28.3	22.9
Dépenses en capital	158.0	16.9	290.0	109.5	452.2	254.1	524.5	566.0
Financement extérieur	97.5	0.0	127.3	65.2	215.5	154.3	208.9	281.1
Financement intérieur	60.5	16.9	162.7	44.3	236.7	99.8	315.6	284.9
Fonds spéciaux et budgets annexes	26.3	33.2	52.6	64.3	78.9	104.3	105.0	139.2
Prêts nets	-2.1	-1.0	-2.7	-2.2	-3.8	-3.6	-5.0	-4.9
Solde budgétaire global (hors dons)	-168.1	64.1	-251.0	72.8	-371.2	-69.1	-348.8	-348.8
Solde budgétaire global (dons inclus)	-122.6	99.1	-164.8	166.1	-223.6	80.7	-161.3	-141.1
Variation des arriérés	-5.1	-3.0	-4.6	-37.4	-6.9	-9.2	-46.9	-37.2
Ajustement base caisse	-50.5	-122.6	0.0	-131.4	0.0	-123.0	-67.7	-69.8
Solde global (base caisse, dons inclus)	-178.2	-26.5	-169.4	-2.7	-230.5	-51.5	-275.9	-248.1
Financement	178.2	26.5	169.4	-18.1	230.5	61.2	276.0	248.7
Financement extérieur (net)	48.4	22.0	68.6	24.3	113.2	82.4	122.4	145.0
Prêts	57.9	26.0	86.3	80.9	139.4	146.2	203.1	225.2
Prêts projets	57.9	0.0	60.3	51.5	113.4	110.3	137.9	160.5
Dont: non-concessionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	0.0	26.0	26.0	29.3	26.0	35.9	65.1	64.7
Amortissement	-15.5	-5.3	-30.2	-69.2	-39.9	-77.6	-97.5	-97.5
Allègement de la dette	6.0	1.2	12.4	12.6	13.6	13.8	16.8	17.4
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	129.9	4.5	100.8	-42.4	117.3	-21.2	153.6	103.7
Système bancaire	119.3	93.3	87.4	40.8	116.6	85.8	117.5	58.9
Banque centrale	-2.9	87.1	-2.0	83.0	-1.1	68.3	-2.1	23.0
Banques commerciales	122.2	6.2	89.4	-4.2	117.7	17.6	119.6	7.9
Ajustement PNG pour différence de champ ³	0.0	0.0	0.0	38.0	0.0	-38.1	0.0	-28.0
Recettes de privatisation	0.0	0.0	-13.5	-5.6	-13.5	-3.9	-13.5	-11.4
Autre financement	10.6	-88.8	26.9	-77.6	14.3	-65.5	49.6	56.2
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	-20.8	0.0	9.7	0.0	0.6
<i>Pour mémoire:</i>								
Solde budgétaire de base ⁴	-57.7	79.6	-92.1	167.8	-96.6	145.8	-49.2	38.5
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	127.0	67.2	122.7	42.4	146.8	101.8	171.7	115.3

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Troisième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit.

² Rapport pays du FMI No. 15/339. Mali -- Quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit.

³ Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions du gouvernement dans le tableau budgétaire et la situation monétaire.

⁴ Le total des revenus, plus les dons budgétaires généraux, plus les revenus de l'allègement de la dette des PPTE, moins les dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 5. Opérations Budgétaires Consolidées des Administrations Publiques, 2013–21
(en pourcentage du PIB)

	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019	2020	2021
		Est.	Prog. ¹	Est.	Prog.	Prog. Rév.	Projections				
Recettes et dons	17.4	17.1	19.5	19.1	18.7	18.8	19.3	19.7	20.1	20.2	20.2
Recettes totales	14.5	14.9	15.8	16.4	16.7	16.8	17.2	17.7	18.1	18.2	18.2
Recettes budgétaires	12.9	13.2	14.4	14.6	15.4	15.5	16.0	16.5	16.9	16.9	17.0
Recettes fiscales	12.3	12.5	13.8	14.0	14.7	14.8	15.2	15.7	16.0	16.1	16.1
Impôts directs	3.9	4.6	4.3	4.3	4.7	4.7	4.9	5.3	5.4	5.3	5.4
dont : secteur or	1.1	0.8	0.7	0.6	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7
Taxes indirectes	8.4	8.0	9.6	9.7	10.0	10.1	10.3	10.4	10.6	10.7	10.6
TVA	5.0	4.7	5.1	5.3	5.4	5.4	5.6	5.6	5.7	5.7	5.7
Accises sur produits pétroliers	0.3	0.4	0.9	1.2	1.0	1.2	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2
Droits d'importation	1.7	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1
Autres taxes indirectes	2.2	2.1	2.6	2.4	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.5
dont : secteur or	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
Remboursements de taxes	-0.9	-0.9	-0.9	-1.1	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8
Recettes non fiscales	0.6	0.7	0.6	0.7	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9
dont : secteur or	0.3	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.7	1.6	1.4	1.8	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Dons	2.8	2.2	3.7	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Projets	0.9	0.9	1.2	1.3	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Budget	1.8	1.3	1.9	0.9	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
dont : aide budgétaire générale	1.7	1.0	1.4	0.6	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
dont : aide budgétaire sectorielle	0.1	0.4	0.5	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Annulation de dette monétaire française	0.0	0.0	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales et prêts nets	19.7	20.0	22.1	20.9	21.5	23.1	23.2	23.3	23.1	23.1	23.1
Dépenses budgétaires	18.2	18.4	20.8	19.2	20.3	21.9	22.0	22.0	21.9	21.9	21.9
Dépenses courantes	12.2	11.9	12.7	11.9	12.6	12.6	12.6	12.7	12.6	12.6	12.7
Traitements et salaires	4.4	4.4	4.7	4.6	4.8	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9
Biens et services	3.7	3.4	3.8	3.4	3.6	3.6	3.6	3.7	3.6	3.6	3.6
Transferts et subventions	3.6	3.5	3.6	3.3	3.5	3.4	3.5	3.5	3.5	3.6	3.6
Intérêts	0.5	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7
dont: intérieurs	0.2	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses en capital	6.0	6.5	8.1	7.3	7.7	9.3	9.5	9.3	9.2	9.2	9.2
Financement extérieur	2.5	2.7	4.0	3.6	3.0	3.4	3.5	3.7	4.0	4.1	4.1
Financement intérieur	3.5	3.8	4.1	3.7	4.7	5.9	6.0	5.6	5.2	5.1	5.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.7	1.6	1.4	1.8	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-5.2	-5.1	-6.3	-4.5	-4.8	-6.3	-6.0	-5.6	-5.0	-5.0	-4.9
Solde budgétaire global (dons inclus)	-2.4	-2.9	-2.6	-1.8	-2.8	-4.3	-4.0	-3.6	-3.0	-3.0	-3.0
Variation des arriérés	0.1	-0.7	-0.6	-0.5	-0.4	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Intérieurs	0.1	-0.7	-0.6	-0.5	-0.4	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0
Extérieurs (intérêts)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	-0.1	1.2	-0.9	-0.9	0.1	0.2	0.2	0.0	0.0	0.1	0.2
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.4	-2.4	-4.1	-3.2	-3.0	-4.3	-3.9	-3.6	-3.1	-3.0	-2.8
Financement	2.4	2.5	4.1	3.2	3.0	4.3	3.9	3.6	3.1	3.0	2.8
Financement extérieur (net)	1.6	1.0	2.1	1.9	1.7	1.9	2.1	2.3	2.7	2.6	2.7
Prêts	2.1	1.7	3.1	2.9	2.2	2.4	2.6	2.8	3.2	3.3	3.3
Prêts projets	1.5	1.4	2.3	2.1	1.8	2.0	2.3	2.5	2.8	2.9	2.9
dont: prêts non-concessionnels	0.0	0.0	1.1	0.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	0.6	0.2	0.8	0.8	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Amortissement	-0.7	-0.7	-1.3	-1.3	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.6
Allègement de la dette	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	0.8	1.5	2.0	1.3	1.3	2.4	1.8	1.3	0.4	0.3	0.1
Système bancaire	-0.4	0.9	1.5	0.8	1.4	2.3	1.8	1.3	0.4	0.3	0.1
Banque centrale	-1.2	-0.9	0.0	0.3	0.0	0.3	0.2	-0.1	-0.6	-0.4	-0.2
Banques commerciales	0.4	1.1	1.5	0.1	1.4	2.0	1.5	1.4	0.9	0.7	0.4
Ajustement PNG pour différence de champ	-0.4	0.7	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.8	0.0	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	0.3	0.6	0.7	0.7	0.1	0.3	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>											
Solde budgétaire de base (déf. UEMOA) ²	-0.7	-1.2	-0.6	0.5	-0.7	-2.0	-1.5	-0.9	0.0	0.0	0.0
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	2.2	1.6	1.5	1.3	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.5	1.4
Aide extérieure totale (dons et prêts)	4.9	3.9	6.8	5.6	4.2	4.4	4.7	4.9	5.2	5.3	5.3
PIB nominal (en milliards de FCFA)	6,544	7,114	7,748	7,748	8,312	8,312	8,820	9,250	9,672	10,375	11,103

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 15/339. Mali -- Rapport des services du FMI pour la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

³ Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions du gouvernement dans le tableau budgétaire et la situation monétaire.

⁴ Le total des revenus, plus les dons budgétaires généraux, plus les revenus de l'allègement de la dette des PPTE, moins les dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 6. Opérations Financières Consolidées de l'Administration Centrale, 2016

(en milliards de francs CFA)

	Mars	Juin		Septembre		Décembre
	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. Rév.	Prog. ¹	Prog. Rév.	Prog. Proposé
Recettes et dons	336.9	745.7	728.8	1,151.6	1,129.4	1,562.4
Recettes totales	324.9	709.3	691.3	1,036.2	1,016.9	1,395.3
Recettes budgétaires	299.0	655.4	640.6	959.4	939.7	1,290.3
Recettes fiscales	287.0	619.3	604.9	915.0	894.5	1,230.7
Impôts directs	91.1	214.0	207.1	300.8	292.6	390.2
Taxes indirectes	195.8	405.3	397.8	614.2	601.9	840.6
TVA	100.8	215.5	216.7	330.2	328.4	445.4
Accises sur produits pétroliers	22.7	46.1	49.1	63.1	70.6	97.9
Droits d'importation	36.6	74.2	73.5	115.1	114.4	155.1
Autres taxes indirectes	53.2	104.5	94.0	157.7	141.0	213.6
Remboursements de taxes	-17.5	-35.0	-35.5	-52.0	-52.4	-71.4
Recettes non fiscales	12.1	36.1	35.7	44.4	45.3	59.6
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.9	53.9	50.7	76.8	77.2	105.0
Dons	11.9	36.4	37.5	115.4	112.5	167.1
Projets	8.6	29.5	28.2	44.5	46.8	92.0
Budget	3.3	6.9	9.4	70.8	65.7	75.1
dont : aide budgétaire générale	0.0	0.0	0.0	64.0	55.7	55.7
dont : aide budgétaire sectorielle	3.3	6.9	9.4	6.8	10.0	19.4
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	423.5	913.0	970.5	1,315.6	1,395.6	1,919.6
Dépenses budgétaires	398.4	861.3	921.9	1,242.0	1,321.5	1,818.7
Dépenses courantes	268.9	564.2	569.1	802.7	805.5	1,045.9
Traitements et salaires	100.6	201.2	205.5	301.7	308.3	411.0
Biens et services	74.5	149.1	147.6	223.6	221.3	295.1
Transferts et subventions	85.5	188.2	189.5	242.5	240.2	283.7
Intérêts	8.3	25.8	26.4	34.9	35.7	56.1
dont : intérieures	1.8	13.2	13.8	15.7	16.5	30.0
Dépenses en capital	129.5	297.1	352.9	439.3	516.1	772.8
Financement extérieur	32.8	103.7	106.7	149.3	146.8	280.5
Financement intérieur	96.7	193.4	246.2	290.0	369.2	492.3
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.9	53.9	50.7	76.8	77.2	105.0
Prêts nets	-0.8	-2.2	-2.2	-3.2	-3.2	-4.1
Solde budgétaire global (hors dons)	-98.6	-203.7	-279.2	-279.4	-378.6	-524.3
Solde budgétaire global (dons inclus)	-86.7	-167.2	-241.6	-164.1	-266.1	-357.2
Variation des arriérés (y compris avals et cautions)	-18.3	-36.5	-26.5	-34.0	-24.0	-21.5
Ajustement base caisse	-15.7	-31.5	-25.4	-11.2	-3.1	19.3
Solde global (base caisse, dons inclus)	-120.7	-235.3	-293.6	-209.2	-293.2	-359.4
Financement	120.7	235.3	293.6	209.4	293.3	359.5
Financement extérieur (net)	12.1	51.7	53.6	80.9	74.1	159.1
Prêts	20.8	70.7	72.7	110.1	103.4	199.8
Prêts projets	20.8	67.3	69.2	97.9	90.0	169.1
dont non-concessionnel	20.8	41.7	41.7	62.5	62.5	83.3
Prêts budgétaires	0.0	3.5	3.5	12.2	13.4	30.7
Amortissement	-10.0	-31.9	-31.9	-43.3	-43.3	-58.4
Allègement de la dette	1.2	12.9	12.9	14.1	14.1	17.7
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	108.6	183.7	240.0	128.5	219.1	200.4
Système bancaire	88.7	154.3	201.2	121.9	183.5	193.8
Banque centrale	-0.3	0.9	13.9	-0.6	13.0	25.5
Banques commerciales	89.0	153.5	187.3	122.5	170.5	168.3
Ajustement PNG pour différence de champ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	-8.8	-17.5	-17.5	-17.5	-17.5	-17.5
Autre financement	28.7	46.8	56.3	24.0	53.1	24.1
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1
<i>Pour mémoire:</i>						
Solde budgétaire de base ²	-64.6	-87.1	-159.6	-52.1	-162.0	-170.4
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	125.3	216.9	278.2	169.6	251.7	259.4

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 15/339. Mali -- Quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit.² Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions du gouvernement dans le tableau budgétaire et la situation monétaire.³ Le total des revenus, plus les dons budgétaires généraux, plus les revenus de l'allègement de la dette des PPTE, moins les dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 7. Balance des Paiements, 2013–21

	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019	2020	2021
		Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. Rév.		Projections			
(en milliards de CFAF)											
Solde extérieur courant											
Transferts officiels non compris	-814.2	-903.7	-1,050.4	-1,037.4	-924.3	-1,255.1	-1,293.3	-1,326.2	-1,350.9	-1,382.4	-1,445.3
Transferts officiels compris	-188.8	-333.9	-354.7	-394.9	-276.0	-543.5	-591.1	-635.3	-662.2	-695.0	-721.1
Balance commerciale	-126.5	-251.1	-240.9	-232.4	-75.9	-306.3	-328.8	-461.8	-508.5	-531.4	-575.5
Exportations, f.à.b.	1,419.5	1,374.4	1,425.5	1,429.2	1,513.1	1,425.4	1,466.3	1,391.9	1,428.2	1,464.8	1,506.7
Coton (fibre)	176.8	166.7	174.6	183.1	195.0	140.1	153.9	177.0	198.2	216.6	221.3
Or	964.5	917.7	918.5	963.8	986.8	1,003.8	1,006.6	880.2	865.0	849.9	849.5
Autres	278.2	290.0	332.5	282.2	331.3	281.5	305.8	334.7	365.0	398.3	435.9
Importations, f.à.b.	-1,546.1	-1,625.4	-1,666.4	-1,661.5	-1,588.9	-1,731.7	-1,795.1	-1,853.7	-1,936.7	-1,996.2	-2,082.2
Produits pétroliers	-434.3	-434.8	-326.3	-363.8	-291.3	-322.0	-346.4	-352.4	-388.4	-407.3	-424.4
Importations de produits alimentaires	-231.6	-248.7	-300.0	-283.8	-275.6	-310.8	-317.3	-331.6	-341.9	-354.1	-373.2
Autres	-880.1	-941.9	-1,040.1	-1,013.9	-1,022.0	-1,098.9	-1,131.3	-1,169.7	-1,206.4	-1,234.9	-1,284.5
Services, net	-854.1	-850.1	-977.1	-972.2	-1,035.6	-1,072.1	-1,096.0	-1,048.3	-1,047.0	-1,058.3	-1,075.4
Credit	211.7	225.6	203.7	227.8	214.1	232.7	241.3	249.8	258.8	268.0	277.7
Debit	-1,065.9	-1,075.7	-1,180.8	-1,200.0	-1,249.7	-1,304.8	-1,337.3	-1,298.1	-1,305.7	-1,326.3	-1,353.1
dont frêt	-319.7	-299.9	-360.9	-307.5	-344.1	-329.9	-341.9	-353.1	-368.9	-380.2	-396.6
Revenus, net	-213.7	-190.0	-254.6	-233.3	-274.2	-279.5	-274.7	-245.6	-244.8	-244.2	-247.7
dont: intérêts sur dette publique	-18.4	-17.2	-23.3	-23.0	-26.1	-26.1	-21.3	-24.0	-27.2	-30.6	-34.5
Transferts, net	1,005.5	957.2	1,117.9	1,043.1	1,109.8	1,114.4	1,108.3	1,120.4	1,138.1	1,138.9	1,177.5
Transferts privés, net	380.2	387.4	422.2	400.6	461.4	402.7	406.1	429.5	449.4	451.5	453.3
Transferts officiels, net ²	625.4	569.8	695.7	642.5	648.4	711.6	702.2	690.9	688.7	687.4	724.2
dont: aide budgétaire	110.8	70.2	111.9	46.4	67.3	75.1	89.9	94.3	98.6	105.8	108.7
Compte de capital et d'opérations financières	120.1	175.3	397.5	281.0	280.4	437.0	553.1	611.6	664.3	702.2	739.4
Compte de capital, net	107.0	95.9	194.6	174.7	125.3	110.6	108.1	113.4	118.5	127.1	136.1
Annulation de la dette	25.5	14.9	43.0	59.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet	56.6	61.6	129.0	98.1	100.7	92.0	88.3	92.6	96.9	103.9	111.2
Compte d'opérations financières	13.2	79.4	202.9	106.3	155.1	326.4	445.0	498.2	545.8	575.1	603.3
Secteur privé (net)	-63.5	-63.7	55.1	-101.0	29.1	99.6	183.7	203.9	207.1	197.3	193.6
Investissement direct (net)	150.7	70.9	106.3	60.8	110.3	61.9	65.7	68.9	72.1	77.3	78.6
Investissement en portefeuille (net)	-1.0	-1.5	-1.1	-1.3	-1.2	-1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux de capitaux privés	-213.2	-133.1	-50.0	-160.5	-80.0	39.0	118.0	135.0	135.0	120.0	115.0
Officiel, net	75.2	52.7	146.0	127.7	124.2	141.4	170.6	199.3	239.4	271.2	295.6
Déboursments	134.7	119.5	243.6	225.2	182.6	199.8	232.1	262.6	306.4	339.8	365.2
Aides budgétaires	39.6	16.4	64.9	64.7	30.7	30.7	32.6	34.2	35.7	38.3	41.0
Financement de projets	95.1	103.1	178.6	160.5	151.9	169.1	199.5	228.4	270.7	301.5	324.2
Amortissement de la dette publique	-42.9	-52.0	-97.5	-97.5	-58.4	-58.4	-61.5	-63.3	-67.0	-68.6	-69.5
Erreurs et omissions	-17.5	-15.9	0.0	-10.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-86.2	-174.5	42.8	-124.0	4.4	-106.5	-38.1	-23.7	2.2	7.2	18.3
Financement	86.2	174.5	-42.8	124.0	-4.4	106.5	38.1	23.7	-2.2	-7.2	-18.3
Avoirs extérieurs (net)	60.6	159.6	-59.6	107.2	-22.2	88.7	20.2	-22.4	-19.2	-15.6	-18.3
dont: FMI (net)	18.8	4.3	1.9	1.9	-0.1	25.4	21.7	-10.4	-11.3	-12.4	-11.3
Assistance au titre de l'initiative PPTE	25.6	14.9	16.8	16.8	17.7	17.7	17.8	18.1	17.0	8.3	0.0
Gap de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	28.0	0.0	0.0	0.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Solde extérieur courant											
Transferts officiels non compris	-12.4	-12.7	-13.6	-13.4	-11.1	-15.1	-14.7	-14.3	-14.0	-13.3	-13.0
Transferts officiels compris	-2.9	-4.7	-4.6	-5.1	-3.3	-6.5	-6.7	-6.9	-6.8	-6.7	-6.5
(variation annuelle en %)											
Commerce extérieur											
Volume d'exportations	7.1	-2.3	4.8	6.7	3.1	-1.7	4.3	-0.6	5.4	4.9	2.5
Volume d'importations	0.5	12.8	9.1	5.9	6.4	8.0	5.0	2.6	2.5	2.4	2.6
Valeur unitaire des exportations	-14.3	-1.5	1.7	-1.4	-3.0	2.0	-1.5	-5.3	-2.8	-2.4	0.2
Valeur unitaire des importations	4.1	-8.8	-5.7	-3.4	-0.4	-3.5	-1.3	0.6	1.9	0.7	1.6
Termes de l'échange	-17.7	8.0	7.9	2.1	-2.6	5.7	-0.2	-5.8	-4.7	-3.1	-1.4
Sources: Autorités maliennes, estimations et projections FMI.											
¹ Rapport pays du FMI No. 15/339. Mali -- Quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit.											
² Y compris financement par la communauté internationale pour les importations des services de sécurité liés à l'intervention militaire étrangère dans le pays.											

Tableau 8. Situation Monétaire, 2013–21

	2013	2014		2015		2016	2017	2018	2019	2020	2021
		Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. Rév.		Projections				
(en milliards de FCFA)											
Avoirs extérieurs nets	758	623	683	536	447	427	449	468	484	502	
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	482	322	382	215	126	106	128	147	163	181	
Banques commerciales	277	301	302	321	321	321	321	321	321	321	
Avoirs intérieurs nets	1,087	1,354	1,571	1,702	2,089	2,385	2,658	2,856	3,082	3,321	
Crédit net au gouvernement	-101	-86	31	-55	139	294	413	443	479	493	
BCEAO, net	0	-66	-68	-43	-17	4	-6	-63	-104	-131	
Banques commerciales, net	-101	-20	99	-12	156	290	419	506	583	624	
Autres institutions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Crédits à l'économie	1,228	1,458	1,558	1,747	1,942	2,081	2,236	2,404	2,594	2,819	
Autres postes, nets	-41	-18	-19	9	9	9	9	9	9	9	
Masse monétaire	1,845	1,977	2,254	2,237	2,536	2,811	3,107	3,324	3,566	3,823	
Circulation fiduciaire	509	443	506	407	462	512	566	605	649	696	
Depôts en banques	1,337	1,533	1,749	1,830	2,075	2,299	2,541	2,719	2,917	3,127	
Monnaie centrale (M0)	742	715	815	751	852	944	1,043	1,116	1,198	1,284	
Réserves internationales brutes BCEAO	613	465	525	369	269	239	251	259	262	275	
en pourcentage de la masse monétaire	33.2	23.5	23.3	16.5	10.6	8.5	8.1	7.8	7.3	7.2	
(en pourcentage de la masse monétaire du début de période)											
Contribution à la croissance de la masse monétaire											
Masse monétaire	7.4	7.1	14.0	13.2	13.4	10.8	10.5	7.0	7.3	7.2	
Avoirs extérieurs nets	3.6	-7.3	3.0	-4.4	-4.0	-0.8	0.8	0.6	0.5	0.5	
BCEAO	-3.5	-8.6	3.0	-5.4	-4.0	-0.8	0.8	0.6	0.5	0.5	
Banques commerciales	7.1	1.3	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Actifs domestiques	3.8	14.5	11.0	17.6	17.3	11.6	9.7	6.4	6.8	6.7	
Crédit au gouvernement	-2.7	0.8	5.9	1.6	8.7	6.1	4.2	1.0	1.1	0.4	
Crédits à l'économie	7.5	12.4	5.1	14.6	8.7	5.5	5.5	5.4	5.7	6.3	
Autres postes, nets	-1.0	-3.6	0.0	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
(Taux de croissance annuel)											
Pour mémoire:											
Masse monétaire	7.4	7.1	14.0	13.2	13.4	10.8	10.5	7.0	7.3	7.2	
Base monétaire	1.3	-3.7	14.0	14.6	13.4	10.8	10.5	7.0	7.3	7.2	
Crédits à l'économie	11.7	18.7	6.9	19.9	11.1	7.2	7.4	7.5	7.9	8.7	
Vitesse de circulation	3.5	3.6	2.8	3.5	3.3	3.1	3.0	2.9	2.9	2.9	
Multiplicateur monétaire	2.5	2.8	2.8	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	
Circulation fiduciaire / M2 (en %)	27.6	22.4	22.4	18.2	18.2	18.2	18.2	18.2	18.2	18.2	

Sources: Les autorités maliennes et les estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de

Tableau 9. Indicateurs de Solidité Financière du Secteur Bancaire, 2008–15

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014				2015			
							mars	juin	sep.	déc	mars	juin	sep	déc
	(en pourcent)													
Fonds propres														
Fonds propres/actifs pondérés par les risques	9.8	7.7	13.7	11.7	11.4	12.9	13.4	13.8	13.9	14.5	14.7	15.2	15.5	14.8
Fonds propres de base (Tier 1)/actifs pondérés par les risques	9.0	7.2	12.7	10.8	10.0	12.2	12.1	12.6	12.5	13.1	13.3	13.9	14.2	13.4
Fonds propres (valeur nette) en pourcentage des actifs	6.2	4.6	7.5	8.3	7.7	7.9	7.6	7.5	7.6	7.1	7.5	7.9	7.9	7.4
Répartition sectorielle du crédit à l'économie														
Agriculture et pêche	12.8	7.9	1.6	11.7	10.9	6.5	4.3	1.4	0.6	5.5	3.1	1.1	0.3	4.3
Secteur minier	0.2	0.2	0.1	0.1	3.8	4.7	3.9	4.0	3.9	3.4	3.8	3.6	3.2	2.6
Secteur manufacturier	7.4	5.9	7.3	8.0	9.6	11.1	8.0	12.2	11.1	12.7	12.5	13.4	12.6	12.1
Électricité, gaz, eau	3.9	4.3	11.1	10.0	6.4	9.6	11.0	12.0	11.6	11.9	12.7	9.5	10.5	9.6
BTP	1.6	1.6	4.3	4.4	5.0	3.8	4.7	4.9	5.9	4.9	4.9	6.3	6.4	7.0
Commerce de gros et de détail, hôtels, restaurants	38.7	37.4	44.4	43.3	44.6	45.2	44.7	42.0	43.6	40.9	43.5	45.8	46.8	45.5
Transports, entreposage, communications	14.1	11.3	8.8	7.1	5.6	9.3	13.6	13.0	12.1	10.1	8.3	8.9	9.7	8.8
Assurance, immobilier et services aux entreprises	14.1	18.8	14.9	9.8	8.2	5.7	6.0	6.3	6.9	6.9	7.4	6.6	5.9	6.3
Services collectifs et sociaux	7.3	14.6	7.6	5.6	5.8	4.0	3.7	4.1	4.1	3.6	3.7	4.6	4.5	3.7
Qualité des actifs														
Prêts improductifs/total des prêts	23.1	25.4	22.1	18.0	21.0	19.3	20.0	18.9	18.0	15.9	17.2	16.4	17.2	14.5
Prêts improductifs/total des prêts (net de provisionnement)	9.5	11.6	8.5	6.5	8.7	8.3	8.6	7.7	7.3	5.6	6.7	6.0	7.2	5.4
Provisions/prêts improductifs bruts	66.9	59.5	64.0	69.3	65.0	62.0	62.3	64.3	64.1	68.6	65.5	67.3	62.6	66.5
Bénéfices et rentabilité														
Rendement des actifs	0.8	0.6	1.4	1.7	1.3	1.2	0.0 ...		0.0	1.1		1.6
Rendement des fonds propres	10.4	6.8	8.6	14.9	12.5	14.1	0.0 ...		0.0	16.0		21.5
Liquidité														
Actifs liquides/total des actifs	37.9	33.8	32.7	36.7	34.8	34.4	47.6	48.2	48.3	51.8	49.0	51.0	50.0	51.1
Actifs liquides/passifs à court terme	84.0	61.2	92.9	89.4	90.0	98.0	92.1	92.9	93.3	95.6	92.6	96.1	92.1	88.4
Prêts/dépôts	77.5	72.2	82.6	88.0	88.5	89.7	90.2	88.6	89.6	87.8	85.4	83.5	83.4	87.4
Pour mémoire ¹														
Taux créditeur	1.9	1.9	1.9	1.8	1.9	1.8	0.0 ...		0.0	1.8		1.8
Taux débiteur	9.8	9.7	9.4	9.3	8.9	9.5	0.0 ...		0.0	8.2		7.8

Source: BCEAO; estimations des services du FMI.

¹ Moyenne

Tableau 10. Calendrier des Décaissements au Titre de l'Accord FEC, 2013–17¹

Montant	En pour cent de la quote-part ²	Dates de disponibilité	Conditions du décaissement
6 millions de DTS	3.2	18 décembre 2013	Approbation de l'accord FEC triennal par le Conseil d'administration
4 millions de DTS	2.1	1er mai 2014	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et des critères continus, et achèvement de la première revue de l'accord
4 millions de DTS	2.1	1er novembre 2014	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2014 et des critères continus, et achèvement de la deuxième revue de l'accord
4 millions de DTS	2.1	1er mai 2015	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et des critères continus, et achèvement de la troisième revue de l'accord
4 millions de DTS	2.1	1er novembre 2015	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2015 et des critères continus, et achèvement de la quatrième revue de l'accord
19 millions de DTS	10.2	1er mai 2016	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et des critères continus, et achèvement de la cinquième revue de l'accord
19 millions de DTS	10.2	1er novembre 2016	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2016 et des critères continus, et achèvement de la sixième revue de l'accord
19 millions de DTS	10.2	1er mai 2017	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2016 et des critères continus, et achèvement de la septième revue de l'accord
19 millions de DTS	10.2	1er novembre 2017	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2017 et des critères continus, et achèvement de la huitième revue de l'accord
Total pour l'accord FEC	52.5		

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend l'augmentation proposée.

² En utilisant la nouvelle quote-part dans le cadre de la Quatorzième révision générale des quotes-parts (186,6 millions de DTS).

Tableau 11. Indicateurs de la Capacité de Remboursement du FMI, 2015–22¹

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	(en millions de DTS, sauf indication contraire)							
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants								
Principal	5.7	7.2	11.6	12.7	13.8	15.2	13.5	9.4
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs ²								
Principal	5.7	7.0	11.6	12.7	13.8	15.2	15.4	18.9
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.3	0.2
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs								
En millions de DTS	5.7	7.1	11.6	12.7	14.1	15.5	15.7	19.1
En milliards de FCFA	4.7	5.8	9.5	10.4	11.5	12.6	12.8	15.6
En % des recettes publiques	0.4	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.8
En % des exportations de biens et de services	0.3	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8
En % du service de la dette	3.0	3.2	6.1	5.0	3.8	3.8	3.4	4.1
En % du PIB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
En % de la quote-part	6.1	7.6	12.5	13.6	15.1	16.6	16.8	20.5
Encours total des crédits du FMI ¹								
En millions de DTS	95.4	126.4	152.8	140.1	126.3	111.1	95.7	76.8
En milliards de FCFA	78.9	104.1	125.4	114.8	103.3	90.5	78.0	62.6
En % des recettes publiques	6.2	7.5	8.2	7.0	5.9	4.8	3.9	3.1
En % des exportations de biens et de services	4.8	6.3	7.3	7.0	6.1	5.2	4.4	3.4
En % du service de la dette	51.5	58.2	79.6	55.2	34.1	27.3	20.5	16.4
En % du PIB	1.0	1.3	1.4	1.2	1.1	0.9	0.7	0.5
En % de la quote-part ³	102.2	67.7	81.9	75.1	67.7	59.5	51.3	41.1
Décaissements et rachats								
Décaissements	8.0	38.0	38.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	5.7	7.0	11.6	12.7	13.8	15.2	15.4	18.9
<i>Pour mémoire :</i>	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)							
PIB nominal	7,748	8,312	8,820	9,250	9,672	10,375	11,103	11,866
Exportations de biens et de services	1,657	1,658	1,708	1,642	1,687	1,733	1,784	1,867
Recettes publiques	1,273	1,387	1,521	1,639	1,752	1,886	2,022	2,022
Service de la dette	153	179	157	208	302	332	381	381
Sources : estimations et projections des services du FMI.								
¹ Le total du service de la dette comprend les rachats et remboursements au FMI.								
² Comprend les décaissements futurs proposés dans le Tableau 10								
³ En utilisant la nouvelle quote-part dans le cadre de la Quatorzième révision générale des quotes-parts (186,6 millions de DTS).								

Annexe I. Lettre d'Intention

Bamako, le 25 mai 2016

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice Générale,

1. Le 18 décembre 2013, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal en faveur du Mali au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant équivalant à 30 millions de DTS. Cet accord a pour but d'appuyer les politiques du Gouvernement visant à préserver la stabilité macroéconomique et relancer la croissance sur la période 2014–16, avec un large soutien des partenaires techniques et financiers pour le renouveau du pays après la crise sécuritaire et politique de 2012.
2. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de nos politiques en 2015 et début 2016. Comme détaillé dans le MPEF, tous les critères de réalisation et indicateurs au 31 décembre ont été atteints, ainsi que tous les critères de réalisation continus. Une des mesures faisant l'objet de repères structurels sur trois a été mise en œuvre, une deuxième mesure a été mise en œuvre avec retard, et la troisième mesure sera désormais mise en œuvre d'ici fin juin 2016. Au vu de l'exécution budgétaire du dernier semestre de 2015 à ce jour, les objectifs de notre programmation budgétaire pour 2016 approuvés lors de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC sont à notre portée.
3. En 2016, le Gouvernement a préparé une Loi de finances rectificative pour prendre en compte des dépenses additionnelles (1,6 pour cent du PIB) qui émanent surtout de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali (APRM) de 2015 y compris des dépenses courantes plus élevées (salaires et traitements pour les militaires et autres fonctionnaires de l'État, transferts et subventions) et des dépenses en capital accrues (projets d'investissement en infrastructures, éducation et énergie). Le déficit budgétaire (base caisse, dons inclus) revient à 4.3 pour cent du PIB.
4. Ce MPEF présente également les autres politiques économiques et financières que le Gouvernement malien s'engage à mettre en œuvre cette année pour préserver la stabilité macroéconomique, consolider la reprise économique, intensifier la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, et faciliter le développement du secteur privé.

5. En conséquence, le Gouvernement demande la conclusion de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC et le décaissement de la sixième tranche pour un montant équivalent à 19 millions de DTS. Le Gouvernement demande aussi la modification des critères de réalisation pour juin 2016 relatifs aux recettes fiscales brutes et au financement de l'État par les banques et par le marché. Pour consolider les progrès accomplis et poursuivre la mise en œuvre des réformes, notamment dans la mobilisation des ressources internes et le renforcement de la gestion des finances publiques, le Gouvernement sollicite la prorogation de l'accord au titre de la FEC jusqu'au 17 décembre 2017 et une augmentation des ressources disponibles sous cet accord pour un montant équivalent à 60 millions de DTS (portant ainsi le montant total de l'accès à 98 millions de DTS). Cela aidera le gouvernement à faire face aux besoins en balance de paiement plus conséquents liés aux récents chocs, y compris les retombées de la situation sécuritaire et des efforts de consolidation de la paix, et aidera à apporter les fonds nécessaires pour la prorogation de l'accord.

6. Le Gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme, mais il prendra toute mesure supplémentaire qui s'imposerait à cet effet. Le Gouvernement consultera au préalable le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures et, le cas échéant, avant la révision des politiques figurant dans ce MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière.

7. Le Gouvernement continuera de mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations utiles mentionnées dans le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme.

8. Le Gouvernement a l'intention de rendre publics le rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF et le PAT ci-joints. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site internet après l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

Boubou Cissé

Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes:

- I. Mémoire de politiques économiques et financières
- II. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières

1. Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) présente les développements récents et la performance par rapport au programme de politiques économiques et financières du Mali mis en œuvre dans le cadre de l'arrangement au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).

EVOLUTIONS ECONOMIQUES EN 2015, PERSPECTIVES, ET PERFORMANCE RELATIVE AU PROGRAMME

A. Évolution économique en 2015 et perspectives pour 2016

2. La croissance du PIB réel est estimée à 6 pour cent en 2015, aidée par la forte performance dans le secteur agricole et le renforcement du secteur tertiaire. Cela reflète surtout une pluviométrie favorable, une augmentation de la superficie de terres cultivées, et la fourniture d'intrants agricoles au début de la saison. La production du secteur tertiaire devrait également croître de 6 pour cent, tirée par une activité accrue dans les secteurs des télécommunications et des services non-marchands. Bien que la croissance du PIB devrait être quelque peu réduite en 2016, tirée par une croissance plus lente dans le secteur de l'agriculture, elle resterait robuste à 5,3 pour cent. L'inflation des prix à la consommation a atteint 1,5 pour cent à la fin de 2015 et devrait rester modérée à 1 pour cent sur la base d'une croissance normale de la production alimentaire et d'une faible inflation mondiale.

3. Le déficit du compte courant (dons compris) de la balance des paiements s'est élargi à 5 pour cent du PIB, par rapport aux prévisions du programme de 2,3 pour cent et le chiffre de 2014 de 4,7 pour cent. Cette situation est survenue dans le sillage de la baisse des prix de l'or et l'accroissement des importations associés à une forte croissance économique, ce qui a plus que compensé pour l'impact de la chute des cours du pétrole. Le déficit du compte courant devrait se creuser à 5,7 pour cent du PIB en 2016, tiré par la baisse des exportations d'or et une forte croissance des importations du fait de l'augmentation des dépenses publiques en capital, qui devraient compenser l'effet des prix du pétrole. Le déficit du compte courant devrait être financé essentiellement par des entrées nettes de capitaux, principalement sous forme d'étrangère et d'investissement direct étranger. La balance globale des paiements devrait afficher un déficit d'environ 106 milliards de FCFA (179 millions de \$), ce qui entraînera une baisse des réserves internationales à la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

4. Dans le secteur bancaire, le ratio de capitalisation pondéré en fonction des risques a augmenté de 14 pour cent en Décembre 2014 à 14,8 pour cent en Décembre 2015. En dépit de l'augmentation des créances en souffrance entre 2014 et 2015, du fait de la hausse plus importante de l'encours des crédits par rapport aux créances en souffrance, les taux brut et net de dégradation du portefeuille des établissements de crédit se sont améliorés en s'établissant respectivement à 14,5 pour cent et 5,4 pour cent à fin 2015, contre 15,9 pour cent et 5,6 pour cent à fin 2014. La

stabilité financière du secteur de la micro-finance a continué à s'améliorer, la part des prêts improductifs ayant diminué de 13,3 pour cent à 7,4 pour cent sur la même période.

5. Les recettes totales et les dons ont augmenté de 2 pour cent du PIB. Les recettes fiscales ont augmenté de 1,5 pour cent du PIB reflétant une fiscalité pétrolière favorable qui a plus que compensé la contre-performance de la fiscalité directe. Les décaissements de dons ont connu une hausse de 0,5 pour cent du PIB essentiellement du fait de l'accroissement des dons projets, tandis que l'appui budgétaire général ou sectoriel a décliné de façon significative. Les dépenses totales et les prêts nets ont augmenté de 0,9 pour cent du PIB. Le solde globale sur base ordonnancement incluant les dons est estimé à 1,8 pour cent du PIB comparé aux 2,9 pour cent du PIB enregistrés en 2014. Quant au déficit base caisse il s'élevait à 3,2 pour cent du PIB contre 2,4 pour cent en 2014 dû essentiellement à l'apurement des arriérés accumulés en 2014. En 2015 l'État n'a enregistré aucune accumulation d'arriérés de paiements du fait notamment de ses efforts visant à renflouer le fonds de roulement des entreprises et réduire l'encours des créances douteuses des banques. Le solde budgétaire de base¹ est en surplus de 0,5 pour cent du PIB reflétant un allègement de la dette vis-à-vis de la France.

B. Performance par rapport aux politiques soutenues par la FEC

6. Tous les critères de réalisation et indicateurs en 2015 ont été respectés (Tableau 1):

- Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État a été atteint avec une grande marge. Compte tenu des ajusteurs prévus dans le protocole d'accord technique,² le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État a été dépassé de 81 milliards de FCFA grâce notamment à l'apurement des arriérés. Le plafond zéro sur la hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs a été respecté.
- Le plafond zéro sur l'augmentation cumulative des arriérés de paiements extérieurs a été atteint.
- Le plafond de 250 milliards de FCFA sur les nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non-concessionnelles a été respecté. L'État n'a pas contracté ou garanti d'emprunt extérieur à des conditions non-concessionnelles.
- Le plancher des recettes fiscales brutes a été respecté. Les recettes fiscales brutes se sont élevées à 1 167 milliards de FCFA, soit 23 milliards de plus que le niveau programmé.

¹ Le solde budgétaire de base est la différence entre les recettes et dépenses totales sous le contrôle direct des autorités. En d'autres termes, les recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés) plus les dons utilisés comme appui budgétaire général moins les dépenses courantes et en capital sur financement interne.

² Voir [Rapport du FMI No. 15/151](#), p. 68, ¶¶7-9.

- Le plancher sur le solde budgétaire de base a été respecté. Compte tenu des ajusteurs prévus dans le protocole d'accord technique,³ ce plancher a été dépassé de 75 milliards de FCFA (0,5 pour cent de PIB).
- Le plancher sur les dépenses prioritaires pour la réduction de la pauvreté, c.-à-d. les dépenses sur financement intérieur des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social (hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale) a été respecté. Ce plancher a été dépassé d'environ 9 milliards de FCFA.

7. Une des trois mesures faisant l'objet de repères structurels a été mise en œuvre dans les délais (Tableau 3) ; une autre l'a été en retard ; et des progrès ont été réalisés en vue de mettre en œuvre la troisième :

- Le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) a réalisé un audit de la conformité des contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou des intérêts essentiels de l'État » avec le décret no 2014-764/P-RM du 9 octobre 2014 fixant le régime des marchés de travaux, fournitures et services exclus du champ d'application du code des marchés publics. Cet audit a couvert la période août-décembre 2015 et a été complété en février comme envisagé dans le programme.
- Le Gouvernement a adopté un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de l'AFRITAC pour renforcer la qualité de la base de données de la dette publique, mais le travail est toujours en cours sur la mise en œuvre des recommandations. Il a également préparé en Avril, un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations.
- En vue d'améliorer le respect des règles budgétaires, le Gouvernement a adopté en Conseil des ministres, le 30 Mars 2016, le décret conférant au Ministre chargé des Finances le pouvoir de nomination des directeurs des finances et du matériel (DFM). À compter de cette date, la nomination des DFM est faite en Conseil des ministres sur proposition du Ministre chargé des Finances. Le Ministre des Finances commencera la nomination des DFM d'ici fin juin 2016.

POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2016

8. Le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) pour 2016–18, approuvé en mars 2016 intègre le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) pour 2013–18, adopté en avril 2013, et l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali (APRM), signé à Bamako le 15 mai 2015 et parachevé le 20 juin 2015, et sert de cadre de référence pour les politiques économiques et financières pour 2016–18:

- L'objectif du CREDD est de rendre possible l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 en se fondant sur les potentialités, les capacités de résilience pour

³ Voir [Rapport du FMI No. 15/151](#), p. 67, ¶¶22–23.

la paix et la sécurité ainsi que le développement inclusif en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités. Il repose sur 3 piliers : (i) promouvoir une croissance inclusive et durable, (ii) améliorer l'accès aux services sociaux de base, (iii) renforcer le développement institutionnel et durable,

- Le PAG, élaboré selon un processus impliquant l'ensemble des ministères, s'articule autour de six axes: la mise en place d'institutions fortes et crédibles; la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national; la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale; la reconstruction de l'école malienne; la construction d'une économie émergente; et la mise en œuvre d'une politique active de développement social.
- L'APRM prévoit la création d'une Zone de Développement des Régions du Nord qui sera dotée d'une stratégie spécifique de développement en vue de hisser les régions du Nord au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement. Le gouvernement a travaillé à l'élaboration de cette stratégie à la lumière de l'étude sur l'évaluation des besoins des régions du Nord conduite conjointement par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Banque Islamique de Développement. Une Conférence d'appel de fonds a été organisée le 22 octobre 2015 à Paris en vue d'instituer le Fonds pour le Développement Durable qui sera l'instrument financier de la stratégie spécifique de développement.

9. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre son programme qui: (i) soutient la croissance par une politique budgétaire prudente tout en privilégiant la relance économique à travers les investissements structurants et les dépenses prioritaires pour le développement durable; (ii) améliore la gestion des finances publiques tant du côté des recettes que des dépenses; et (iii) modernise le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé et renforcer la compétitivité.

A. Cadrage Macro-Budgétaire pour 2016

10. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables conformément à ses engagements dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'UEMOA. Il veillera ainsi à maintenir le solde global des finances publiques (y compris les dons) à un niveau cohérent avec la viabilité de la dette publique et l'objectif d'atteindre le critère de convergence de l'UEMOA de 3 pour cent du PIB à atteindre d'ici 2019.

11. Le gouvernement propose le cadrage budgétaire suivant en 2016 pour son programme dans le cadre de la FEC.⁴ Un total de 1562,0 milliards de FCFA (16,7 pour cent du PIB) est prévu pour les recettes et dépenses totales dans la LFR. Les recettes fiscales nettes s'élèvent à 1231,8 milliards de

⁴ Ce cadrage budgétaire est identique à celui qui sous-tend le Projet de Loi de finances 2016 (PLF) introduit à l'Assemblée nationale à une exception près: les dépenses financées par dons et prêts projets sont incluses à concurrence de 75 pour cent des montants inscrits au PLF, à la lumière des taux d'exécution historiquement observés sur ces dépenses.

FCFA (14,8 pour cent du PIB), et 165,9 milliards de FCFA (2,0 pour cent du PIB) sont attendus en décaissements de dons. La LFR prévoit aussi suffisamment d'espace pour les remboursements de crédits de TVA. Les dépenses projetées sont de 1918,2 milliards de FCFA (23,0 pour cent du PIB), contre 1786 milliards de FCFA (22,5 pour cent du PIB) dans le programme initial pour 2016. Les dépenses sur financement intérieur s'élèvent à 1639,1 milliards de FCFA (20,0 pour cent du PIB). Le déficit budgétaire global qui en résulte (base caisse, dons compris) est de 358,2 milliards de FCFA (4,3 pour cent du PIB), alors que le solde budgétaire de base est de 169,3 milliards de FCFA (2,0 pour cent du PIB).

12. Suite aux résultats de l'évaluation des besoins des régions du Nord et de la conférence de Paris, la LFR de 2016 prévoit un montant de 189,4 milliards de FCFA (321 millions de dollars US, soit 2 pour cent du PIB) en dépenses totales destinées à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (APRM). Les dépenses sur financement interne sont attendues en hausse de 102 milliards de FCFA, accompagnées par une baisse de 49 milliards de FCFA des financements externes. Des dépenses additionnelles, 92 milliards de FCFA de sources internes seront allouées à la mise en œuvre de l'accord de paix, y compris la réforme de la décentralisation et le financement des mesures d'urgence ; 126 milliards de FCFA seront alloués aux projets d'investissement dans les secteurs des transports, de l'énergie, de l'agriculture, et de la sécurité alimentaire.

13. Conformément à l'APRM, le gouvernement s'engage à transférer 30 pour cent des recettes budgétaires aux collectivités territoriales d'ici à 2018. La LFR de 2016 accroît les dépenses décentralisées de 16,7 pour cent, pendant que la part des dépenses exécutées par le Gouvernement central et bénéficiant aux collectivités locales (dépenses déconcentrées) est estimée à 23,1 pour cent. Dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre de la décentralisation, le Gouvernement entend i) augmenter la part des ressources et responsabilités transférées aux collectivités locales en 2017 ; ii) renforcer le processus de décentralisation à travers la régionalisation et la déconcentration, iii) mettre en œuvre les contrat-plans États-Regions/District de Bamako (CPER), et iv) améliorer la contribution de la fiscalité locale dans le financement des collectivités.

B. Améliorer la gestion des finances publiques

14. Le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA en 2010 et les missions d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI. Un PEFA est en cours de finalisation pour la période 2013–15.

Augmentation de la mobilisation de revenus à travers un élargissement de l'assiette fiscale

15. Le gouvernement vise à augmenter les recettes fiscales de 0,75 pour cent du PIB en 2016 (critère de réalisation, Tableau 2) principalement en mettant en œuvre des réformes ayant pour but d'élargir l'assiette fiscale. Le gouvernement intensifiera les réformes engagées par la DGI, la DGD, la Direction nationale des domaines et du cadastre (DNDC) et entend transformer la culture au sein des structures chargées de l'assiette et du recouvrement, notamment à travers l'éthique et la gestion

axée sur les résultats. Le gouvernement entend par ailleurs entreprendre en relation avec les opérateurs économiques un chantier de renforcement du civisme fiscal des régies de recettes.

Renforcer l'administration fiscale

16. Le gouvernement poursuivra la réduction progressive des exonérations. Pour soutenir ce processus il met en œuvre les mesures suivantes:

- présentation en annexe dans les projets de Lois de finances de tableaux reprenant toutes les exonérations incluses dans la législation fiscale du Mali (le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code pétrolier, le Code des Investissements, les Codes Miniers, la loi régissant la promotion immobilière et toute autre législation fiscale) et une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'État,⁵
- exploitation d'un fichier central des exonérations fiscales et douanières identifiant le stock des exonérations accordées par type d'impôts et par source légale et réglementaire, leur date d'expiration, l'identité des entités bénéficiaires et tout autre information pertinente qui a été finalisé en 2014.⁶ La DGI a produit en février 2016 une note analysant les exonérations répertoriées dans ce fichier par type d'impôts, par source légale ou réglementaire, par secteur économique et par date d'expiration, et le montant de ces exonérations en 2015 par catégorie répertoriée ci-dessus et identifiant des pistes pour réduire ces exonérations. La CAISFF, après vérification des données par la DGI et la DGD a publié sur le site internet du MEF la liste des bénéficiaires d'exonérations (y inclus ceux accordées par la DGD) et la durée des exonérations, en remplaçant le nom du bénéficiaire avec un identifiant unique. Elle publiera aussi les dépenses fiscales associées pour 2016 d'ici mars 2017.
- pour réduire la fraude fiscale et douanière, proposer aux PTF de mettre fin aux exonérations d'impôts dont bénéficient les projets qu'ils financent; en 2014, ces exonérations se sont élevées à 45 milliards de FCFA (91 millions de \$ ou 0,8 pour cent de PIB), dont 26 milliards de FCFA au niveau de la DGI et 19 milliards de FCFA au niveau de la DGD.
- poursuivre les efforts pour maîtriser les exonérations discrétionnaires et réduire progressivement, pour les minimiser, les exonérations incluses dans la législation fiscale du Mali, à partir de la Loi de finances 2016 ; les exonérations discrétionnaires ont été provisoirement estimées à 38 milliards de FCFA (0,4 pour cent du PIB) pour 2015. La DGI

⁵ En 2014, les dépenses fiscales résultant des exonérations se sont élevées à 203 milliards de FCFA (351 millions de \$ ou 3,4 pour cent du PIB), dont 147 milliards de FCFA (2,4 pour cent du PIB) accordés sur les impôts collectés par la DGI et 59 milliards de FCFA (1 pour cent du PIB) sur ceux collectés par la DGD dont 37 milliards de FCFA de TVA (63 millions de \$ ou 0,6 pour cent du PIB).

⁶ En 2014, la DGI a répertorié 452 mesures d'exonérations fiscales correspondant à des dépenses fiscales d'un montant de 147 milliards de FCFA (294 millions de \$ ou 2,5 pour cent du PIB), dont 86 pour cent au titre de la TVA, 10 pour cent au titre de la taxe sur les opérations financières (TAF), et 4 pour cent au titre de l'impôt sur les sociétés; par base légale, ces dépenses fiscales se sont réparties comme suit: Code général des impôts: 52 pour cent, codes miniers: 20 pour cent; arrêtés ministériels: 18 pour cent; Code des investissements: 7 pour cent; conventions: 2 pour cent; marchés publics, dons, ONG sur financement extérieur: 1 pour cent.

travaille actuellement à affiner cette estimation, qui pourrait être revue à la hausse. Le gouvernement entend réduire ces exonérations environ de moitié cette année.

- Le gouvernement fera appel aux services d'un cabinet privé pour réaliser l'audit du montant et des modalités d'octroi des exonérations accordées sur les impôts collectés par la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale des Douanes (DGD) en 2014 et 2015 avant le 31 août 2016 (repère structurel, Tableau 3). Le gouvernement examinera les recommandations de cet audit et décidera de leur mise en œuvre en consultation avec le FMI.

17. Pour préserver les recettes fiscales levées sur les produits pétroliers,⁷ le gouvernement met en œuvre les mesures suivantes:

- calcul de la structure des prix des produits pétroliers au détail à partir des valeurs de marché réelles des produits importés, conformément à la législation communautaire, identification du manque à gagner ou des gains éventuels résultant de la fixation de prix de détail à des niveaux différents à ceux résultant d'un tel calcul, et publication de cette présentation de la structure de ces prix;
- un mécanisme de tarification des prix des produits pétroliers qui répercute intégralement l'évolution des coûts des produits pétroliers importés sur les prix à la pompe à l'intérieur d'une marge de 3 pour cent par mois (repère structurel proposé, Tableau 3).⁸ Ce faisant, d'ici le 31 décembre 2016, le gouvernement déterminera et fixera le niveau de la taxe (TIPP) compatible avec le prix intérieur approprié pour les produits pétroliers. Cela permettrait d'assurer la protection des revenus de ces produits et la répercussion des variations des prix internationaux sur les prix intérieurs des carburants. La mise en œuvre de ce mécanisme pourra être réévaluée, en consultation avec les services du FMI, en cas de hausses successives particulièrement élevées des coûts des produits pétroliers;
- présentation dans les lois de finances des manques à gagner éventuels sur les produits pétroliers au cours de l'année antérieure;

18. Le gouvernement est en train de simplifier la législation fiscale pour alléger autant que possible la charge administrative des déclarations d'impôts pour les opérateurs et de sa perception pour la DGI. Ce travail de simplification concernera tant le régime réel (normal appliqué aux grands contribuables ou simplifié appliqué aux moyens contribuables), l'impôt synthétique appliqué aux petits contribuables, et l'impôt sur les traitements et les salaires, les cotisations sociales, la fiscalité foncière, la fiscalité des titres, et la fiscalité sur les transactions financières. Le gouvernement procédera à toutes les études et concertations préalables en vue de continuer à mettre en œuvre

⁷ Depuis 2005, les recettes fiscales sur les produits pétroliers sont passées de 3 pour cent du PIB en 2005 à moins de 1 pour cent du PIB en 2012. En 2014, elles se sont élevées à 1,5 pour cent du PIB. Voir [Rapport du FMI No. 14/31. Mali-Mécanisme de tarification des produits pétroliers; Rapport d'assistance technique; Fonds monétaire international; Département des finances publiques](#), Graphique 6, p. 17.

⁸ Voir [Rapport du FMI No. 14/31](#), p. 23, ¶22.

cette simplification. La simplification de l'impôt synthétique dans la loi de finances 2015, dont la grille des montants à payer a été remplacée par un taux unique de 3 pour cent proportionnel au chiffre d'affaires des contribuables, montre la voie à suivre en la matière. La loi de finances 2016 prévoit de réduire les acomptes de TVA de 12 à 4 pour les redevables assujettis au mode du réel simplifié d'imposition.

19. Avec l'aide du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de gestion des ressources naturelles, le gouvernement entend augmenter les recettes provenant des ressources minières et pétrolières tout en améliorant la compétitivité de l'environnement des affaires au Mali. Il est prévu de moderniser les codes minier et pétrolier à la lumière des standards internationaux actuels. Suite à la promulgation du nouveau Code pétrolier en juillet 2015, le Gouvernement introduira des amendements au Code minier de 2012 avant le 30 Juin 2016. Les amendements incluent une réduction de la période de stabilité fiscale de 30 à 15 ans en phase avec la durée moyenne d'exploitation des gisements. Pour améliorer la part gouvernementale de la rente des exploitations minières, le gouvernement envisage de recourir à des sociétés spécialisées pour faire l'audit des contrats miniers en vue de mettre en évidence les éventuels cas d'évasion ou d'optimisation fiscale.⁹ Il est également en train de renforcer les capacités du personnel de la DGI et de la DNDC dans l'audit des déclarations d'impôts des entreprises, dans le traitement des prix de cessions internes et la gestion du contentieux. Enfin, en vue d'augmenter la transparence du secteur minier, l'État a publié en 2015 sur le site internet du Ministère des mines tous les contrats miniers et pétroliers et les études de faisabilité des entreprises en phase d'exploitation.¹⁰

20. Un système d'intéressement adéquat pour le personnel des impôts, des douanes, du Trésor et des Domaines de L'État et des Affaires Foncières est indispensable pour la modernisation de l'administration fiscale et l'élargissement de l'assiette des impôts, droits et taxes pour garantir l'augmentation durable des recettes. Le gouvernement est disposé à réformer progressivement le système actuel pour soutenir la réalisation de cet objectif. En tant que première étape de ce processus, le gouvernement prendra des mesures pour renforcer la transparence du système actuel. À cette fin, les dépenses liées au partage des pénalités, amendes, majorations, confiscations et primes seront enregistrées de manière appropriée dans les comptes budgétaires. Le Gouvernement assurera la publication (y compris dans le Journal Officiel) d'informations relatives aux intéressements contenant les critères et la grille de leur répartition, ainsi que d'autres informations pertinentes. Le Gouvernement prendra également les mesures nécessaires pour que les revenus des primes et pénalités accordées au personnel du Ministère de l'Économie et des Finances ne soient plus payés en espèces. Pour procéder à une analyse approfondie du système actuel dans une perspective régionale, le Gouvernement a demandé l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI pour réaliser une étude spécifique et faire des recommandations pour réformer le système. Cette étude déterminera si les revenus des primes et pénalités devraient être incorporés dans l'assiette fiscale.

⁹ Des mesures similaires sont envisagées pour les entreprises de télécommunication

¹⁰ Voir www.mines.gouv.ml.

21. La DGI, la DGD, la DNDC et la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'État (DGABE) poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale en vue d'élargir l'assiette fiscale et accroître le rendement des impôts:

- Mise en œuvre d'un contrôle multidisciplinaire.
 - Le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) a été créé en mars 2012 en vue de renforcer l'efficacité du contrôle fiscal et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant, entre autres, toute base de données de contribuables ou d'opérateurs économiques disponible.
 - En comparant les importations déclarées à la DGD et les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 80 pour cent des importateurs, soit environ 1,000 entreprises, semblent avoir sous-évalué leurs chiffres d'affaires déclarés à la DGI en 2009–11 d'un montant total évalué à 500 milliards de FCFA par an. En juin 2015, la DGI a notifié des redressements d'impôts à 139 contribuables pour un montant de 273 milliards de FCFA (4,2 pour cent du PIB), dont 30 milliards de FCFA (0,5 pour cent de PIB) ont été recouverts à la suite de ce programme de vérification. La DGI a mis à jour cette analyse pour les années 2012–14. Une comparaison entre les importations déclarées à la DGD et les chiffres d'affaires déclarés à la DGI suggère qu'environ 59 pour cent des importateurs auraient sous-évalué leurs chiffres d'affaires déclarés à la DGI. Suite à ces résultats, la DGI a envoyé des avis de redressement d'impôt pour un montant de 122 milliards de FCFA dont 68 milliards de FCFA (0,9 pour cent du PIB) ont été recouverts.
 - En comparant le montant des marchés publics dans la base de données de la DGMP avec les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 90 pour cent des adjudicataires de marchés publics, soit environ 450 entreprises, ont déclaré des chiffres d'affaires qui semblent inférieurs aux marchés publics qui leur ont été attribués en 2010 et 2011. En 2015, la DGI a notifié des redressements d'impôts à 101 contribuables pour un montant de 50 milliards de FCFA (0,6 pour cent du PIB). Parmi ces contribuables, 58 ont reçu des confirmations pour un montant de 10,2 milliards de FCFA dont 7,1 milliards de FCFA ont fait l'objet de recouvrement suite au programme de vérification.
 - La DGI a intégré ces entreprises importatrices dans son programme de vérification en commençant par les dossiers des entreprises dont la sous-évaluation du chiffre d'affaires semble la plus élevée en valeur absolue. Elle communique régulièrement des rapports sur les résultats intérimaires de ce programme de vérification au Conseil des ministres. Depuis le dernier semestre 2014, la DGI a intégré les entreprises adjudicataires de marché publics dans son programme de vérification et a communiqué un rapport intérimaire à ce sujet au Conseil des ministres, en septembre 2015 et février 2016.
- Amélioration de l'efficacité de la DGI.
 - Changement des seuils de chiffres d'affaires de la DGE et de la DME en vue de rationaliser l'administration des contribuables. En vue d'améliorer la gestion des contribuables et d'élargir le nombre de contribuables gérés par la DGE et la DME, le

Conseil des Ministres a adopté une ordonnance qui relève le seuil de la DGE de 500 millions à 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires et une autre qui abaisse celui de la DME de 100 millions de FCFA à 50 millions de FCFA à partir du 1er janvier 2016. Ce réaménagement vise à améliorer la gestion et le contrôle des entreprises de la DGE, augmenter rapidement le nombre de contribuables gérés par la DME, et améliorer la gestion de la TVA en la confiant entièrement à la DGE et la DME à partir du 31 décembre 2016, étant donné que le seuil de chiffres d'affaires pour être assujéti à la TVA est de 50 millions de FCFA par an.

- Promouvoir le civisme fiscal. La DGI continue à publier sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances des listes régulièrement mises à jour des contribuables gérés, d'une part par la DGE et, d'autre part par la DME, afin que la population puisse constater les résultats des efforts consentis pour élargir l'assiette fiscale¹¹. A partir de mars 2014, la DGE comptait 474 contribuables, la DME 1,411 contribuables et les CDI des six communes de Bamako 49 665 contribuables. En date du 31 décembre 2015 ces chiffres sont passés à, respectivement, 552 pour la DGE, 1 847 pour la DME et 61 282 pour le CDI Bamako.
- Augmentation du nombre de contribuables gérés par la DME. En utilisant notamment les résultats des vérifications à la suite des rapports du CMRIEF, la DGI a augmenté le nombre de contribuables gérés par la DME à plus de 2250 contribuables à fin 2015. L'objectif visé étant de faire passer la part des recettes de la DME dans celles de la DGI de 5,2 pour cent en 2014 à 10 pour cent dès que possible. En vue de faciliter la réalisation de cet objectif, la DGI réalise une réforme institutionnelle pour transformer la DME en deux Centres des Moyennes Entreprises (CME) qui dépendront de la Direction des Impôts du District de Bamako à partir du 31 décembre 2016.
- Instauration du paiement d'impôts par virement bancaire à la DGE et la DME. Afin de simplifier et sécuriser le paiement des impôts, la DGI prend les mesures nécessaires pour que les contribuables de la DGE et de la DME payent leurs impôts progressivement par virement bancaire. À fin 2015, environ 80 de ces contribuables ont payé leurs impôts par virement bancaire. D'ici le 31 août 2016, la DGI s'engage à mener des activités de communication et de sensibilisation en vue d'augmenter la part des contribuables gérés par la DGE qui payent les impôts par virement bancaire. La DGI mènera également des travaux avec la BCEAO et les banques afin de garantir la sécurité et la traçabilité des opérations ce qui contribuera à accroître le nombre d'entreprises qui paient par virement bancaire.
- Renforcement de la responsabilité des receveurs des impôts. Le gouvernement s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que les receveurs des impôts deviennent des comptables publics de plein exercice, et non seulement des comptables de fait comme ils le sont actuellement, pour assumer pleinement les responsabilités du recouvrement.

¹¹ http://www.dgi.gouv.ml/contenu_documentation.aspx?type=4.

- Amélioration de l'efficacité du contrôle fiscal. La DGI a augmenté la part des grandes entreprises auditées annuellement de 19 pour cent en 2014, à 23 pour cent en 2015, et vise à augmenter cette part à 30 pour cent en 2016. Elle a aussi accru ce ratio pour les moyennes entreprises de 14 pour cent en 2014, à 18 pour cent en 2015, et cible un ratio de 25 pour cent en 2016. Il est utile de noter que l'accroissement de la part des grandes et moyennes entreprises auditées annuellement a eu lieu dans un contexte marqué par l'élargissement de l'assiette- le nombre de grandes entreprises étant passé de 474 en 2014 à 552 en 2015. De même le nombre de moyennes entreprises est passé de 1 411 à 1 847 sur la même période. La DGI a réduit le taux de défaillance de déclaration des moyennes entreprises de 25 pour cent en 2014 à moins de 19 pour cent en 2015 et vise à réduire davantage ce taux à moins de 10 pour cent en 2016. La DGI a réduit le taux de défaillance des contribuables des CDI de 35 pour cent en 2014, à moins de 28 pour cent en 2015 et s'est fixé comme objectif de réduire ce taux à moins de 15 pour cent en 2016.
- Afin d'améliorer le rendement des impôts et taxes sur les revenus fonciers la DGI s'engage à (i) améliorer le recensement des immeubles loués et (ii) mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation quant à la nécessité de déclarer les loyers et de payer les impôts dus sur ceux-ci, Le gouvernement s'engage à sensibiliser les Organisations diplomatiques, les Agences de coopération et ONGs internationales, etc. sur le besoin de communiquer à la DGI les renseignements sur les loyers des immeubles qu'elles et leurs personnels occupent.
- Identification de tous les contribuables, tant personnes morales que personnes physiques, à l'aide du numéro d'identification national (NINA) afin de faciliter la création d'entreprise et de moderniser l'administration des impôts. Le gouvernement s'engage à réaliser une étude de faisabilité de cette migration, tenant compte de l'expertise acquise depuis l'institution de NIF en 1996, d'ici septembre 2016.
- Mise en œuvre de mesures pour améliorer les pratiques en matière de contentieux fiscal en ligne avec les recommandations de l'assistance technique de la Banque mondiale. Une fois que la DGI aura commenté l'étude y afférente et que celle-ci sera achevée, ses recommandations principales seront mises en œuvre par le gouvernement en consultation avec la Banque mondiale et le FMI. Les recommandations contenues dans le rapport préliminaire, qui pourraient être modifiées dans le rapport final, incluent la création d'une commission de conciliation à composition paritaire (représentants du secteur privé et de l'administration fiscale) et présidée par une personne indépendante ; la création d'un médiateur fiscal chargé de recevoir et d'examiner les plaintes des contribuables à l'égard des agents des agences de collecte des recettes ; et la possibilité pour les contribuables de saisir le Bureau du vérificateur général ou la Commission de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite lorsqu'elle sera opérationnelle.
- Amélioration de l'efficacité de la DGD.
 - La DGD est en train d'exécuter un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la mission d'assistance technique du Département des finances

publiques du FMI de juin 2013.¹² Des avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre de ce plan en cours. Ce plan d'action vise à: (i) optimiser la gestion des ressources humaines;(ii) améliorer la gestion des moyens matériels et financiers; (iii) contrôler les opérations commerciales; (iv) renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière; (v) faciliter le commerce et le partenariat; et (vi) optimiser les technologies de l'information et de la communication en mettant en œuvre la migration vers le système d'information SYDONIA World qui est déjà effectif dans les principaux bureaux de douane du Mali. Cette migration vise à permettre la dématérialisation de tous les documents douaniers et d'instaurer un système de déclaration douanière entièrement électronique.

- Pour améliorer la perception des recettes douanières, la DGD est supposée imposer une amende de 30 pour cent pour les importations qui n'ont pas été vérifiées avant embarquement conformément aux dispositions législatives en la matière. La DGD a demandé à la société de vérification de lui fournir des rapports mensuels de réconciliation comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration et les analysera en vue d'améliorer la perception des recettes douanières d'ici le 31 août 2016 (repère proposé, Tableau 3).
- Instauration du paiement des recettes douanières par virement bancaire à la DGD. Afin de simplifier et sécuriser le paiement des recettes douanières, la DGD et la DNTCP prennent les mesures nécessaires, à travers la sensibilisation des opérateurs et la concertation avec les banques, pour augmenter de façon sensible la part des contribuables s'acquittant des droits de douane par virement bancaire d'ici le 31 août 2016.
- Pour contribuer à maintenir la compétitivité des entreprises maliennes, la DGD a débuté le contrôle des certificats d'origine UEMOA et CEDEAO en liaison avec les autorités émettrices et a préparé un rapport intérimaire sur les résultats de ce contrôle en Mai 2016. En cas d'inapplicabilité des certificats d'origine UEMOA et CEDEAO, la DGD encaisse les droits dus conformément à la préférence tarifaire et consigne le reste des droits conformément aux règles prévues en la matière.
- La DGD est en train de créer un guichet unique dans le cadre de SYDONIA World, une plateforme complète regroupant tous les acteurs de la chaîne de dédouanement. Le guichet unique permettra la simplification des procédures à travers une seule soumission des opérateurs de plusieurs formalités requises en cas d'importation, d'exportation ou de transit à travers une procédure unique et transparente. Ce guichet offre un panel riche de fonctionnalités prenant en compte l'intervention de tous les acteurs (Douanes, DNCC, DNTCP, DGI, Transitaires, Banques et Assurances) . Il faut aussi noter que la réalisation de l'interconnexion DGD, DGI, DNTCP, CAISFF et l'interconnexion en cours avec la DNCC, permettra la facilitation des échanges et la célérité des opérations. La réalisation de cette tâche peut être envisagée d'ici 31 décembre 2017.

¹² Voir [Rapport du FMI No. 13/355. Mali](#).

- Le projet de sélectivité automatique en cours depuis 2005 avec l'assistance du Fonds Monétaire International à travers AFRITAC de l'Ouest connaîtra un aboutissement avec le projet SYDONIA World dans sa phase II relative à la mise en place d'applications spécifiques. L'application relative à la gestion informatisée du contentieux a déjà été validée par la Direction Générale des Douanes et servira de base pour la détermination des critères de sélectivité automatique. Ce projet est envisagé pour être opérationnel au 31 décembre 2016.
- Modernisation de la DNDC. La DNDC poursuivra la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel commandité par le Commissariat au développement institutionnel qui ont trait essentiellement à la modernisation de son organisation et à l'automatisation des tâches. La DNDC est en train de prendre les mesures nécessaires pour augmenter la collecte de la taxe de plus-value sur la cession d'actifs immobiliers réalisée par les particuliers dont la perception a commencé en octobre 2011. Ces mesures comprennent la rationalisation des droits d'enregistrement ainsi que les droits et commissions lors des transactions immobilières. Elle poursuivra les activités de mise en place du cadastre et mettra en place un système d'archivage sécurisé. Elle a migré près de 5 000 titres fonciers déjà numérisés dans la base de données du système d'informations cadastrales à fin 2015. En 2016, elle s'engage à faire migrer 50 000 titres supplémentaires.
- Modernisation de la DGABE. Le Ministère de l'Economie et des Finances modernisera la DGABE par l'introduction d'outils modernes de gestion comme la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), une plus grande utilisation de l'informatique (utilisation du logiciel de comptabilité matières dans les bureaux comptables des ministères et établissements publics), et la mise en œuvre de réformes en vue d'un meilleur suivi et valorisation du portefeuille de l'État.

Remboursement de TVA

22. Une priorité sera accordée à la mise en œuvre des réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. À cette fin, les mesures suivantes sont en train d'être mises en œuvre:

- Pour assurer le remboursement des crédits de TVA dans les délais impartis, un compte d'affectation spéciale a été créé dont l'utilisation est réservée au remboursement des crédits de TVA. Il continuera d'être alimenté par, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières et leurs sous-traitants sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures ou plus si nécessaire. À cette fin, le Ministre de l'économie et des finances a pris une directive qui indique que si le niveau d'alimentation du compte n'est pas suffisant pour assurer le remboursement des crédits de TVA, la contribution des recettes de TVA collectées par la DGI pourra être rehaussée à due concurrence. Ce mécanisme permettra d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dans le respect de la législation communautaire, d'une part, aux sociétés

aurifères exportatrices et, d'autre part, à toutes les autres entreprises générant des crédits de TVA, à l'exclusion des revendeurs en l'état.

- La section des Comptes de la Cour Suprême effectuera un audit des remboursements de TVA d'ici le 31 Août 2016. Cet audit évaluera l'adéquation des montants remboursés et du processus de remboursement aux dispositions légales en la matière.
- Pour éviter l'accumulation de crédits de TVA à l'égard des opérateurs domestiques, le système de retenue à la source de la TVA sera entièrement supprimé, y compris pour le Trésor, d'ici le 1er janvier 2017. Le système de la retenue à la source de la TVA a été supprimé pour les grandes entreprises le 31 décembre 2011. Pour éviter que la suppression de la retenue à la source de la TVA ne se traduise par une perte de recettes, la DGI: (i) va mettre en œuvre une campagne de communication relative aux obligations en matière de déclaration et de paiement de la TVA ciblée sur les fournisseurs des grandes entreprises ainsi que l'ensemble des fournisseurs de l'État d'ici le 31 août 2016; (ii) renforcera le contrôle du reversement effectif de la TVA par les fournisseurs des grandes entreprises dès à présent et par les fournisseurs de l'État dès la suppression de la retenue à la source de la TVA à payer par ceux-ci État; et (iii) systématisera la production, et améliorera l'exploitation de l'annexe sur la TVA déductible dans les déclarations de TVA des contribuables gérés par la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Le Gouvernement œuvre également à mettre en place une interface appropriée entre les systèmes d'information du Trésor et de la DGI, ce qui contribuerait à préserver la collecte des recettes provenant de la TVA.¹³
- Pour augmenter le nombre d'entreprises qui acquittent effectivement une TVA,¹⁴ la DGI accentue la campagne de contrôle sélectif des crédits de TVA en commençant par les entreprises dont l'activité ne devrait pas générer de crédits de TVA permanents (en particulier les activités commerciales et les entreprises de services). Elle a produit des rapports sur les résultats des audits de 2015 et de Février 2016. La DGI poursuit également la formation des agents affectés à la recherche, aux contrôles ciblés de la TVA et aux audits des crédits de TVA.

Améliorer la gestion des dépenses

23. Le gouvernement prendra des mesures pour améliorer le cadre réglementaire relatif à la gestion des finances publiques ainsi que la préparation, l'exécution, le suivi, et le contrôle de l'exécution budgétaire.

¹³ Pour mettre en place cette interface, le Gouvernement compte utiliser les services d'une entreprise canadienne qui est attendue à Bamako une fois l'État d'Urgence levé.

¹⁴ En 2014, 51 pour cent des grandes entreprises et 51 pour cent des moyennes entreprises assujetties à la TVA ont effectivement acquitté de la TVA, comparé à, respectivement, 27 et 20 pour cent entre janvier 2012 et mai 2013, compte tenu d'un nombre élevé de crédits de TVA permanents. Voir [Rapport du FMI No. 13/355. Mali : Rapport d'assistance technique. Poursuivre la modernisation du système fiscal et de son administration](#), ¶49.

Transposer le cadre législatif harmonisé des directives de l'UEMOA

24. Le Gouvernement a transposé dans la législation et la réglementation malienne les directives 01/2009 et 06/2009 à 10/2009 de l'UEMOA relatives au code de transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'État et au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Le gouvernement est en train de transcrire la directive 01/2011 relative aux régimes financiers des collectivités et veillera à la publication des textes réglementaires d'ici fin juin 2016. Il les accompagnera de directives et de guides (en voie de finalisation avec le concours d'AFRITAC) assurant qu'ils soient rapidement et uniformément compréhensibles afin de les mettre en œuvre au fur et à mesure de leur disponibilité d'ici fin juin 2016.

Améliorer la préparation du budget de l'État

25. En vue d'améliorer la présentation du budget et de faciliter l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques, le gouvernement mettra progressivement en œuvre les budgets programmes et la gestion basée sur les résultats, conformément à la directive de l'UEMOA en la matière. En vue de tester les outils de gestion budgétaire une première étape sera la présentation de la loi de finances de 2017 sous forme de budget programmes pour information à l'Assemblée nationale. Outre les annexes que cette directive mentionne, le gouvernement présentera, pour information, durant une période transitoire, une répartition des crédits selon l'actuel budget des moyens ainsi qu'une répartition des crédits par régions.

26. Afin d'acquérir le plus tôt possible de la visibilité sur les appuis budgétaires apportés par les PTF, le gouvernement a commencé à appliquer comme règle de demander aux PTF de l'informer plus tôt dans le processus (en avril) des appuis budgétaires envisagés pour l'année suivante.

27. Afin d'associer au plus tôt l'Assemblée nationale à la préparation du budget, le gouvernement organise un débat d'orientation budgétaire sur la loi de Finances de l'année suivante à l'Assemblée nationale au cours du premier semestre de l'année précédente. Pour la loi de finance 2017 cet exercice sera organisé d'ici le 30 juin 2016. L'information préparée pour ce débat, de même que tous les autres rapports relatifs à la préparation et à l'exécution de budget, seront publiés sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances afin d'informer pleinement toutes les parties prenantes au développement du Mali.

Améliorer l'exécution du budget de l'État

28. Afin d'assurer le respect des règles budgétaires et la mise en œuvre des meilleures pratiques pour la bonne gouvernance et la gestion transparente des finances publiques, le Conseil des ministres a adopté en mars 2016 un décret donnant au Ministre de l'Économie et des Finances le pouvoir de nomination des Directeurs des Finances et du Matériel et des Directeurs de l'Administration et des directeurs financiers des départements ministériels comme première étape vers le respect du repère structurel y afférent (Tableau 3). Le Gouvernement a l'intention de mettre en œuvre intégralement la mesure pour respecter le repère d'ici fin juin 2016. Le Ministre des finances a commencé à nommer ces Directeurs au milieu du mois de mai 2016. Le Ministère des

finances a rappelé par voie de presse aux opérateurs que les seuls contrats qui engagent l'État sont ceux qui auront été visés préalablement par le contrôleur financier, conformément à la loi.

29. Conformément aux directives communautaires, les dates suivantes ont été établies pour l'exécution du budget en 2015: 30 Novembre, 2015 pour les engagements de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement et les dépenses au titre des procédures de petite caisse; 20 décembre pour les engagements des autres dépenses; 31 décembre pour les ordres de paiement; et le 31 Janvier, 2016 pour l'acceptation des ordres de paiement, l'approbation et la validation ex post par les comptables du gouvernement. En vertu de cet arrangement, la période de report sera limitée à des opérations comptables. Une lettre circulaire du MEF a fixé les dates limites des engagements et des ordonnancements au titre de l'exercice 2015 et a été publié le 8 septembre 2015. Pour l'exercice 2016, la lettre fixant les dates limites des engagements et des ordonnancements sera faite au plus tard le 30 septembre 2016.

30. Afin d'améliorer la transparence et les délais du processus de passation des marchés publics, la DGMP-DSP a pris les dispositions pour augmenter les informations publiées sur son site internet¹⁵ à propos des marchés attribués, à l'instar de ce qui est observé dans des pays voisins. La DGMP-DSP publie désormais à intervalle régulier la liste des contrats de marché passés par l'État, précisant pour chaque contrat le nom de la société attributaire, le montant du contrat et le type de procédure suivi (appels d'offre ouverts ou restreints ou entente directe), ainsi que l'article du code des marchés publics justifiant le mode de passation retenu.¹⁶ En vue de réduire le délai moyen de passation des marchés,¹⁷ le gouvernement a adopté une série de mesures en avril 2015¹⁸.

31. Pour améliorer davantage le climat des affaires, le Gouvernement a adopté en août 2015 un nouveau code des marchés publics. Pour limiter les risques d'interprétation erronée de l'article concernant les offres spontanées, le gouvernement a amélioré, en collaboration avec la Banque mondiale, les textes d'application du nouveau code relatifs à la possibilité pour les fournisseurs de l'État de faire des offres spontanées. Le champ d'application des offres spontanées a ainsi été restreint dans l'arrêté d'application signé le 22 octobre 2015. Le gouvernement modifiera le Code sur ce point d'une manière durable, en consultation avec la Banque mondiale. Ainsi, un Code révisé sera approuvé par le Conseil de Ministres d'ici la fin août 2016.

32. Afin de minimiser le prix de toutes les fournitures de l'État, le gouvernement exécute tous les contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « intérêts essentiels de l'État » en vertu des dispositions prévues au Décret No 2014-764 du 9 octobre 2014 – identique à la version du même décret adopté par le Conseil des ministres le 19 septembre 2014 (fixant le

¹⁵ Voir www.dgmp.gov.ml.

¹⁶ En 2015, l'État a passé 1529 marchés publics pour un montant de 480 milliards de FCFA [X] millions de \$ ou [X] pour cent du PIB), dont 91,5 pour cent ont été conclus par appels d'offres ouverts (88 pour cent en valeur), 2 pour cent par appel d'offres restreint (8 pour cent en valeur) et 6,5 pour cent par entente directe (8 pour cent en valeur).

¹⁷ Les délais moyens de passation des marchés est passé de 94 jours en 2013, à 90 jours en 2014, et à 87 jours en 2015.

¹⁸ Voir Rapport du FMI 15/339 p. 61

régime des marchés de travaux fournitures et services exclus du champ d'application du Décret No. 08–85/P-RM du 11 août 2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public) depuis l'adoption de ce décret. Conformément aux dispositions de ce décret, le CGSP auditera chaque année les contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « des intérêts essentiels de l'État » de l'année précédente d'ici le 30 juin de l'année suivante pour vérifier qu'ils ont été mis en œuvre conformément à ces dispositions. Le rapport du CGSP sur les contrats dérogatoires entre le 9 octobre et le 31 décembre 2014 a révélé que des contrats dérogatoires ont été passés pour un montant total de 1,5 milliard de FCFA (2,6 millions de \$) et que des irrégularités ont été relevées aussi bien dans la passation que l'exécution desdits contrats. Le gouvernement s'engage à exécuter tous les contrats dérogatoires conformément au Décret No 2014–764. Le Ministre de l'Economie et des Finances enverra une lettre aux ministres concernés pour leur rappeler la nécessité de se conformer à ce décret. Le CGSP a préparé un audit sur les contrats dérogatoires depuis 2015 d'ici le 29 février 2016, soit avant le délai du 30 juin prévu dans le décret (repère, Tableau 3). Il ressort de ce nouvel audit que le montant de contrats dérogatoires était de 257 milliards de FCFA en 2015 ([X] millions...de \$).

33. Afin de maximiser la rentabilité des investissements publics et d'en minimiser leur coût, la Direction Générale du Budget (DGB) et la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD) et la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) mettent en œuvre les mesures suivantes :¹⁹

- accélération de la mise en œuvre des projets d'investissement par les ministères sectoriels dont le taux d'exécution était de 20 pour cent au premier trimestre 2015; pour ce faire, l'intensification des missions de supervision des projets en vue de traiter les risques et les contraintes qui freinent leur exécution; à ce titre, La DNPD s'engage à effectuer des missions de supervision avec la DGDP dans au moins 100 projets en 2016 contre 29 projets en 2015;
- évaluation du coût des projets proposés par les ministères sectoriels à l'aide d'une mercuriale de prix qui a été mise en ligne sur le site du MEF le 15 mars 2015;²⁰
- accessibilité de l'information sur l'exécution financière des projets: la DNPD et la DGDP s'engagent à publier chaque trimestre la situation d'exécution financière des projets sur financement extérieur;
- amélioration de la qualité de préparation des projets à travers l'utilisation du fonds d'étude et de préparation des projets ainsi que la réalisation de l'étude sur l'inventaire des infrastructures stratégiques structurantes nécessaires à l'économie malienne en 2016; le Gouvernement a engagé les services d'un cabinet de consultants pour réaliser cette étude. Il sollicitera aussi l'assistance de la Banque mondiale.

¹⁹ En 2015 le volet suivi évaluation du logiciel de gestion des investissements publics a été finalisé. Le logiciel de gestion a été mis en place en 2015 dans le volet programmation sur financement interne.

²⁰ http://www.finances.gouv.ml/contenu_documentation.aspx.

- poursuite du recentrage des crédits au profit de l'aboutissement de projets clés privilégiant ceux dont le financement est certain et programmé et dont le démarrage peut être immédiat; et
- renforcement des capacités d'expertise (dans les ministères sectoriels) et de contre-expertise (à la DNPDP) pour sélectionner les projets d'investissement.

34. En vue d'améliorer progressivement les procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement, les mesures suivantes seront prises:

- La Loi de finances 2013 a introduit la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses triennales d'investissements publics. Sur cette base, le MEF organise le suivi de la consommation des AE et CP dans le logiciel de gestion des dépenses PRED5.
- À partir de la mise en œuvre de la Loi de finances 2016, il était escompté que la procédure de reports de CP soit rendue effective dans un régime prévoyant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA, n'autorisant que le report des CP gagés et prévus dans le plan de trésorerie. Toutefois les contraintes en matière de capacités n'ont pas permis au Gouvernement de mettre en œuvre cette mesure.. Le gouvernement a demandé une assistance technique du Département des finances publiques du FMI pour la mettre en œuvre le plus tôt possible.

35. Le suivi des dates limites de paiement a été renforcé, afin d'éviter la constitution d'arriérés. Les logiciels de gestion des finances publiques (PRED5 et AICE) seront utilisés pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements soient effectués moins de 90 jours après la liquidation des dépenses, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière. Des tableaux mensuels sont mis en ligne sur le site du MEF à cet effet.²¹

36. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre les recommandations des rapports d'audit du Bureau du Vérificateur Général (BVG) et de la section des comptes de la Cour Suprême (CS) sur l'achat d'un aéronef et un contrat d'équipement et de fourniture passé par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC) en 2014.²² Conformément à ces recommandations, le gouvernement a immatriculé l'aéronef et l'a enregistré dans la comptabilité matière de l'État. Le gouvernement a également entrepris des démarches pour revoir le mode d'exploitation de l'aéronef, notamment en mettant en place une petite équipe qui sera progressivement autonome pour prendre entièrement en charge l'exploitation de l'avion. Comme c'est le cas pour tout bien public, le gouvernement s'engage à appliquer les procédures budgétaires nationales aux opérations d'exploitation de l'avion. Ainsi les dépenses y afférentes et les recettes tirées de l'exploitation commerciale éventuelle de l'avion seront retracées dans le Budget.

²¹ www.finances.gouv.ml.

²² Voir [Rapport du FMI No. 14/337](#), pp. 38–41, ¶¶11–15.

Améliorer la transparence des finances publiques

37. Afin d'améliorer la transparence sur la situation budgétaire, de trésorerie et la situation patrimoniale de l'État, la DNTCP mettra progressivement en œuvre la nouvelle directive UEMOA sur le Tableau des opérations financières de l'État et autres états financiers. Pour assurer un passage maîtrisé au nouveau TOFE, la DNTCP produira au cours des années 2015–17, le TOFE suivant les nomenclatures 1998 et 2009. En 2016, le suivi du programme continuera d'être basé sur le TOFE 1998. A partir de 2018, la DNTCP ne produira plus que le TOFE suivant la nomenclature 2009 pour suivre l'exécution du budget et un éventuel nouveau programme avec le FMI sera basé sur le TOFE 2009. Un Comité de suivi a été mis en place pour veiller aux progrès dans le passage au nouveau TOFE. En 2016, la DNTCP concentrera en priorité son attention à produire trois des quatre états financiers prévus par la directive de 2009, à savoir: (i) le TOFE; (ii) l'état de la dette publique, et (iii) la présentation des opérations de trésorerie. Le quatrième état financier, à savoir le bilan des avoirs et engagements de l'État a été produit pour la première fois en 2015 sur la base de la situation à fin 2014.

38. La mise en œuvre de la nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE se poursuivra. Elle a été déployée à la Trésorerie régionale de Koulikoro en janvier 2013 et sera déployée à l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) en tant que poste comptable assignataire d'ici le 1er janvier 2016. Le déploiement et la mise en test des différentes fonctionnalités de l'application dans les régions de Kayes, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal et à l'ACCT pour le volet consolidation nationale de l'exécution budgétaire et de la comptabilité en temps réel avec les postes comptables seront réalisés d'ici fin 2016. Ce déploiement d'AICE à l'ACCT permettra de produire tous les états comptables statistiques consolidés des entités de l'État qui lui seront reliés, dont la balance intégrée des comptes du Trésor et le TOFE, d'ici le 1^{er} janvier 2017.

Améliorer la gestion de la trésorerie

39. La DNTCP a préparé un plan de trésorerie mensuel en début d'exercice et le met à jour chaque mois pour permettre une exécution régulière des dépenses et des paiements dans les délais impartis tout au long de l'année. Ces plans sont mis à jour chaque mois en fonction de la collecte des recettes, de l'exécution des dépenses, et des décaissements des financements extérieurs. Le Gouvernement a sollicité l'assistance du Département des Finances publiques du FMI pour le renforcement des capacités du personnel du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que des Ministères sectoriels, surtout en ce qui concerne l'élaboration des plans d'engagements de dépenses.

40. La DNTCP poursuit les efforts entamés pour mieux maîtriser sa connaissance des postes de la Position nette du Gouvernement (PNG) dans le système bancaire.²³ Elle publie régulièrement sur

²³ À fin 2015, la position nette du gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) s'élevait à une situation créditrice de 55 milliards de FCFA (0,7 pour cent du PIB) pour l'État au sens large de la directive dans le TOFE de l'UEMOA, dont une position nette du Trésor (PNT) débitrice de 193 milliards de FCFA (2,5 pour cent du PIB) et une position créditrice nette des autres entités publiques de 249 milliards de FCFA (3,2 pour cent du PIB).

le site du MEF des rapports qui analysent les mouvements des postes de la PNG en distinguant les mouvements des postes les plus importants de la Position nette du Trésor (PNT) et ceux de la Position nette des autres entités publiques (PNACP).²⁴ Ces rapports présentent les stocks de début et fin d'exercice et identifie tous les titulaires de compte qui rentrent dans la PNACP. La DNTCP mettra ces tableaux à jour chaque semestre. Le rapport relatif à fin-décembre 2015 a été achevé en février 2016. La BCEAO continuera à fournir à la DNTCP la PNT extraite de la situation monétaire en vue de compiler le TOFE, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière.

41. La DNTCP poursuivra la mise en place du Compte unique du Trésor (CUT) à la BCEAO. Une première étape, qui a été mise en œuvre au 31 décembre 2014 a été le transfert sur le CUT des montants disponibles sur comptes courants ouverts au nom des comptables de l'État qui correspondent au périmètre de la PNT à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente. Tous les comptes à termes qui rentrent dans le champ de la PNT ont été transférés au CUT au fur et à mesure qu'ils sont venus à échéance. Toutefois, au cas où la DNTCP venait à disposer d'un excédent de trésorerie, elle les placera sous forme de dépôts à terme (DAT) auprès des banques commerciales tant que les taux d'intérêt sur ces DAT seront supérieurs aux taux créditeurs de la BCEAO, comme ce fut le cas au premier semestre 2015 lorsque la trésorerie excédentaire a été placée en DAT à 3 mois rapportant 4 pour cent après impôts. Le gouvernement adoptera une loi pour clarifier les dispositions existantes régissant le dépôt des fonds des EPA dans le CUT d'ici juin 2016. Dans l'intervalle, le gouvernement déposera les fonds de contreparties nationales aux nouveaux projets cofinancés dans un sous-compte séquestre à la BCEAO pour les projets dont les donateurs acceptent le principe. Pour l'étape suivante, qui sera achevée d'ici décembre 2016, verra l'intégration dans le CUT de tous les fonds des établissements publics et administratifs (EPA) (repère structurel proposé, Tableau 3).²⁵ Cette obligation de dépôt au Trésor des fonds des EPA sera clairement rétablie et respectée en accord avec le principe d'unité de trésorerie et d'unité de caisse rappelé par la directive UEMOA de 2009 en la matière, à l'exception des établissements publics hospitaliers, de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM), organismes paritaires sur lesquels l'État n'exerce pas un contrôle direct, et des EPA qui ne bénéficient pas de subvention de l'État.

42. La DNTCP est en train de renforcer sa surveillance des EPA.²⁶ Les EPA ont commencé à transmettre leur budget en début d'exercice pour approbation par le Ministre des finances et soumettront à la DNTCP les rapports semestriels sur l'exécution de leurs budgets à partir de 2016. Le MEF a informé les EPA que le Ministre de l'Economie et des Finances n'approuvera leurs budgets qu'après transmission de leurs comptes pour le premier semestre de l'année précédente auprès de la DNTCP. En conséquence de l'adoption par le Gouvernement d'ici fin juin 2016 d'une Loi

²⁴ <http://www.tresor.gouv.ml/documentation/position-nette-du-tresor-et-autres-comptes-publics.pdf>.

²⁵ A fin-2015, les Fonds des EPA et comptes spéciaux représentaient 224,8 milliards de FCFA.

²⁶ En mars 2016, parmi les 103 EPA, 16 disposent d'un plan comptable dûment approuvé par le MEF contre 11 en juin 2015; 79 ont transmis des situations financières mensuelles à la DNTCP en 2016 contre 73 en juin 2015.

sur les EPA (cf. paragraphe 41), les EPA seront tenues de publier des comptes certifiés par des experts comptables avec résultat semestriel intérimaire à partir des comptes de l'exercice 2016.

Renforcer le contrôle interne et externe

43. Les structures de contrôle internes et externes seront renforcées. Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement a adopté en août 2011 une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2012–15 qu'il mettra en œuvre avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers:

- Au niveau du contrôle interne, le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) a élaboré la cartographie des risques dans les ministères de la santé, de l'agriculture et du développement rural, de l'éducation nationale et de l'équipement et de transports.
- La Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF) met en œuvre les nouvelles missions induites par la mise en œuvre des directives de l'UEMOA²⁷, à savoir le contrôle à priori des dépenses, l'évaluation à posteriori des performances des programmes, et la poursuite de la déconcentration de ses activités. En plus, la DNCF produira régulièrement des rapports sur le contrôle de l'effectivité des prestations.
- Au niveau du contrôle externe, le Bureau du Vérificateur Général a programmé 29 vérifications en 2015 et 36 en 2016, contre 27 en 2014 et 20 en 2013. Il a audité toutes les dépenses du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants de 2010 à fin-2014.
- Les effectifs de la section des comptes de la Cour suprême ont été renforcés. Cette section est en voie d'être transformée en une Cour des comptes conformément à la directive de l'UEMOA en la matière. A cet effet, une réforme constitutionnelle sera adoptée par référendum.

44. La production et l'audit des comptes annuels de l'État seront effectués régulièrement, conformément aux directives communautaires en la matière. Le gouvernement a adopté la loi de règlement pour l'exercice 2014 avant fin 2015, conformément aux directives communautaires en la matière.

Établir l'équilibre financier de la caisse Malienne de Sécurité Sociale et de l'Institut National de Prévoyance Sociale

45. Le gouvernement entend prendre des mesures pour assurer l'équilibre financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), qui gère le régime de pensions pour les fonctionnaires, et de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), qui gère le régime de pensions, d'assurance contre les accidents de travail et d'allocations familiales pour les employés du secteur privé. D'après les dernières études actuarielles disponibles (2005 et 2010 pour la CMSS, 2006 pour l'INPS) en l'absence

²⁷ Directive N°06/2009/CM/UEMOA portant Loi de Finances au sein de l'UEMOA et Directive N°07/2009/CM/UEMOA portant Règlement Général de la Comptabilité Publique.

de réformes, les déficits de ces deux régimes pourraient atteindre au moins 1 pour cent du PIB chacun dans un proche avenir. Le gouvernement a commandé de nouvelles études actuarielles de ces deux régimes (un projet de rapport a déjà été préparé pour la CMSS) dont les résultats devraient être disponibles d'ici le 31 août 2016 .

Mener une politique d'endettement soutenable

46. Le gouvernement continuera à mener une politique d'endettement compatible avec le maintien de la viabilité de la dette.

- Le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement extérieurs principalement par des dons et des emprunts en devises dont l'élément don s'élève au minimum à 35 pour cent. Le gouvernement propose un plafond cumulatif de 250 milliards de FCFA (426 millions de \$, ou 3,6 pour cent de PIB) d'emprunts extérieurs non-concessionnels en 2016 (critère de réalisation continu proposé, Tableau 2). Ceci correspondant à quatre emprunts pour un montant total de 200 milliards de FCFA auprès de l'Exim Bank de la Chine avec un élément don de 29 pour cent pour financer des investissements dans le transport et la distribution d'électricité que la Banque mondiale estime être alignés avec la politique de développement du secteur et des emprunts pour un montant total de 50 milliards de FCFA pour des projets non-encore identifiés à taux de rentabilité élevé pour lequel du financement à des conditions concessionnelles n'est pas disponible et avant la signature desquels les services du FMI seront consultés (critère de réalisation continu proposé).
- En conformité avec la nouvelle politique d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, qui est entrée en vigueur le 30 juin 2015, la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) a préparé un plan détaillé des accords de prêts qui sous-tendront l'exécution de la LFR 2016. Le plan précise, pour chaque accord, le montant décaissé et les conditions financières et sera joint à la LFR 2016 (Tableau 4). Outre le plafond d'endettement non-concessionnel cumulatif de 250 milliards de FCFA pour 2016 mentionné dans le point précédent, le plan des accords de prêts inclut, pour mémoire, un plafond de 326 milliards de FCFA pour la même période pour la signature d'emprunts concessionnels (le gouvernement a signé pour 231 milliards de FCFA en 2015 et maintient le plafond cumulatif de 557 milliards de FCFA pour 2015-16). Ces plafonds seraient revus au besoin lors de la prochaine revue de l'accord au titre de la FEC, pour autant qu'ils restent compatibles avec l'analyse de viabilité de la dette. Afin de renforcer la gestion de la dette, la DGDP a préparé un rapport faisant le point sur la mise en œuvre des recommandations d'une mission d'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest d'octobre 2014 afin de renforcer la qualité de la base de données de la dette publique, comprenant un plan d'action avec un chronogramme précis pour mettre en œuvre toutes les recommandations (repère structurel, Tableau 3). Avant la mise en place d'un nouvel outil de gestion de la dette, les résultats suivants ont été atteints ;
- le comité de mise à jour de la base de données mis en place est opérationnel et a permis de déceler et corriger des erreurs et incohérences dans les enregistrements des données.
- la fiabilité et la qualité des données saisies dans la base se sont améliorées ;

- le niveau des décaissements s'est considérablement amélioré et par conséquent celui de l'encours. A titre d'illustration, l'encours de la dette est passé de 1484,6 milliards de FCFA en 2014 à 1754,4 milliards de FCFA à fin 2015 sur une base plus réaliste ;
 - la mission de réconciliation à la BID a permis à la partie malienne d'obtenir le code d'accès au site d'informations des données de la BID à travers son extranet, ce qui permet aujourd'hui à la DGDP d'accéder en temps réel à toutes les informations sur le portefeuille actif des projets financés par la BID au Mali ;
 - la qualité de traitement des dossiers suite au recrutement de trois (03) cadres supérieurs en termes de saisie et d'analyse des données s'est améliorée ;
 - les capacités d'analyse des membres de la Commission du CNDP ayant participé au voyage d'études et d'échanges au Bénin s'est renforcée ;
 - l'utilisation de l'outil par les cadres ayant participé aux différentes séances de formations sur le CS-DRMS s'est vulgarisée.
 - Afin de suivre de près la mise en œuvre de sa politique d'endettement, le gouvernement a opérationnalisé en mars 2014, le Comité National de la Dette Publique avec pour missions principales de se prononcer sur toute initiative ou tout projet d'endettement et de garantie publique, et de produire annuellement un document sur la stratégie d'endettement à annexer à la loi de finances.
47. La gestion de la dette intérieure est en train d'être renforcée.
- Pour ce faire, la DGDP fera d'ici fin juin 2016 l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances.
 - À partir de la Loi de Finances 2017 le Gouvernement soumettra le plafond annuel des variations de l'encours des garanties et avals qui peuvent être accordés par l'État à l'approbation de l'Assemblée nationale dans les projets de loi de finances. Conformément aux dispositions des lois et procédures budgétaires en la matière, la Loi de finances 2016 prévoit une provision correspondant à 10 pour cent du risque échu, c'est-à-dire du montant de la dette garantie qui vient à échéance en 2016.
 - Le gouvernement est en voie d'apurer les arriérés intérieurs validés par un audit. Du montant de 166 milliards de FCFA (2,6 pour cent du PIB), composés d'un montant validé par le consultant de 94 milliards et d'un montant non-validé de 72 milliards, l'État a payé 82 milliards de FCFA en 2013 et 2014. Un montant additionnel de 28 milliards de FCFA a été payé en 2015 et un paiement de 25 milliards de FCFA sera effectué en 2016. Ces arriérés validés comprennent 30 milliards dus à la suite d'une décision de justice en défaveur du gouvernement, au sujet de laquelle une décision d'appel est attendue. Si le gouvernement doit en effet payer ces arriérés, le Ministère de l'économie et des finances proposera d'ici août 2016 un plan d'apuration de ces arriérés. Le gouvernement s'assurera que les contribuables concernés n'ont pas eux-mêmes des arriérés d'impôts, auquel cas le gouvernement opérerait des retenues sur le paiement de ces arriérés correspondant aux

arriérés d'impôts de ses fournisseurs. L'État a demandé un complément d'audit au cabinet, à fournir d'ici août 2016, pour donner la chance aux créanciers dont la dette n'a pas été validée pour un montant total de 40 milliards de FCFA de compléter leur dossier. Si nécessaire, le repaiement de ces arriérés sera inscrit dans le plan d'apurement ci-dessus mentionné.

C. Améliorer le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé

48. Le gouvernement s'emploie à lever les principales contraintes à l'environnement des affaires, identifiées par le dernier rapport conjoint du Forum économique mondial, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement sur la compétitivité de l'Afrique. Ces contraintes incluent l'accès au financement, la corruption, l'offre insuffisante d'infrastructure (y compris dans le domaine de l'énergie), la complexité de la législation fiscale, la bureaucratie de l'administration et le niveau de qualification de la main d'œuvre.

49. Le gouvernement met en œuvre des mesures pour mobiliser des ressources pour investir dans l'infrastructure et simplifier la législation fiscale (¶118). En plus il prendra des mesures additionnelles (voir les paragraphes 50 à 52) pour maintenir la stabilité du secteur financier, améliorer l'accès à son financement, renforcer la situation financière et la capacité de production du secteur de l'électricité, et réduire la corruption.

Promouvoir la stabilité et le développement du secteur financier

50. Reconnaissant qu'un secteur financier solide est indispensable pour maintenir le Mali sur un chemin de croissance durable, le gouvernement va s'atteler à résoudre ses problèmes les plus pressants. En particulier, le gouvernement s'engage à :

- Assurer la sécurité des agences bancaires qui ont rouvert dans le nord du pays depuis le mois d'août 2013.
- Renforcer la banque créée suite à la fusion achevée en mars 2016 de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM) avec la Banque Malienne de Solidarité (BMS). La prochaine étape verra l'assainissement et le renforcement du bilan de la nouvelle banque, ce qui aiderait à minimiser les risques posés aux finances publiques et rendrait la banque suffisamment attrayante aux investisseurs privés. Dans un second temps, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour encourager la participation du secteur privé dans la nouvelle banque, dans le but d'en désengager l'État à terme.
- Contribuer, en appui aux actions menées par la BCEAO, à asseoir la crédibilité du bureau d'information sur le crédit mis en place en mai 2015 à travers des campagnes de communication afin d'augmenter le taux de recueillement du consentement des clients des institutions financières.
- Restaurer la confiance dans le secteur de la micro finance en mettant en œuvre un plan d'action en 2016 visant à réformer le secteur. En vue d'assainir le secteur de la micro-finance,

le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les mesures suivantes convenues avec la Banque Mondiale: en 2016, (i) l'audit des systèmes financiers décentralisés (SFD) en difficulté, (ii) l'adoption d'une règle d'indemnisation favorable aux petits déposants des SFD à liquider et (iii) la signature des retraits d'agrément des SFD déjà audités et qui doivent être liquidées; en 2017, (i) la liquidation d'au moins deux SFD ayant fait l'objet d'un retrait d'agrément, (ii) la mise en œuvre des recommandations de l'audit des SFD et (iii) l'exécution du programme de mission d'inspection des SFD.

Réformer le secteur de l'électricité

51. La situation financière de l'entreprise publique d'électricité (EDM) reste fragile reflétant aussi bien des insuffisances dans la gestion de l'entreprise que l'application de tarifs inférieurs aux coûts de production. Le gouvernement s'est engagé à prendre les mesures en 2016 pour renforcer la situation financière d'EDM

- En 2015 EDM a enregistré un déficit avant subventions de 61 milliards de FCFA (0,8 pour cent de PIB), en hausse substantielle par rapport aux projections. Cette perte est due à des coûts plus élevés d'achat de carburants à la Côte d'Ivoire ainsi qu'à une masse salariale plus élevée que prévue suite au recrutement de personnel effectué en 2015. Le Gouvernement a pris en charge une partie de cette perte avec un transfert budgétaire de 30 milliards de FCFA. Par ailleurs, un don de 12 milliards à FCFA de la CEDEAO qui devait aider à compenser les pertes en 2015 ne s'est pas matérialisé.
- Dans ce contexte, la dette commerciale d'EDM auprès des banques commerciales s'est élevée à 42 milliards à fin 2015 (comparé aux 33 milliards envisagés dans le programme), et les arriérés vis-à-vis des fournisseurs ont atteint 18 milliards de FCFA. L'EDM a élaboré un plan d'apurement des arriérés d'ici fin 2016 qui implique la conversion des obligations de court terme envers les banques en dettes de moyen terme et le règlement des dettes croisées avec d'autres entités du secteur public, y compris avec le gouvernement. Le plan prévoit aussi le versement de la subvention de la CEDEAO (12 milliards de FCFA) qui n'a pas eu lieu l'année dernière, ce qui aidera à payer les arriérés aux fournisseurs.
- Pour 2016, il est prévu que la société EDM réduise son déficit avant subventions à 47 milliards de FCFA. Le gouvernement suivra de près la situation financière d'EDM et veillera à ce que la société produise des états financiers trimestriels en temps opportun. Le gouvernement veillera également à ce que des mesures adéquates soient mises en place pour réduire le déficit d'EDM (voir puce suivante), de sorte que l'entreprise puisse couvrir ses besoins de financement et répondre à toutes ses obligations financières. La LFR de 2016 prévoit un transfert de 25 milliards de FCFA qui sera, le cas échéant, revu à la hausse pour couvrir les pertes d'EDM, de lui permettre de remplir ses objectifs de production sans accumuler de nouveaux arriérés et en limitant l'endettement bancaire d'EDM à 40 milliards de FCFA à fin 2016. Ces projections intègrent l'engagement de l'État de payer ses factures par anticipation au début de chaque trimestre.
- EDM mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour augmenter son taux de facturation et réduire ses coûts opérationnels, notamment en externalisant la fonction d'approvisionnement de fuel. Le Gouvernement s'engage à prendre les mesures appropriées pour s'assurer qu'EDM réduise son déficit et n'accumule pas de nouveaux arriérés, y compris

par l'amélioration des systèmes informatiques de l'entreprise, un meilleur suivi des clients principaux pour protéger les revenus, une amélioration de la performance opérationnelle et commerciale, et si nécessaire l'ajustement de la tarification de l'électricité en fonction des besoins en vue de réduire l'écart entre les tarifs et les coûts. Ces mesures, combinées à des subventions de la part du gouvernement, permettrait à EDM de couvrir ses besoins de financement et de répondre pleinement à ses obligations. EDM publiera ses états financiers (bilan et compte de résultat) sur son site internet et des indicateurs de performance sur ce site et en annexe au PLF.

Promouvoir la bonne gouvernance

52. Le gouvernement va poursuivre les efforts de promotion de la bonne gouvernance.
- A cette fin, il mène à bien toutes les mesures décrites ci-avant pour améliorer la gestion et la transparence des finances publiques, et transmettra à la Cour suprême les déclarations de patrimoine des hauts dignitaires (en conformité avec la loi contre l'enrichissement illicite) d'ici le 31 août 2016 (repère structurel proposé, Tableau 3).
 - Le gouvernement fait également des efforts pour promouvoir la bonne gouvernance dans le système judiciaire, en publiant les jugements rendus par les Tribunaux de Commerce et ceux rendus par d'autres tribunaux relativement aux infractions en matière de gouvernance.²⁸
 - Le gouvernement accordera la priorité à remédier aux manquements de l'administration mis en lumière par les structures de contrôles, y compris le Bureau du Vérificateur Général dans ses rapports annuels et sectoriels. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour sanctionner les agents indécents par des mesures administratives ou judiciaires, le cas échéant. Le Contrôle Général des Services Publics a publié un premier rapport annuel sur la mise en œuvre des recommandations des structures de contrôle de 2011 à 2013.²⁹ Il a publié en février 2016, un deuxième rapport annuel faisant état des résultats des actions entreprises pour remédier aux manquements mis en lumière par les structures de contrôles en 2014 en attachant une attention particulière aux mesures prises pour sanctionner les agents indécents par des mesures administratives ou judiciaires.
 - En Février 2016, l'Assemblée Nationale a adopté une nouvelle législation pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui soutiendra les efforts visant à améliorer la Gouvernance du pays. Le Gouvernement a été informé de l'insuffisance de cette législation vis-à-vis des standards internationaux et convient de la nécessité de saisir les Autorités monétaires de l'UEMOA afin d'amender cette loi, avec le concours du Département juridique du FMI, pour la rendre pleinement conforme aux standards du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI). Un plan d'action pour l'application de la nouvelle législation et pour combattre la corruption sera mis en place, en tenant compte des

²⁸ Voir www.reforme-justice.gouv.ml.

²⁹ Mis en ligne à l'adresse suivante: <http://primature.gov.ml/>.

recommandations de la mission d'assistance technique du FMI qui s'est rendue à Bamako en Septembre 2015.

SUIVI DU PROGRAMME

53. Les sixième et septième revues seront sur la base des critères de réalisation à fin juin 2016 et fin décembre 2016 respectivement, ainsi que des critères de réalisation continus (Tableau 2) et des repères structurels (Tableau 3). Des objectifs indicatifs sont aussi mis en place pour fin mars et septembre 2016 (Tableau 2). Les critères de réalisation et indicateurs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme. La conclusion des sixième et septième revues de l'accord au titre de la FEC sont attendues à partir du 1^e novembre 2016 et du 1^e mai 2017 respectivement.

Tableau 1. Mali: Critères de réalisation et indicateurs pour 2015¹
(en milliards de FCFA)

	2015															
	Mars				Juin				Septembre				Décembre			
	Prog. ²	Obj. ajusté	Est.	Statut	Prog. ³	Obj. ajusté	Est.	Statut	Prog. ³	Obj. ajusté	Est.	Statut	Prog. Rév.	Obj. ajusté	Est.	Statut
Critères de réalisation																
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ⁴	127	186	67	Respecté	123	236	42	Respecté	147	266	102	Respecté	172	197	115	Respecté
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ⁵	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0		0		0		0	Respecté
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond cumulatif depuis Juin 2015) ^{5,6,9}	0		0	Respecté	250		0	Respecté	250		0	Respecté	250		0	Respecté
Recettes fiscales brutes (plancher)	251		257	Respecté	564		568	Respecté	851		825	Pas respecté	1143		1167	Respecté
Indicateurs																
Solde budgétaire de base (plancher) ⁷	-58	-46	80	Respecté	-92	-93	168	Respecté	-97	-90	146	Respecté	-49	-81	38	Respecté
Dépenses prioritaires (plancher)	63		60	Pas respecté	134		164	Respecté	244		250	Respecté	394		402	Respecté
<i>Pour mémoire:</i>																
Aide budgétaire extérieure ⁸	7		40		45		46		71		83		139		111	
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	7		14		19		17		45		47		74		46	
Instances de paiement (-)	-50		-123		-50		-131		0		-123		-68		-70	
Remboursements d'impôts (-)	-22		-10		-39		-38		-57		-50		-76		-84	
Remboursement d'arriérés (-)	-5		-3		-5		-37		-7		-9		-47		-37	
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions concessionnelles (plafond cumulatif depuis Juin 2015) ⁹													257		231	

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions. Les évaluations de Mars et Septembre concernent les indicateurs, et celles de Juin et Décembre les critères de réalisation.

² Rapport du FMI No. 14/337. Mali: Première et deuxième revues au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI.

³ Rapport du FMI No. 15/151. Mali: Troisième revue au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI.

⁴ Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

⁵ Cibles suivies sur une base continue depuis la signature de la lettre d'intention.

⁶ Ces plafonds comprennent 4 prêts contractés auprès de la banque chinoise Exim Bank pour un montant total de 200 milliards de FCFA avec un élément don de 29 pour cent.

⁷ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts. Voir PAT pour plus de détails.

⁸ Sur base des décaissements.

⁹ Sur base des prêts contractés, conformément à la nouvelle politique d'endettement du FMI: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 2. Mali: Critères de réalisation et indicateurs proposés pour 2016¹

(en milliards de FCFA)

	2016					
	Mars	Juin		Septembre		Décembre
	Prog.	Prog.	Prog. Rév.	Prog.	Prog. Rév.	Prog. Rév.
Critères de réalisation						
Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État ²	125	217	278	169	252	259
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0	0	0	0	0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond cumulatif depuis Juin 2015) ^{3,4,7}	250	250	250	250	250	250
Recettes fiscales brutes (plancher)	309	649	640	958	947	1,302
Indicateurs						
Solde budgétaire de base (plancher) ⁵	-65	-87	-160	-52	-162	-170
Dépenses prioritaires (plancher)	57	146	146	264	264	410
<i>Pour mémoire:</i>						
Aide budgétaire extérieure ⁶	0	3	3	76	69	86
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	0	0	0	64	56	56
Instances de paiement (-)	-16	-31	-25	-11	-3	19
Remboursements d'impôts (-)	-18	-35	-36	-52	-52	-71
Remboursement d'arriérés (-)	-18	-37	-27	-34	-24	-21
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions concessionnelles (plafond cumulatif depuis Juin 2015) ⁷	557	557	557	557	557	557

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions. Les évaluations de Mars et Septembre concernent les indicateurs, et celles de Juin et Décembre les critères de réalisation.² Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés.

Voir PAT pour plus de détails.

³ Cibles suivies sur une base continue. Voir PAT pour plus de détails.⁴ Sous réserve que l'élément don soit égal à 30 pour cent.⁵ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.⁶ Sur base des décaissements.⁷ Sur base des prêts contractés, conformément à la nouvelle politique d'endettement du FMI: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 3. Mali: Repères structurels proposés pour 2016

Mesures	Délai d'exécution	Statut	Justification macroéconomique
Nomination par le Ministre de l'Economie et des Finances de tous les Directeurs des Finances et du Matériel et les Directeurs Administratifs et Financiers des départements ministériels et autres institutions publiques.	1 janvier	Non-respecté. Reprogrammé au 30 juin.	Renforcer le respect des règles budgétaires.
Audit par le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) de la conformité des contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « des intérêts essentiels de l'État » passés en 2015 avec le Décret No 2014—764 du 9 octobre 2014.	28 février	Respecté.	Renforcer la gouvernance des finances publiques.
Rapport faisant le point sur la mise en œuvre des recommandations d'une mission d'assistance technique d'octobre 2014 de l'AFRITAC Ouest afin de renforcer la qualité de la base de données de la dette publique, comprenant un plan d'action avec un chronogramme précis pour mettre en œuvre toutes les recommandations.	28 février	Non-respecté ; mis en oeuvre avec délai (à mi-avril)	Renforcer la gestion de la dette publique.
Nomination par le Ministre de l'Économie et des Finances de tous les Directeurs des Finances et du Matériel et les Directeurs Administratifs et Financiers des départements ministériels et autres institutions publiques.	30 juin		Renforcer le respect des règles budgétaires.
Audit, par un cabinet privé, du montant et du processus d'octroi des exonérations accordés sur les impôts collectés par la DGI et la DGD en 2015.	31 août		Augmenter les recettes fiscales.
Préparation par la Direction Générale des Douanes d'un rapport analysant les rapports mensuels de réconciliation de la société de vérification comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration d'importation au cours des sept premiers mois de 2015.	31 août		Augmenter les recettes fiscales.
Transmission de leur déclaration de patrimoine à la Cour suprême par les hauts dignitaires de l'État et les autres assujettis à déclaration par la loi contre l'enrichissement illicite.	31 août		Promouvoir la bonne gouvernance.
Adoption d'un mécanisme de tarification qui assurera que les variations des prix des produits pétroliers importés soient répercutés sur les prix à la pompe à l'intérieur d'une marge de 3 pour cent par mois (paragraphe 17).	31 décembre 2016		Tarifer de manière adéquate les produits pétroliers et protéger les recettes de leur imposition
Conclure la mise en place d'un Compte Unique du Trésor (CUT) à la BCAEO, y compris en transférant les dépôts des EPA dans ce CUT (paragraphe 41).	31 décembre 2016		Renforcer la gestion des finances publiques

Tableau 4. Mali: Récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs ¹

	2015		2016	
	Déjà signé	Valeur actuelle	Prog. Rév.	Valeur actuelle
	(milliards de FCFA)			
Sources de financement de la dette	<u>231</u>	<u>117</u>	<u>576</u>	<u>288</u>
Dette concessionnelle ² , dont	231	117	326	163
Dette multilatérale	206	104	326	163
Dette bilatérale	25	13	-	-
Dette non-concessionnelle	0	0	250	175
Emplois des montants empruntés	<u>231</u>	<u>117</u>	<u>576</u>	<u>288</u>
Aide budgétaire	46	21		
Infrastructure (routes, ponts, etc.)	27	15		
Énergie	34	21		
Agriculture	50	25		
Social (éducation, santé)	58	28		
Divers	15	7		

Source: autorités maliennes

¹ Nouveaux emprunts contractés ou garantis

² Dette dont l'élément de don dépasse un plancher de 35 pour cent

³ Dette assortie d'un élément de don positif mais qui n'atteint pas le plancher établi.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord définit les critères de réalisation et indicateurs présentés aux tableaux 1 et 3 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

I. DÉFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

II. CRITÈRES DE RÉALISATION

3. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critères de réalisation à fin juin 2016 et fin décembre 2016, et d'objectifs indicatifs à fin mars 2016 et fin septembre 2016.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État

4. Le **financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État** est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement au sens étroit telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

5. La **position nette du gouvernement au sens large** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en vertu des dispositions communautaires. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement est calculée par la BCEAO.

6. **La position nette du gouvernement au sens étroit** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement au sens étroit est celui défini au paragraphe 2. La position nette du gouvernement au sens étroit est calculée par la BCEAO.

III. FACTEURS D'AJUSTEMENT

7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général). Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.

8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.

9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursements d'impôts, d'arriérés extérieurs et d'arriérés intérieurs auditées relevant d'exercices antérieurs** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3).

B. Plafond sur l'accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

10. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des obligations résultant du service d'une dette extérieure (remboursement du principal et charges d'intérêts) dus ou garantis par le gouvernement qui n'ont pas été payés au moment où ils étaient dus, comme spécifié dans l'accord de prêt, compte tenu de toute période de grâce applicable. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 15 s'applique ici. Les arriérés dus à des créanciers officiels bilatéraux ne sont pas couverts par cette définition si le gouvernement tente de négocier un rééchelonnement de la dette, pour autant que le gouvernement paie dans un compte séquestre les montants dus pour ces prêts venant à échéance, compte tenu de toute période de grâce applicable, comme spécifié dans l'accord de prêt.

11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus et sur la dette extérieure à court terme contractées ou garanties par l'État et/ou les entreprises publiques

12. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe à la décision du Comité d'administration du FMI N° 15688:

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

13. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

14. **Dettes concessionnelles.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent¹ l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 pour cent.

15. **Dettes extérieures.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA qui sont libellées ou qui doivent être repayées en une autre monnaie que le franc CFA.

16. **Critères de réalisation afférents à la dette.** Les critères de réalisation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, par la société Énergie du Mali (EDM), et par la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant que celle-ci est détenue majoritairement par l'État. Les critères de réalisation s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères de réalisation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères de réalisation.

17. **Dispositions spéciales.** Les critères de réalisation ne s'appliquent pas: i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord; ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton; et (iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.

18. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

D. Plancher sur les recettes fiscales brutes

19. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

IV. INDICATEURS

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

20. Les cibles suivantes serviront d'indicateurs à fin juin 2016, fin septembre 2016, et fin décembre 2016.

A. Plancher sur le solde budgétaire de base

21. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, augmentées des dons budgétaires (appui budgétaire général) et des ressources PPTTE, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financées par les créanciers ou donateurs, conformément à la définition du solde budgétaire de base dans les textes de l'UEMOA (Acte additionnel N° 05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte n°04/1999 relatif au Pacte de convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité).

V. FACTEUR D'AJUSTEMENT

22. Le plancher sur le sur le solde budgétaire de base fait l'objet d'un ajustement négatif si les **dons budgétaires (appui budgétaire général)** sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.

23. Enfin, le plancher sur le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse) pour le **paiement des crédits de TVA et d'autres remboursement d'impôts** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3).

B. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

24. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

VI. MESURES STRUCTURELLES

25. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.

26. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** ont été apportées **au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire sont comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction est faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés

(plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction est effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI, et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction est faite entre le Trésor, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), et les autres entités publiques. Les autres financements comprennent principalement les variations sur les comptes de l'encaissement (chèques non encaissés), les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents, et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

27. A compter du 30 juin 2014, les **montants disponibles sur les comptes courants ouverts au nom des comptables de l'État** qui correspondent au périmètre de la position nette du gouvernement au sens étroit (116), aussi appelée position nette du Trésor (PNT), à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente, seront **transférés, sur le compte unique du Trésor à la BCEAO**. Les montants disponibles sont tous les montants sur les comptes précités à l'exception:

- des comptes gelés du Trésor à la Banque de Développement du Mali (BDM) pour un montant de 19,5 milliards de FCFA suite aux dispositions de la convention de privatisation de cette banque;
- des fonds immobilisés du Trésor à la Banque Régionale de Solidarité (BRS) pour 12 milliards de FCFA suite aux difficultés financières de la BRS; Orabank, le repreneur de la BRS, s'est engagé à rembourser ce dépôt au Trésor au rythme de 500 millions de FCFA par mois en 2014 et de solder le reliquat au plus tard fin 2015;
- des comptes correspondants à des dons du Japon pour un montant de 3 milliards de FCFA à la BDM suite à une convention avec le Japon pour la mobilisation de ces fonds;
- d'un compte à la Banque Malienne de Solidarité (BMS) pour les opérations de ramassage de fonds, qui est vidé tous les jours au profit du compte du Receveur à la BCEAO; et
- de dépôts à terme (DAT) auprès des banques commerciales où la DNTCP place ses excédents de trésorerie éventuels, tant que les taux d'intérêt sur ces DAT sont supérieurs aux taux créditeurs de la BCEAO.

28. Les **dépenses hors-budget** sont définies comme celles effectuées par les services de l'administration centrale, sur financement national, sans qu'elles aient été prévues dans la Loi de finances ni exécutées selon les règles et procédures budgétaires en vigueur. Cette définition s'applique à l'ensemble des transactions, engagements, réceptions de biens ou de services ou, octroi de garanties susceptibles de créer pour l'État une charge qui n'aurait pas été autorisée en loi de finances.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

29. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations (sous format Excel pour toutes données quantitatives) telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances Publiques	Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens large (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire); la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens étroit; et le détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur liquidation visée par le contrôleur financier	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
	Rapport du Ministre de l'économie et des finances sur les dépenses hors-budget	Semestrielle	Fin février et fin août
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Extrait de compte montrant les soldes initiaux et finaux du compte-séquestre à la BCEAO où le service venant à échéance de la dette contractée auprès de la <i>Libyan Foreign Bank</i> pour la construction du complexe de la Cité Administrative à Bamako est déposé jusqu'à ce qu'un accord soit obtenu avec les autorités libyennes à propos du rééchelonnement du remboursement de cette dette	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTÉ	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶24	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines
EDM	États financiers détaillés retraçant les recettes totales d'EDM, y compris les subventions reçues ; les dépenses totales ; le niveau d'endettement bancaire ; ainsi que la situation des arriérés.	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines

**Déclaration de M. Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour le Mali, et
de M. Oumar Diakite, Conseiller de l'Administrateur
8 juin 2016**

Au nom de nos autorités maliennes, nous tenons à remercier le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur soutien continu aux efforts du Mali pour maintenir la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance économique.

L'engagement fort des autorités à réformer l'économie a permis une bonne mise en œuvre de leur programme appuyé par la FEC et les a aidées à faire des progrès notables dans le renforcement de la stabilité macroéconomique. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs du programme en 2015 ont été atteints avec des marges importantes dans la plupart des cas. Tous sauf un repère structurel prévu pour la cinquième revue ont été mis en œuvre et des progrès sont en train d'être réalisés en vue d'atteindre le repère restant.

Les autorités ont réalisé cette bonne performance en dépit d'énormes difficultés que pose le besoin de créer les conditions d'une stabilité et d'une sécurité durables dans le pays alors que les attaques terroristes continuent. Alors que la mobilisation des recettes a été exceptionnellement forte en 2015, dépassant l'objectif des autorités d'augmenter le rapport des recettes au PIB de 1 % par an, avoir de l'espace fiscal supplémentaire est indispensable pour répondre aux besoins du maintien de la paix et la sécurité dans le pays. Dans ce contexte, nos autorités demandent une augmentation de l'accès qu'ils espèrent catalysera de l'aide supplémentaire de la part de la communauté internationale. Cette aide permettra de répondre aux besoins de financement intérieurs et extérieurs supplémentaires induits principalement par la mise en œuvre de l'Accord de paix et les vulnérabilités du compte courant. Nos autorités demandent également une prorogation du programme de la FEC à fin 2017. Cela leur permettra de consolider les progrès accomplis à ce jour et de maintenir l'élan dans leurs efforts pour mobiliser les ressources intérieures et améliorer la gestion des finances publiques.

Évolutions récentes et performance dans le cadre de la FEC

En 2015, la croissance du PIB réel est demeurée solide à 6 % après le rebond de 2014. La performance du secteur agricole a été forte en raison d'une bonne pluviométrie. Le secteur tertiaire a été renforcé par une activité accrue dans les télécommunications et les services non marchands. La croissance économique pour 2016 devrait rester robuste à 5,3 % en dépit du ralentissement de la production agricole. Le taux d'inflation a atteint 1,5 % à la fin 2015 et devrait rester modéré à 1 % en 2016 sur la base d'une production alimentaire normale et d'une faible inflation mondiale.

Dans le secteur externe, le déficit du compte courant (dons compris) de la balance des paiements s'est détérioré pour atteindre 5 % du PIB contre 4,7 % en 2014. Cette évolution résulte de la baisse des prix de l'or et de l'augmentation des importations associée à la forte croissance économique qui a compensé l'impact de la baisse des prix du pétrole. Le déficit du compte courant devrait augmenter à 5,7 % du PIB en 2016 à la suite de la diminution des exportations d'or et de l'augmentation des importations nécessaires pour

les investissements publics. Le déficit du compte courant devrait être financé principalement par l'aide extérieure et les IDE.

Dans le système bancaire, les indicateurs de solidité financière ont continué à s'améliorer. Le ratio du capital pondéré en fonction du risque a augmenté de 14 % en décembre 2014 à 14,8 % en décembre 2015 et les prêts improductifs ont continué de baisser. En ce qui concerne le secteur de la micro-finance, la stabilité financière a continué à s'améliorer, comme en reflète la baisse de la part des créances en souffrance de 13,3 % à 7,4 % sur la même période.

Pour ce qui est des finances publiques, la mobilisation des recettes a été forte en 2015 et a dépassé l'objectif fixé par les autorités. Les recettes fiscales ont augmenté de 1,5 % du PIB reflétant de bonnes recettes des produits pétroliers qui ont compensé la sous-performance de la fiscalité directe. Le décaissement de dons a augmenté de 0,5 % du PIB tandis que l'appui budgétaire général et sectoriel a enregistré un déficit important. D'autre part, les dépenses ont augmenté de 0,9 % du PIB et le déficit budgétaire global (dons compris) a été estimé à 1,8 % du PIB en 2015 par rapport à 2,9 % du PIB en 2014. En base caisse, le déficit a atteint 3,2 % du PIB à la suite de l'apurement des arriérés accumulés en 2014. Les autorités ont poursuivi leurs efforts en 2015 afin d'éviter toute accumulation d'arriérés de paiement. Ces efforts ont aidé la trésorerie des entreprises et la réduction des créances en souffrance dans le secteur bancaire.

La performance globale dans le cadre du programme FEC a continué d'être satisfaisante. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs en 2015 ont été atteints. Deux des trois repères structurels ont été observés, l'une dans les délais et l'autre avec un léger retard. La vérification par le Contrôle général des services publics des contrats désignés « secret défense » ou « intérêts essentiels du gouvernement » a été achevée en temps opportun. En ce qui concerne les recommandations d'AFRITAC pour améliorer la base de données de la dette publique, les autorités ont adopté un plan d'action et préparé un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la mi-avril 2016. En ce qui concerne le repère structurel sur l'amélioration du respect des règles budgétaires qui ne sont pas encore entièrement respecté, le Conseil des ministres a adopté un décret en mars 2016 qui octroie au Ministre de l'économie et des finances le pouvoir de nommer les directeurs des finances et de l'équipement. Ce processus de nomination devrait être achevé d'ici fin juin 2016.

Les politiques économiques et financières à moyen terme

Le nouveau cadre stratégique pour la croissance économique et le développement durable (CREDD) approuvé en mars 2016 sera la référence pour l'orientation des politiques économiques et financières des autorités pour la période 2016–18. Il intègre le plan d'action du gouvernement (PAG) adopté en avril 2013 et l'accord de paix et de réconciliation (APRM) signé en mai 2015. Le CREDD repose sur trois piliers: (i) la promotion de la croissance inclusive et durable; (ii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base; et (iii) le renforcement du développement institutionnel et durable.

Politique et réformes budgétaires

Les autorités continueront à mettre en œuvre des politiques budgétaires prudentes conformément à leurs engagements dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'UEMOA. Ils ont l'intention de maintenir le solde budgétaire global (dons compris) à des niveaux compatibles avec la viabilité de la dette et le critère de convergence de l'UEMOA de 3 % en 2019. Le cadrage budgétaire pour 2016 a été révisé pour tenir compte des dépenses supplémentaires liées principalement à la nécessité de mettre en œuvre l'Accord de paix de 2015 et les projets d'investissement critiques envisagées notamment dans les régions du nord du pays. Les autorités devront également poursuivre leurs efforts pour mobiliser les ressources intérieures, notamment en renforçant la perception des impôts, en contrôlant les exonérations et en rationalisant les dépenses.

Du côté des recettes, l'objectif est d'augmenter les recettes de 0,75 % du PIB en 2016 en élargissant l'assiette fiscale et en renforçant l'administration fiscale. Les autorités ont l'intention de poursuivre les réformes engagées au niveau des administrations des impôts, des douanes, et des institutions de l'État. Ces réformes sont soutenues par un cadre de gestion axée sur les résultats pour améliorer la collecte des recettes. Elles ont l'intention de poursuivre leurs efforts en vue de réduire progressivement les exonérations, notamment en présentant en annexe des lois budgétaires toutes les exemptions accordées au titre des codes des impôts, des douanes, des investissements et des mines et une estimation du manque à gagner pour le budget. Un fichier central des exonérations fiscales et de droits de douane sera également établi et analysé afin d'identifier les exonérations accordées par type d'impôt, référence juridique et bénéficiaires dans le but de les réduire. Les exonérations accordées à des projets de développement financés par des bailleurs feront également l'objet de proposition d'annulation afin de réduire les fraudes fiscales et douanières.

Afin de préserver les recettes fiscales sur les produits pétroliers, les autorités vont continuer à appliquer le nouveau mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers qui répercutera l'évolution des prix des produits pétroliers sur les prix de détail à l'intérieur d'une marge de 3 % par mois. Ce faisant, ils détermineront le niveau d'imposition compatible avec le prix intérieur approprié pour les produits pétroliers.

Les autorités sont en train de simplifier la législation fiscale avec l'objectif de réduire le fardeau administratif des contribuables et de simplifier la perception des impôts. Par exemple, la simplification de l'impôt minimal appliqué aux petits contribuables avec un taux uniforme de 3 % qui a été introduite dans le budget 2015 a montré les avantages d'une telle simplification en facilitant le civisme fiscal dans le secteur informel. Les autorités ont également l'intention d'augmenter les revenus des activités minières et liées au pétrole avec l'aide du Fonds fiduciaire du FMI sur la gestion de la richesse des ressources naturelles. Il est également envisagé d'améliorer l'environnement des affaires pour encourager les investissements privés en modernisant les codes miniers et pétroliers suivant des normes internationales.

Du côté des dépenses, les autorités poursuivront leurs efforts pour améliorer le cadre réglementaire de la gestion des finances publiques dans conformément aux directives et

réglementations régionales. À cet égard, les directives relatives au code de la transparence, aux lois budgétaires, à la comptabilité publique, et au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) ont déjà été transposées dans les lois maliennes. Les autorités continueront également à améliorer la préparation, l'exécution et le contrôle du budget, et les opérations de trésorerie. À propos de celles-ci, les comptes détenus par les organismes publics administratifs opérant sous le contrôle direct du gouvernement ont été intégrés dans le Compte unique du trésor ouvert à la banque centrale régionale (BCEAO) en tant que première phase. La deuxième phase, qui concerne les comptes détenus par d'autres entités administratives publiques est en cours.

Les autorités ont également l'intention de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de contrôle interne national pour 2012–15 qui vise à renforcer les capacités des structures de contrôle interne et améliorer le nouveau code des marchés publics adopté en 2015. Afin d'améliorer encore l'environnement des affaires et la transparence dans les marchés publics, le code des marchés publics sera encore amélioré en limitant et en clarifiant le champ des activités éligibles pour les offres spontanées avec l'assistance technique de la Banque mondiale.

La politique de la dette

Les autorités maliennes restent engagées à répondre à leurs besoins de financement extérieur en veillant à préserver la viabilité de la dette. Elles continueront à chercher principalement des prêts hautement concessionnels pour financer des projets d'investissement critiques. Pour 2016, un plafond d'environ 426 millions de dollars d'emprunt non concessionnel est prévu pour financer les investissements critiques dans les secteurs des transports et de l'électricité. Un montant supplémentaire de 50 millions de dollars est également envisagé pour les projets à rendement élevé à être identifiés et pour lesquels des financements concessionnels ne sont pas disponibles. Les autorités continueront de consulter le personnel du FMI avant de finaliser ces accords de prêt. Dans le cadre de la nouvelle politique de la dette du Fonds, un plan d'emprunt détaillé a été préparé décrivant chaque contrat de prêt sous-jacent l'exécution du budget 2016.

La gestion de la dette continue d'être améliorée grâce à la mise en œuvre des mesures préconisées par la mission d'assistance technique de l'AFRITAC en 2014. En outre, avec l'opérationnalisation du Comité national de la dette, tous les prêts ou contrats garantis par l'État seront examinés par le Comité et un document de stratégie annuelle de la dette sera publié et annexé au budget.

Réformes structurelles

La mise en œuvre des réformes structurelles sera également poursuivie pour améliorer davantage l'environnement des affaires. À cet égard, les autorités vont intensifier leurs efforts pour promouvoir notamment la stabilité et le développement du secteur financier, assurer la viabilité financière du secteur de l'électricité et accroître la mobilisation des ressources pour les investissements dans les infrastructures, ainsi que l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre et la gouvernance économique.

Les autorités sont conscientes de la nécessité de remédier aux faiblesses du secteur financier qui est essentiel pour le maintien de Mali sur la voie d'une croissance durable. À cet égard, la nouvelle banque créée par la fusion de la Banque de l'habitat du Mali (BHM) avec la Banque malienne de solidarité (BMS) sera renforcée par l'ouverture de son capital à des investisseurs privés et, à terme, la cession de la part de capital du gouvernement. Afin de répondre aux risques dans le secteur bancaire, les autorités continueront à renforcer la crédibilité du bureau d'évaluation du crédit en intensifiant les campagnes de communication afin d'accroître le recueillement du consentement des clients des institutions financières. Le plan d'action pour la réforme dans le secteur de la micro-finance sera également mis en œuvre. Des mesures spécifiques ont été préparées avec l'appui de la Banque mondiale, y compris l'audit des institutions de micro-finance en difficulté, la révocation des permis d'exploitation pour les établissements à liquider et l'adoption d'une compensation favorable aux petits déposants.

Dans le secteur de l'électricité, le gouvernement poursuivra ses efforts pour améliorer la situation financière de la compagnie d'électricité (EDM). Les autorités suivront de près la situation financière d'EDM et veilleront à ce que des mesures soient prises pour réduire le déficit de l'entreprise et l'aider à respecter ses obligations financières. Les actions visant à promouvoir la bonne gouvernance seront également poursuivies, notamment dans le système judiciaire où des efforts sont faits pour publier les décisions des tribunaux de commerce et d'autres tribunaux dans les cas d'enrichissement illicite. La nouvelle législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été approuvée par l'Assemblée nationale en février 2016. Au sein du cadre de d'harmonisation de l'UEMOA, les autorités ont l'intention d'améliorer la législation afin qu'elle réponde aux normes du GAFI et préparent un plan d'action pour la mise en œuvre qui soutiendra leurs efforts pour améliorer la gouvernance économique et financière.

Conclusion

Nos autorités maliennes restent engagées vis-à-vis du programme FEC. À cet égard, elles vont continuer à mettre en œuvre les réformes visant à parvenir à une forte croissance économique, à préserver la stabilité macroéconomique et à améliorer la gestion des finances publiques ainsi que l'environnement des affaires. Compte tenu des progrès satisfaisants du Mali dans le cadre de l'accord FEC, et l'engagement ferme des autorités à poursuivre les réformes, nous serions reconnaissants aux directeurs pour leur soutien à l'achèvement de la cinquième revue de l'accord, l'augmentation de l'accès, la prorogation du programme à décembre 2017 et la modification des critères de réalisation.